

Paul VI condamne la contraception sous toute forme

CITE DU VATICAN (d'après l'AFP) — Contrairement à l'attente d'un grand nombre de catholiques qui espéraient un assouplissement de la législation de l'Eglise sur la régulation des naissances, l'encyclique de Paul VI, "Humanae Vitae", publiée hier à Rome, datée cependant du 25 juillet, condamne à nouveau tous les moyens de contraception qui ne respectent pas les lois biologiques de la fécondité, soit les moyens chimiques,

Au Canada et dans le monde

Réactions fortement négatives

Selon un porte-parole de la Conférence catholique canadienne (CCC), les évêques canadiens ont été "atterrés" non par la substance de l'encyclique "Humanae Vitae", qui leur cause plutôt une surprise, mais par le fait qu'au moins deux tiers d'entre eux en ont pris connaissance comme tout le monde par la voie des journaux et de la radio. "Ce fait est plutôt déconcertant", a commenté le porte-parole, au moment où l'on parle de collégialité et de la moins qu'on puisse dire c'est qu'il y a un problème de communication.

D'autre part, l'abbé Jean-Guy Dubuc, directeur de l'office d'information du diocèse de Montréal, a déclaré que l'archevêché n'a pas à prendre position officiellement comme Eglise particulière. Il a toutefois admis que l'encyclique avait causé une réaction de surprise.

L'archevêque de Toronto, Mgr Pocock a pour sa part déclaré qu'il endossait complètement l'encyclique de Paul VI ajoutant qu'avant de se prononcer définitivement, il faudrait lire le texte au complet.

D'autre part, à l'émission de Radio-Canada, "Aujourd'hui", et qui réunissait trois prêtres, deux médecins ainsi qu'un certain nombre de laïcs tant hommes que femmes, on a parlé de "retour en arrière", de loi inacceptable, etc.

L'abbé Guénette qui est vicaire d'une paroisse de Montréal a dit pendant l'émission que l'encyclique proposait un idéal théorique et qu'il fallait considérer son application dans un jugement de conscience. L'abbé Signori, curé

mécaniques ou autres du même genre. Seules la continence totale et les méthodes basées sur les périodes infécondes de la femme sont déclarées licites.

Cette prise de position de Paul VI n'est pas nouvelle. En fait, elle ne fait que répéter en les précisant davantage, les affirmations de "Casti Conubii" de Pie XI et cite très souvent les nombreux discours de Pie XII.

Paul VI admet toutefois, tout comme Pie XII, la licéité des moyens thérapeutiques pour soigner les maladies de l'organisme "même si l'on prévoit qu'il en résultera un empêchement pour la procréation".

L'encyclique est divisée en trois parties: la première souligne les aspects nouveaux de la question en rappelant tous les problèmes qui se sont posés depuis quelques années à ce sujet. La deuxième contient les principes doctrinaux et rappelle les grandes notions sur l'amour humain, la paternité responsable, la nature de l'acte matrimonial pour se terminer par un jugement sur les méthodes. La troisième partie contient des directives pastorales qui s'adressent aux époux, aux prêtres, aux pouvoirs publics, etc.

On trouvera en page 5 de la présente édition le texte intégral des deux premières parties de l'encyclique. La troisième partie sera publiée dans l'édition de demain.

Amour conjugal

Considérant la crainte manifestée au sujet de l'augmentation de la population mondiale, le pape relève qu'on assiste à un changement tant dans la façon de considérer la personne de la femme et sa place dans la société, que dans la valeur à attribuer à l'amour conjugal dans le mariage, comme aussi dans la manière d'apprécier la signification des actes conjugués par rapport à cet amour.

Le pape affirme qu'il appartient à l'Eglise d'interpréter, non seulement la loi évangélique, mais encore la loi naturelle qui est l'expression de la volonté de Dieu.



Le pape Paul VI

Relance du terrorisme

L'état d'alerte est proclamé à Saigon

SAIGON, (AFP) — Les Vietcong maintiennent leur pression à proximité de la capitale, alors que l'état d'alerte est de nouveau proclamé à Saigon. Un hélicoptère OH-6, en mission de reconnaissance, a été abattu dimanche matin à 10 km au nord-est de Ben Luc, dans la province de Long An, où un autre hélicoptère avait été abattu la veille. L'un des membres d'équipage a été blessé. L'appareil est complètement détruit. Depuis trois jours, les accrochages dans la province de Long An, située à une trentaine de km au sud de Saigon, sont de plus en plus nombreux et meurtriers.

Quelque 45 à 50 bataillons nord-vietnamiens, soit environ 30.000 combattants bien équipés, terrés dans les deux provinces septentrionales du Sud-Vietnam, se préparent à

Geste apparemment sans précédent, onze étudiants s'adressent à la Cour pour obtenir le diplôme que leur refuse l'université de Montréal.

Nos informations à la page 3

Prague-Moscou: compromis ou rupture également possibles

Les conclusions de la conférence seraient connues aujourd'hui

Le seul espoir des Tchécoslovaques: éviter un affrontement, résoudre la crise par étapes

On devrait connaître dès aujourd'hui les conclusions de la dramatique confrontation entre la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique: ou bien un communiqué final, sans doute laconique, en fera état, ou bien — dans l'hypothèse d'une rupture lourde de conséquences graves — la direction du PC tchécoslovaque fera elle-même une déclaration à son opinion publique. On ne saurait trop souligner avec quelle attention la rencontre de Cierna Nad Tisou est suivie dans le monde entier: il ne s'agit pas, en effet, uniquement de l'orientation et de la souveraineté d'un pays important mais bien davantage de l'unité et de l'avenir du camp socialiste (donc du rapport global des forces dans le monde), des perspectives des P.C. dans les pays occidentaux et même d'une partie de la gauche non communiste, enfin des chances de la détente et de l'évolution des rapports entre l'Union soviétique et le camp occidental.

Sauf capitulation totale de Prague, une réconciliation sur le fond paraît impossible. Les Tchèques espèrent tout au plus l'atténuation de la crise et la recherche progressive de compromis, faute de quoi ils ont lieu de redouter ou la mise en quarantaine, ou la tentative de coup de force.

Entretiens ininterrompus

Un communiqué très bref sur les entretiens soviéto-tchécoslovaques vient d'être publié, a annoncé Radio-Prague, hier soir.

Ce communiqué indique que les délégations soviétique et tchécoslovaque ont échangé leurs points de vue et opinions respectifs.

Les entretiens devront se poursuivre au cours de la nuit.

Pessimisme à Prague

La télévision tchécoslovaque a diffusé lundi soir un bref reportage sur l'arrivée à la gare de... le nom n'est pas prononcé, du train de la délégation soviétique. On a vu descendre, les uns après les autres, MM. Brejnev, Podgorny et les autres grands personnages du régime soviétique. Ils ont été accueillis par les seize dirigeants de Prague, auxquels conformément au rite, ils ont donné l'accolade, mais sans effusion. Puis, l'image disparaît et le speaker indique que "après un entretien préliminaire qui portait sur le protocole, les conversations proprement dites ont été engagées" à 10h, du matin (heure locale).

Quant au commentateur de Radio-Prague, après avoir indiqué que le communiqué final sur les conversations était attendu dans la nuit ou mardi matin, il a exprimé l'espoir que "le résultat des entretiens serait positif". Encore que, a-t-il ajouté, "il soit peu vraisemblable qu'on puisse arriver à un compromis sur les problèmes essentiels".

Un moment historique

Depuis lundi matin, dans la gare de la petite ville de Cierna Nad Tisou, à 3 km du territoire soviétique, le politburo soviétique et le praesidium tchécoslovaque sont réunis pour une confrontation où se joue le sort de la Tchécoslovaquie.

Voir page 6: Prague

On trouvera aujourd'hui nos autres informations étrangères à la page 9.



"Dubcek, tiens bon!" pour lancer cet encouragement au leader du gouvernement de Prague, cette famille de Tchécoslovaquie a choisi un moyen d'affichage mobile: la voiture d'enfant. Pendant ce temps-là, en un lieu secret, M. Dubcek confère avec les représentants du parti communiste d'URSS. (Téléphoto AP)

Le fond du problème: perte de confiance du Kremlin en Dubcek

par François Fétjo, de l'AFP

PRAGUE (AFP) — "L'extrême gravité de la crise vient de ce que Dubcek a complètement perdu la confiance des dirigeants soviétiques", a confié à l'envoyé spécial de l'AFP, un journaliste connu d'un pays socialiste voisin, qui vient d'accomplir un voyage à Moscou, Varsovie et Berlin-Est.

"En janvier et jusqu'au mois de juin, le chef du parti tchécoslovaque a bénéficié dans nos pays d'un préjugé favorable, a-t-il ajouté. On espérait qu'après un temps de flottements inévitables en cas de changement d'équipe,

il reprendrait la situation en main. On ne lui en veut pas de s'être séparé des "novotynistes". Mais on ne lui pardonne pas de n'avoir pas tenu ses promesses quant au freinage du courant anti-soviétique et pro-occidental. Il a admis dans son entourage et dans l'appareil du parti des personnes dont on connaît bien, à Moscou, les opinions révisionnistes et pro-occidentales. Aussi, la crise actuelle est-elle avant tout une crise de confiance".

Certes Dubcek et ses compagnons parlent de l'unité retrouvée du parti et du peuple.

Mais cette unité, a déclaré le journaliste, nous est suspecte à double titre. Les camarades soviétiques notamment, reprochent à Dubcek d'avoir manipulé le comité central le 19 juillet. La fausse unanimité du comité a été obtenue grâce à un vote "à main levée" après qu'on eut soumis les membres du comité à une forte pression de la rue. D'autre part, pense-t-on à Moscou, devant l'attitude éternelle des "Cing", les forces antisocialistes ont changé de tactique. Elles pré-

Voir page 6: Le fond

M. Humphrey prépare une déclaration sur le Vietnam

Les républicains offriront un programme "modéré" et de large compromis

WASHINGTON (AFP) — Une prise de position sur le Vietnam par le vice-président Hubert Humphrey, attendue depuis le "sommet" Johnson-Nguyen Van Thieu de Honolulu des 19 et 20 juillet, est en cours de rédaction et sera publiée cette semaine. La mise au point de ce document, auquel on attache dans les milieux politiques de Washington une importance capitale, entre dans le cadre des efforts faits

actuellement par les conseillers de M. Humphrey pour éviter, à la convention de Chicago, une rupture irréparable du parti démocrate, qui renforcerait les chances de succès du candidat républicain aux élections présidentielles de novembre, et pourrait même mener à la formation d'un "quatrième parti" de pacifistes et d'ultra-libéraux.

Il s'agit donc, pour le vice-président, de se rapprocher

dans une certaine mesure des positions adoptées par son rival, le sénateur Eugene McCarthy, sans toutefois se désolidariser de la politique vietnamienne de l'administration Johnson qu'il a soutenue activement depuis quatre ans.

Une image à effacer

Dans l'entourage de M. Humphrey, on souligne que celui-ci demeure totalement opposé à une évacuation inconditionnelle des forces américaines — que M. McCarthy n'a jamais non plus formellement recommandée — mais que sur les autres points, il se montrera au moins aussi "libéral" que ce dernier, ou que le gouverneur Nelson Rockefeller.

On voudrait surtout prévenir, dans le camp Humphrey, des discussions et récriminations amères, durant la préparation de la "plate-forme" démocrate et pendant la convention elle-même, qui pourraient conduire le vice-président, s'il obtient l'investiture, à apparaître comme le candidat de "l'appareil" plutôt que de la masse de l'électorat, et comme le simple héritier politique du président Johnson.

Alors que l'apport de nouveaux délégués au Kentucky, donne à présent au vice-président, la quasi-certitude d'ob-

Voir page 6: Humphrey

"The U.S. and us"

Chester Ronning: il est urgent de reconnaître la Chine rouge

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

GENEVA PARK — M. Chester Ronning a soutenu hier que le Canada doit procéder le plus tôt possible à la reconnaissance diplomatique de la Chine communiste, même si la chose est aujourd'hui difficile — "parce que nous avons attendu trop longtemps pour le faire" — et même si nous ne pouvons nous attendre à en tirer avantage avant longtemps.

Un journaliste américain s'étonne de l'absence des Canadiens français

GENEVA PARK, Ont. (de notre envoyé) — "Il me semble que nous touchons la fin de la grande entente anglo-saxonne qui a présidé aux destinées du continent nord-américain depuis plus d'un siècle." C'est en ces termes que le journaliste George Sherman, du "Washington Star", a désigné hier à Couchiching le seuil qui semble être en voie de franchir les relations canado-américaines.

Selon M. Sherman, le Canada comme les Etats-Unis font face à l'heure actuelle à des crises intestines d'une extrême gravité. Au Canada, la crise porte sur le bicultural-

lisme, la nécessité d'intégrer le plus rapidement possible le "fait français" à la réalité canadienne, et plus précisément, sur l'agencement constitutionnel qui régira les relations entre le Québec et les provinces anglophones d'une part, sur le moyen de parvenir à "ouvrir" le ghetto français qu'est le Québec, d'autre part. Aux Etats-Unis, la crise porte sur les institutions économiques et sociales, dont on se demande avec angoisse si elles peuvent être remodelées de façon à répartir la richesse plus justement et à garantir

Voir page 6: Journaliste

dans le cadre de la 32e conférence de Couchiching.

Selon M. Ronning, les puissances occidentales ont eu grand tort de mettre la Chine continentale au ban après l'arrivée au pouvoir des communistes. Cet ostracisme, survenant après plus d'un siècle de colonisation, n'a fait qu'exacerber la xénophobie chinoise, elle-même la résultante de sentiments contradictoires: le sentiment de supériorité qui caractérisait "l'Empire du milieu" avant la pénétration coloniale, et le sentiment d'infériorité qu'a suscité, après l'arrivée des Européens, la comparaison entre la technique de l'occupant et celle de l'occupé.

Peut-être était-il inévitable, a poursuivi le diplomate, que les Etats-Unis réagissent d'une façon très émotive aux événements en Chine, eux qui, de toutes les puissances impérialistes, s'étaient montrés les mieux disposés envers la Chine, avaient contribué à l'amorce du développement économique et avaient organisé sur son territoire de puissantes oeuvres philanthropiques.

Mais tel n'était pas le cas pour les autres puissances. Le Canada, pour sa part, vint tout près de nouer des relations diplomatiques avec la Chine; M. Ronning fut même autorisé

Voir page 6: Ronning

Tout en assurant René Lévesque de son appui

François Aquin quitte le MSA

Après 1h45 de discussions avec les membres du comité directeur du Mouvement Souveraineté - Association, M. François Aquin a annoncé hier à la presse qu'il quittait le mouvement en raison de désaccords fondamentaux sur les buts du MSA.

Après avoir déclaré qu'il quittait non seulement l'exécutif du MSA, mais le MSA lui-même, M. Aquin, le premier député indépendantiste à siéger à l'assemblée législative, a précisé qu'il démissionnait de tous les postes d'indépendantistes et du MSA, et qu'il ap-

puierait son collègue en chambre, M. René Lévesque.

Cependant, le député de Dorion ne passe pas au Rassemblement pour l'indépendance nationale comme les rumeurs des derniers jours le laissaient entendre.

Les raisons profondes qui ont incité M. Aquin à quitter le MSA sont de trois ordres. En premier lieu, M. Aquin ne partage pas les vues de l'exécutif du MSA et en particulier de M. Lévesque sur les droits de la minorité anglophone du Québec surtout en ce qui concerne les droits linguistiques et scolaires. On se

souvent de l'opposition entre MM. Lévesque et Aquin qui avait marqué le congrès du début d'avril sur ce sujet.

La nature de l'attitude et le genre de relations qu'un Québec indépendant devrait entretenir avec les Etats-Unis constituent la seconde raison du départ de M. Aquin. Ce dernier voudrait une véritable "décolonisation" du Québec vis-à-vis des Etats-Unis.

Enfin, M. Aquin est en désaccord avec l'exécutif du MSA sur la manière dont sont conduites les négociations avec les autres partis indépendantis-

tes, en l'occurrence le RIN et le Ralliement national.

Selon M. Aquin un rapprochement avec le RIN est impossible dans l'immédiat.

M. René Lévesque, député indépendant de Laurier et chef du MSA, a déclaré que l'exécutif ne pouvait faire autrement que d'accepter la démission de M. Aquin.

La réunion de l'exécutif s'est poursuivie tard dans la soirée pour étudier les autres points à l'ordre du jour de la réunion. Plus précisément, un projet de fusion avec le Ralliement national, de M. Gilles Grégoire.

L'Aquem accueille deux jeunes Vietnamiens

La section des jeunes du mouvement Terre des Hommes, l'Aide québécoise aux enfants du monde (AQUEM) devait accueillir, hier soir à l'aéroport de Dorval, deux enfants vietnamiens qui seront hospitalisés à l'hôpital Ste-Justine de Montréal.

Agés de neuf et quatorze ans, Nguyen Thanh Nghi et Nguyen Huu Thong sont atteints de séquelles de polio-myélite. Ils seront soignés gratuitement par des médecins qui ont offert leurs services. Le mouvement étudiant AQUEM défraiera les coûts de

transport et l'hospitalisation des enfants. On compte qu'ils devront séjourner environ six mois à l'hôpital Ste-Justine. Ils seront ensuite pris en charge par des familles de Lakeshore faisant partie d'un groupe inter-églises travaillant déjà activement sous le

nom de TDH-West-Island, groupe dont l'effort humanitaire mérite l'attention. Ces familles garderont les enfants pendant leur convalescence. Guéris, ils seront retournés dans leur famille respective. Le mouvement AQUEM, fondé au mois de janvier dernier

du collège Bourget de Rigaud, en collaboration avec des professeurs et des étudiants s'est rapidement propagé dans plusieurs collèges du Québec. On trouve maintenant des groupes de jeunes qui travaillent au nom d'AQUEM à Montréal, Valleyfield, Longueuil, Sherbrooke, sans compter Rigaud. Le mouvement essaiera, prévoit-on à la rentrée scolaire de septembre.

Dans un communiqué remis à la presse, au moment de l'arrivée des enfants vietnamiens à Dorval, on souligne que "les avions militaires canadiens au cours de leurs déplacements disposent de places inutilisées. TDH Canada Inc. a demandé au gouvernement canadien de collaborer à son œuvre en lui permettant de les utiliser afin d'assumer gratuitement le transport de ces enfants". Le gouvernement canadien n'aurait pas encore accédé à cette demande.

Terre des hommes

Aujourd'hui sur les îles

Tous les pavillons sont ouverts au public de 10.30 à 21.30.

Place des Nations: Discothèque de 20h30 à 23h30.

Kiosque International: "Fleur d'amour, fleur d'amitié" à 20h, avec Tony Roman et Nanette. Invités: Marine Deno, Donald Lauret, Patrick Zabé, Marthe Fleurant et les Coquettes.

Kiosque du Canada: "Continental Singers" à 12h, 14h30 et 17h.

Cinéma Française: "L'espoir" (1939-1945) film en langue espagnole d'André Malraux, à 13h, 16h et 18h.

Belfroi de la Musique: Ouverture de Fidelio de Beethoven, Symphonie no 6 "La Pastorale" de Beethoven.

Pavillon Chrétien: Semaine du développement des peuples: Conférence par M. Roméo Maione de l'Oxfam, à 18h. De 19h à 21h, rencontre sur le même sujet.

Pavillon Visage de l'homme: "Tjurunga" et "Comment construire votre igloo", films présentés à 11h, 13h, 15h, 17h, 20h.

Pavillon de l'humour: "The cure" avec Charlie Chaplin et "The big Business" avec Laurel et Hardy. Films présentés toutes les demi-heures.

Amici italiens

La semaine des Italiens commence demain au pavillon du Québec. A cette occasion le célèbre guitariste québécois Tony Romandini, donnera tous les soirs des concerts sur la scène du restaurant-terrace "Le Canon" situé au sommet du pavillon, mêlant des récitals de musique instrumentale à des chansons françaises ou napolitaines qu'il interprétera.

Jeunesse à l'Affût: Normand Bianci parlera de l'action syndicale étudiante, de 19h15 à 21h15. Secteur Café-dansant: discothèque de 20h à 24h.

Pavillon Mon Pays c'est l'hiver: Spectacle de patinage artistique toutes les heures.

Pavillon de l'Agriculture et de l'Alimentation: Parades d'animaux à 14h. "La Famille Soucy", de 19h à 22h, à la tente de "L'Acre au soleil".

Pavillon du Mexique: A la ter-

rasse du pavillon: "Les Mariachis", de 13h à 13h30.

Pavillon des Sports Aquatiques: Démonstration de ski aquatique par "Les Marsouins de Rio" de 18h à 21h.

Pavillon Les Sermons de la Science: "La rivière rouge de la vie", film présenté à 20h.

Pavillon de la Jeunesse: Secteur Théâtre: "Je m'appelle François Sigouin", pièce tirée du roman de Jacques Hébert, "Les Ecoeurants", A 21h et 22h30. Secteur

Pavillon de l'Autriche: "La forêt viennoise" et "Le Danube bleu", films présentés en alternance toutes les 45 minutes.

Théâtre des Petits: Spectacle de marionnettes, "Fantaisie Internationale" à 14h et 16h.

Compagnie France de la Marine et Fraser Highlanders: Manoeuvres au Village de la Ronde, de 14h30 à 21h.

Féerie des Eaux: Eaux, sons et lumières à 21h30, 22h30, 23h30.

Pavillon l'homme et la mer: Spectacle continu de plongée sous-marine.

DIÉTÉTISTE PROFESSIONNELLE RESPONSABLE DU SERVICE ALIMENTAIRE demandée

Salaire selon expérience.

S'adresser au

Directeur du personnel,
Hôpital St-Jean
217, rue Longueuil,
St-Jean, Qué.
Tél. 658-2862
Ligne directe Montréal

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

demande des professeurs de

Mathématiques
Sciences
Anglais
Orientation scolaire et professionnelle

Prière de vous adresser personnellement au Bureau du Directeur du personnel

M. Hervé Sicard,
103, rue Montcalm,
Hull, Qué.
771-7311

les vendredis et mardis prochains, 2 et 6 août de 8.30 h. A.M. à 4 h. P.M.

Le Service de soins à domicile, Société des Infirmières Visiteuses de St-Jérôme demande

UN CONSEILLER SOCIAL (féminin ou masculin)

pour travail d'équipe.

Expérience requise.
Salaire selon qualifications.
Bénéfices sociaux.

S'adresser à: Pierre Couture, directeur médical
Tél. 435-6646 ou
436-2416

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

Bilingue avec expérience légale pour associé senior de firme d'avocats.

Adresser demande d'emploi par écrit à:

Case 911
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

OFFRE D'EMPLOI

Nous recherchons un candidat pour prendre charge du département du livre à notre librairie de St-Jean. Le candidat devra posséder une expérience dans le livre ou une ligne connexe et montrer de l'initiative dans son travail.

L'amélioration de son salaire et une commission sur les ventes dépendront de son agilité et de ses capacités.

Pour rendez-vous le jour

Tél: 346-6894 poste 4
ou
658-4611 (Montréal)



Spécialistes/techniciens

Nous avons des ouvertures immédiates pour les postes suivants:

- Technicien en armement (surface)
- Technicien en armement (plongée)
- Préposé au contrôle du tir
- Equipier (char d'assaut)
- Maître d'équipage
- Préposé au sonar (marine)
- Mécanicien de marine
- Radio (marine)
- Signaleur (marine)
- Traceur de radar (marine)
- Technicien en électromécanique
- Commis (steward)
- Commis à l'administration
- Technicien en électricité sur instruments

Ces offres sont particulièrement destinées aux hommes ayant déjà servi et aux jeunes techniciens. Toutes informations dans les centres de recrutement suivants:

Sherbrooke, 50 rue Couture
Montréal, 1250 rue Bishop
Heures d'ouverture:
de 8h. 30 à 16h. 30

AIR CANADA

Reçoit dès maintenant les candidates à la carrière

D'HÔTESSES DE L'AIR

Nos cours (aux frais de Air Canada) ont lieu à Montréal et commenceront au début de 1969. Si tôt votre entraînement terminé avec succès votre rémunération peut atteindre \$449.25 par mois.

CONDITIONS ESSENTIELLES:

- parler français et anglais couramment
- un degré d'instruction du niveau Secondaire
- célibataire
- âgée de 20 à 25 ans révolus
- une taille d'au moins 5'2" sans dépasser 5'8"
- un poids proportionné à votre taille, soit de 105 à 135 livres
- pour chaque oeil, la vue non rectifiée doit être de 20/50 ou meilleure. Toutefois une vue de 20/100 au minimum est acceptée avec correction au moyen de lunettes ou verres de contact

Si vous remplissez ces conditions, téléphonez

874-4361
BUREAU D'EMPLOI
37^e Etage Place Ville-Marie

AIR CANADA
1, Place Ville-Marie
Montréal 2, Qué.

POUR PAYER VOS TAXES DURANT LA

GRÈVE des POSTES

Allez à votre BANQUE ou votre CAISSE POPULAIRE

Vos taxes et autres redevances au gouvernement du Québec doivent être payées dans les délais prescrits. Pour cela, allez à la banque où à la caisse populaire.

Votre banque (banque à charte, banque d'épargne, caisse populaire) est en effet autorisée à recevoir SANS FRAIS vos remises et paiements au gouvernement du Québec.

Les principaux paiements à effectuer sont les suivants:

- Remise de l'impôt déduit à la source
- Remise de contribution au RRQ déduite à la source
- Remise de la taxe de vente
- Remise de la taxe sur les repas et l'hôtellerie
- Versements trimestriels d'impôt et de contribution au RRQ
- Impôt sur les corporations
- Toutes autres redevances au gouvernement du Québec

SI POSSIBLE, ATTACHEZ À VOS REMISES LES FORMULES HABITUELLES.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère du Revenu

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DEMANDE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES D'INSPECTION

Traitement initial jusqu'à \$20,000 selon la compétence

- Ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives. Postes à Québec.
- Veiller à l'élaboration des normes et des programmes d'inspection et de vérification. Diriger et coordonner les services d'inspection auprès des diverses institutions financières.
- Membre de l'Institut des comptables agréés et plusieurs années d'expérience de la vérification professionnelle et de l'inspection; connaissance approfondie des techniques d'inspection, de vérification et d'évaluation; expérience de direction de personnel professionnel.
- Concours 685-1337. S'inscrire avant le 12 août 1968.

AGENTS DE LA GESTION FINANCIÈRE

Traitement initial jusqu'à \$11,780 selon la compétence

Possibilité de carrière jusqu'à \$13,860

POSTES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (Québec)

- Travail de comptabilité générale, d'analyse et de contrôle budgétaire.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE (Québec)

- Travail de vérification et d'enquête comptable dans les cas de fraude.

RÉGIE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (Québec et Montréal)

- Vérification d'états financiers des transporteurs publics. Analyse d'états d'opération et détermination des coûts d'opération.

MINISTÈRE DU REVENU (Québec et Montréal)

- Vérification ou cotisation des impôts, taxes et droits fiscaux.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ (Québec)

- Étude et analyse financière, contrôle des dépenses des institutions ou organismes bénéficiaires de subventions.

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE, COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES (Montréal)

- Étude et analyse financière dans le domaine relié au commerce des valeurs mobilières.

MINISTÈRE DU TRAVAIL (Montréal)

- Vérification des systèmes de comptabilité des commissions d'apprentissage; contrôle de l'usage des subventions.

QUALITÉS REQUISES

- Licence ou maîtrise en sciences commerciales, ou baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Ces postes requièrent l'appartenance à la Société des C.A.
- Concours 68P-2103. S'inscrire immédiatement en ayant soin d'indiquer le poste qui vous intéresse.

ANALYSTE BUDGÉTAIRE

- Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence. Ministère des Finances, postes à Québec.
- Élaboration de règles budgétaires, examens des programmes budgétaires des ministères et étude de projections financières.
- Licence ou maîtrise en sciences commerciales, de préférence option économique; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours 685-2105. S'inscrire immédiatement.

DIRECTEUR DE GREFFES - DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC

- Traitement initial de \$15,000 à \$17,500 selon la compétence.

- Assurer la responsabilité des activités judiciaires, parajudiciaires et administratives des greffes de la Cour Supérieure, de la Cour provinciale, de la Cour des Sessions, de la Cour de la Paix et de la Couronne et du bureau du Shérif.
- Diplôme universitaire en droit et, de préférence, connaissance des lois civiles et criminelles ainsi que des procédures judiciaires. Plusieurs années d'expérience légale et administrative dont quelques-unes à un niveau de coordination et de direction.
- Concours 685-1336. S'inscrire avant le 5 août 1968.

AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

- Traitement initial jusqu'à \$14,375 selon la compétence.

- Divers ministères, postes à Québec.
- Recrutement, sélection, classification, négociation et formation du personnel.
- Diplôme universitaire, de préférence en administration publique, relations industrielles, psychologie ou gestion des entreprises. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme.
- Concours 68P-2100. S'inscrire immédiatement.

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

- Traitement initial jusqu'à \$14,375 selon la compétence. Divers ministères, postes à Québec et à Montréal.

- Étude et analyse de projets à soumettre au traitement par ordinateur.
- Diplôme universitaire ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse et de la programmation.

Concours 68P-2108. S'inscrire immédiatement.

On peut consulter des avis de concours plus complets dans tous les bureaux du Gouvernement du Québec.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4
1454, rue de la Montagne, Montréal 25
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

A l'université de Montréal

Onze étudiants s'adressent à la Cour pour obtenir leur diplôme

par Gilles Gariépy

Onze anciens élèves de l'institut pédagogique Saint-Georges établissent aujourd'hui intégré à la faculté des Sciences de l'éducation de l'U. de M., ont décidé de s'adresser aux tribunaux pour obtenir par la voie judiciaire le diplôme que l'université refuse de leur conférer, "injustement et sans droit" selon eux.

Il s'agit là d'une démarche tout à fait exceptionnelle peut-être même sans précédent au Québec.

Le procureur des 11 requérants, Me Germain Canuel, a adressé il y a déjà deux mois

et demi au recteur de l'université, M. Roger Gaudry, une mise en demeure réclamant l'émission du grade de licence en pédagogie (option orientation) à ses clients, qui ont suivi entre 1962 et 1966 un programme de cours à temps partiel conduisant à l'obtention de ce diplôme.

L'université n'a pas réagi et la cause des requérants sera inscrite en Cour supérieure d'ici quelques jours.

La faculté des sciences de l'éducation refuse de conférer la licence à ces onze anciens élèves de l'Institut pédagogique Saint-Georges, parce que ces derniers n'ont pas obtenu une note suffisante lors des stages pratiques de "counseling" en 1966 ou 1967.

Les requérants soutiennent que le stage pratique de counseling n'était pas une épreuve éliminatoire au moment où ils ont entrepris leurs études, et qu'en la transformant juste-ment en examen, l'Université n'a pas respecté ses engagements vis-à-vis des élèves.

L'Institut pédagogique Saint-Georges, où les élèves en cause étaient inscrits, a été intégré à la faculté des sciences de l'éducation de l'université de Montréal le 1er juin 1966. Le contrat signé à cet effet entre l'université et la direction de l'Institut stipulait:

"L'Université reconnaît et prend à sa charge l'engagement pris par la direction de l'Institut de donner, à temps partiel ou à plein temps, les cours conduisant au diplôme supérieur de pédagogie, au baccalauréat en pédagogie, à la licence en pédagogie générale, aux licences en pédagogie, option orientation scolaire et professionnelle et option

Suite à la page 6

Une organisation unique

Un "registre" des coeurs au service des transplantations

par Louis-Martin Tard

Comment donner son coeur? Cela va devenir très facile au Québec où la fondation des maladies du coeur annonce l'ouverture d'un "registre" des coeurs.

Cette initiative est née, nous a précisé le président de la nouvelle organisation, à l'Institut de cardiologie de Montréal, au cours d'une réunion entre les Drs David, Lepage et Grondin, chefs des équipes qui ont entrepris la transplantation de deux coeurs humains, dont une sur M. Paris qui se remet actuellement de cette intervention.

M. J. Bruce Brown, membre fondateur et ancien président de la fondation, président du comité budgétaire de la société internationale de cardiologie assume également la présidence du comité spécial qui vient de mettre sur pied le "registre des coeurs".

- Pourquoi "registre" et non banque du coeur?

- Il ne s'agit pas en fait d'une banque d'organes, d'un lieu où des coeurs seraient conservés par le froid, prêts à être transplantés. Cette méthode utilisée pour le sang est impensable dans le cas du précieux viscère. Ce que nous allons créer est un fichier permanent sur lequel on enregistrera tout citoyen qui décide en cas de décès de permettre que son coeur batte dans une autre poitrine.

- Comment les noms de ces donneurs seront-ils transmis aux établissements susceptibles d'entreprendre une transplantation?

- Toutes les indications qu'ils transmettront au registre, en même temps que leur nom, seront enregistrées dans une mémoire électronique et des copies constamment revu-

sées seront régulièrement adressées aux hôpitaux et postes de police de Montréal et de sa banlieue, puis plus tard dans toutes les grandes villes de la province; enfin le service sera commun aux instituts de cardiologie du monde entier. Bientôt 24 heures par jour, à Montréal, un service pourra alerter immédiatement les équipes de chirurgiens des qu'un coeur devient disponible.

- Quel est le temps maximum qui peut s'écouler entre le décès d'un donneur et le début de l'opération?

- Ici, c'est le Dr Lepage qui répond:

- Cela dépend de la définition légale de la mort - et ce problème juridique n'est pas entièrement réglé - Techniquement, nous pouvons opérer lorsque nous avons affaire à une personne dont le cerveau est irrémédiablement détruit, ce qui ne laisse aucun espoir de survie, mais dont le coeur fonctionne encore. Face à un tel cas, nous devrions des qu'un tel mourant est conduit en salle d'opération, lui faire subir les tests de compatibilité, pour déterminer si ses tissus sont du même type de ceux du patient qui doit recevoir un coeur neuf.

- Pourquoi ne pas procéder à ces analyses sur chaque donneur éventuel et inscrire sur sa fiche les caractéristiques de ses tissus?

- Parce que cette opération, même si elle ne requiert qu'une simple prise de sang, nécessite ensuite une longue série d'expériences complexes qui prend du temps. Il ne serait pas pratique, dans l'état actuel des techniques, de faire ces tests préliminaires, en dehors des cas d'urgence.

M. Brown insiste sur un point:

- Pour l'instant notre projet ne doit être considéré que comme une étude pilote qui fournira une base d'opération pratique aux institutions médicales. Beaucoup de problèmes pratiques, médicaux, légaux doivent être résolus. C'est à l'usage que nous perfectionnerons notre système: pour l'instant, c'est déjà une victoire, le registre existe, il a une adresse, une équipe de travail qui est déjà à l'oeuvre. Il ne nous manque que les donneurs: la parole est aux Montréalais.

- D'où proviennent les sommes qui alimentent votre organisme?

- Pour la première année, nous allons demander à cent personnes de verser cent dollars. Ensuite, nous verrons.

- Comment faire pour s'inscrire au registre du coeur?

- Téléphoner, et écrire lorsque cela sera possible - à la fondation du Québec des maladies du coeur 6565 boulevard Décarie - Tel. 731-3993.

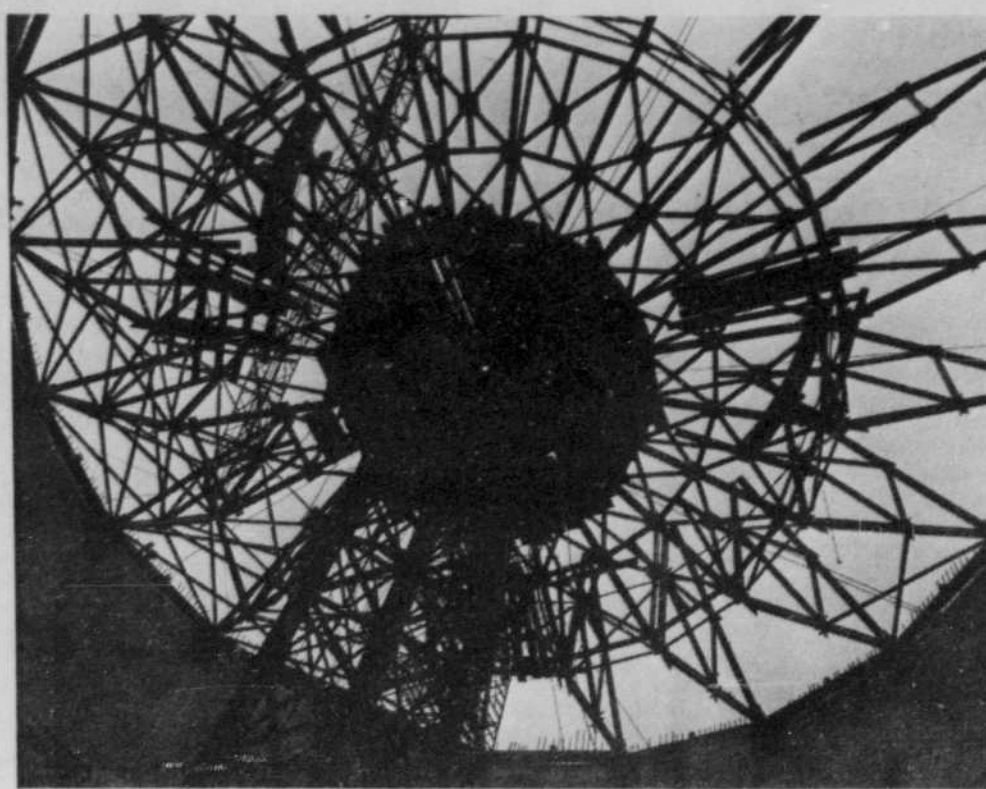
- Si vous voulez être dans les premiers à faire partie d'une organisation unique au monde, donnez vite votre coeur.

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (ho-do)

galvanisé-cuivre-aluminium Estimation gratuite

MONTREAL 322-4160 QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.



Cette structure d'acier, vendue et érigée par la Dominion Bridge, supportera un réservoir d'eau d'une capacité de 480.000 gallons, à la centrale nucléaire de Gentilly, Québec. Dans le cas d'une rupture de la tuyauterie principale, après la mise en marche de la centrale, l'eau sera dispersée sous forme de pluie. Cela permettra de condenser la vapeur, de réduire la pression et de retenir une importante portion des produits de fission relâchés par le réacteur. Dominion Bridge est responsable de l'approvisionnement et de l'installation du réservoir d'eau et de sa structure.

Prêt de \$305,309 pour la rénovation de Trois-Rivières

QUEBEC (O.I.P.Q.) - La municipalité des Trois-Rivières recevra un prêt de \$305,309 pour la mise en application de son programme de rénovation d'une partie de son territoire au sud de la rue Bonaventure, dans l'aire de réaménagement No 5.

Remboursable en 15 ans, ce prêt sera garanti par une émission d'obligations de la municipalité. Le 27 mars dernier la Société d'habitation du Québec avait conclu avec Trois-Rivières une convention relative à ce programme de rénovation et prévoyant une subvention d'un montant de \$1.401.720. Le prêt estimé à \$305.900 servira à financer une partie du coût du programme non subventionné.

La société d'habitation du Québec, avec l'autorisation du conseil des ministres, peut conclure avec une municipalité un accord par lequel elle s'engage à lui consentir un prêt à financer, en tout ou en partie, les coûts de la mise en application d'un programme de rénovation.

Les producteurs de lait de Montréal s'opposent en bloc à toute hausse de prix

par Jean-Claude Leclerc

La Coopérative des producteurs de lait de Montréal et l'Office des producteurs-four-nisseurs de lait nature du marché de Montréal, organismes qui représentent 2.900 membres, soit la quasi-totalité des expéditeurs de lait pour la région métropolitaine, s'opposent à la requête des laitières de Montréal d'augmenter le prix minimum du lait.

Les producteurs, insatisfaits de n'avoir pas été pleinement entendus de la Régie des marchés agricoles, vien-

nent de porter leur point de vue à l'opinion publique, dans l'espoir que la Régie rejette-rait quand même la requête des laitières de Montréal.

Ils ont la conviction qu'une augmentation du prix minimum du lait à l'heure actuelle aurait pour effet une baisse sensible de la consommation. Cette baisse de la consommation produirait à son tour de lourdes pertes pour les producteurs.

Ils redoutent également qu'une telle hausse encourage l'utilisation des succédanés du lait.

Affirmant que les méthodes de distribution du lait dans la métropole sont désuètes, ils estiment que les laitières, au lieu de réclamer une hausse du prix du lait, devraient adopter un système de vente plus rationnel et plus économique.

A Toronto, a soutenu le vice-président de la coopérative, M. Maurice Tremblay, un tiers seulement du lait nature est livré à domicile et les deux tiers vendus dans les magasins, respectivement aux prix de \$0.32 et \$0.23 la pinte. A Montréal, les propositions sont inverses: les deux tiers du lait sont vendus à domicile et le tiers dans les magasins, respectivement aux prix de \$0.29 et \$0.23 la pinte.

Les producteurs estiment que si une hausse du prix du lait entraînait une baisse de 10 p.c. seulement de la consommation, leur perte à la fin de l'année se chiffrerait à \$1.5 million. Cette perspective les réjouit d'autant moins qu'il se trouve une laiterie - Perrette Ltée - qui se dit prête non seulement à ne pas hausser le prix du lait, mais encore à accorder un meilleur prix aux producteurs.

Les producteurs s'étonnent que le président de la Régie des marchés, M. Maurice Hallé, ait trouvé que cette

question ne les regardait pas, puisqu'ils estiment fournir 90 p.c. des investissements faits dans l'industrie laitière.

Le vice-président de la Coopérative des producteurs a signalé que le lait nature vendu sur le marché de Montréal représente un pourcentage décroissant des quotas fixes par la loi depuis 1965. Le lait qui n'est pas vendu en bouteille doit, en effet, être transformé en d'autres produits, mais alors le prix que les producteurs en reçoivent n'est plus de \$6 le 100 livres mais de seulement \$3.50.

Sans doute le lait est-il vendu en plus grande quantité depuis 1965, le lait de classe I est passé de 513 millions de livres à 544 millions, mais par rapport à la population, cela ne représenterait pas une augmentation de la consommation du lait.

La Coopérative estime compter dans ses rangs 97 p.c. de tous les cultivateurs qui expédient du lait vers le marché métropolitain. Quant à l'Office, c'est l'agence de vente habilitée par la loi à négocier avec les quelque 13 laitières de Montréal les conditions de mise en marché du lait.

Votre Baccalauréat sera-t-il encore valable demain? POUR CELA IL FAUT QU'IL SOIT CENTRÉ SUR LES LANGUES MAÎTRISE DE: UNE LANGUE PAR MOIS (ÉCRIT-ORAL)

RUSSE, ALLEMAND, LATIN, Anglais, ROUMAIN, ESPAGNOL, ITALIEN, FRANÇAIS, LANGUES INTERMÉDIAIRES, GREC, RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE, UNIVERSITÉ, PILOTE MONDIALE DU CREPER, 8697 DE GASPE, MONTRÉAL 11, 381-7372, DE 9 A.M. A 10 P.M.

Nom, Adresse, Profession, Ville, Tél., Age

Davie Shipbuilding: un nouveau procédé de préfabrication

QUEBEC, (G.L.) - La Davie Shipbuilding a complété en treize jours ouvrables le montage de la coque d'acier d'un patrouilleur de sauvetage de \$7 millions.

Le chantier maritime de Lauzon se targue d'avoir ainsi mis fin au mythe voulant que seuls les Japonais puissent livrer en peu de temps les navires qui leur sont commandés.

Le temps du montage a été réduit grâce à des procédés uniques de préfabrication et d'assemblage.

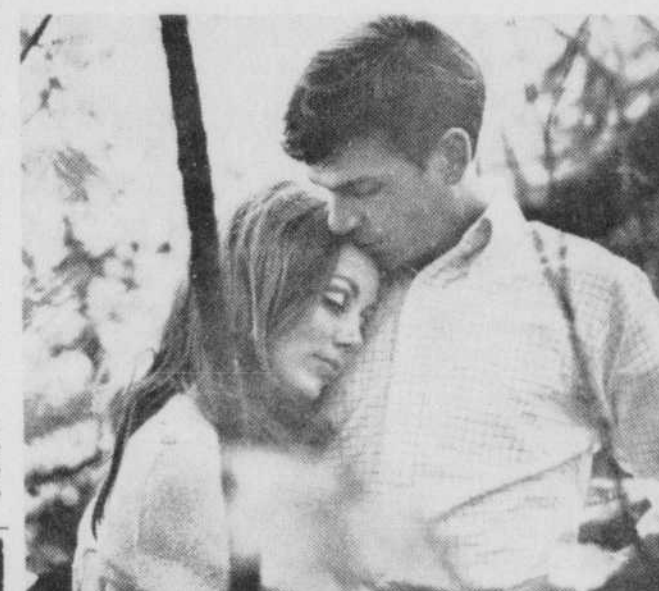
Habituellement, l'équipement d'un navire ne commence qu'après son lancement, une fois terminé l'assemblage des pièces d'acier de sa coque. Mais la livraison dans des délais de plus en plus courts est imposée par la concurrence et il a fallu repenser toutes les méthodes de construction. Pour le navire en chantier, le travail d'appareillage commença dès la préfabrication dans un vaste atelier des sections constituantes. Ainsi, lorsque les douze sections furent assemblées pour former la coque, une large proportion de l'équipement, de l'appareillage et des dispositifs était déjà en place. Et lorsque le navire est prêt pour le lancement son parachèvement est fort avancé et le temps mis à le construire en entier est abrégé d'autant.

L'emploi de telles méthodes n'est pas facile, surtout au Canada. Dans plusieurs grands chantiers japonais et européens on peut construire à la chaîne de montage avec des résultats surprenants, parce que ces navires sont d'un type standard et que leurs parties constituantes sont fabriquées à proximité de chantiers construits ces dernières années à des fins spécifiques. Mais dans le cas de la Davie Shipbuilding, il s'agissait d'un navire très compliqué parmi d'autres tout aussi compliqués que l'on construit en même temps. Il a donc fallu recourir à un plan-

ning très poussé pour s'assurer de la livraison au moment opportun de nombreuses pièces composantes et machines venant de divers pays à travers le monde.

Il a fallu en outre assurer la coordination des divers métiers impliqués sous forme d'une équipe souple qui fut en mesure de construire, d'appareiller et de manoeuvrer les unités complexes avec un maximum d'efficacité.

Bien que ce soit la première fois que l'on emploie des méthodes aussi avancées à la Davie Shipbuilding, celle-ci est maintenant convaincue qu'une telle réalisation des méthodes de construction est vitale à la croissance d'une entreprise de construction maritime. Ce qui se passe en ce moment au chantier de Lauzon n'est donc que le commencement d'une nouvelle façon d'aborder la construction des navires à cet endroit.



Vous croyez qu'ils sont les meilleurs gens au monde...

alors, offrez-leur ce monde!

Un billet CPA vers les endroits romantiques. Le cadeau le plus apprécié de tous. Toutes les occasions s'y prêtent: anniversaires de naissance ou de mariage, graduation ou retraite. Egalement idéal comme prix de concours de ventes. Chaque billet est présenté dans une enveloppe-cadeau pour chaque occasion.

P.S. CPA offre des tarifs spéciaux et des voyages organisés en Californie, au Mexique, à Hawaii, en Europe, en Orient et en Amérique du Sud. Vous pouvez aussi profiter d'un plan budgétaire. Demandez tous détails à CPA ou à votre agent de voyage.

LES LIGNES AERIENNES CANADIEN PACIFIQUE

globe école de langues ANGLAIS ESPAGNOL - ALLEMAND

COURS D'ÉTÉ

- UN MOIS - 1 1/2 h par jour
- ou: 3 fois par semaine
- Cours intensifs d'une semaine

globe école de langues LEÇON GRATUITE 866-9731

1 PLACE VILLE MARIE - SUITE 1538

A paraître mercredi

LA RÉGULATION DES NAISSANCES

LETTRE ENCYCLIQUE DE SA SAINTETÉ PAUL VI HUMANAE VITAE

Collection "L'Église aux quatre vents" 24 pp.

Textes conformes à ceux des éditions française et anglaise publiées par la Typographie Polyglotte Vaticane

Chaque brochure: \$0.25 net - 50 ex.: \$10.00 - 100 ex.: \$19.00

Frais de port en plus

245 est, boulevard Dorchester, Montréal

Métro-Champ-de-Mars

*861-9621

FIDES

THE REGULATION OF BIRTH

ENCYCLICAL LETTER OF HIS HOLINESS POPE PAUL VI HUMANAE VITAE

Textes conformes à ceux des éditions française et anglaise publiées par la Typographie Polyglotte Vaticane

Chaque brochure: \$0.25 net - 50 ex.: \$10.00 - 100 ex.: \$19.00

Frais de port en plus

245 est, boulevard Dorchester, Montréal

Métro-Champ-de-Mars

*861-9621

EDITORIAL

L'encyclique sur la régulation des naissances

Après des années d'attente, le pape Paul VI vient de faire connaître la position officielle de Rome sur la régulation des naissances.

Le message pontifical est courageux mais sévère. Le pape réaffirme avec vigueur la primauté des valeurs morales dans les questions relatives à la vie conjugale: là-dessus, tous les esprits soucieux de la dimension morale dans la vie humaine lui seront profondément reconnaissants. Il définit cependant, au chapitre des applications concrètes, des normes tellement sévères qu'on est en droit de se demander si elles seront appliquées et si elles sont opportunes dans le contexte actuel.

Le climat général de la vie en société est devenu, de nos jours, tellement imprégné de sensualité que l'on commence, avec raison, à s'inquiéter des conséquences qui en résulteront pour la qualité de la vie humaine. Ce climat apparaît, dans ses premières manifestations, comme une réaction saine contre un esprit faussement puritain. Loin de se stabiliser à un niveau d'équilibre qui eût favorisé la liberté sans étouffer du même coup les exigences de la morale, il a tendu à devenir une sorte de fin en soi. Ce qui fut à l'origine effort louable de libération, est devenu, dans trop de cas, exploitation intéressée du sexe à des fins commerciales ou démagogiques.

Que Paul VI ait voulu réagir contre cette vague de décadence spirituelle qui, de l'Occident, déferle aujourd'hui sur le monde entier, il n'y aura, pour s'en scandaliser, que les esprits qui, en réalité, ne croient plus qu'à une morale purement subjective. Les papes, à toutes les époques, furent appelés à défendre les valeurs morales et spirituelles contre la pénétration du matérialisme. Ce rôle n'a jamais été aussi peu populaire qu'à notre époque: il ne fut peut-être jamais aussi indispensable. Et il s'agit, qu'on aime cela ou non, d'un rôle que les successeurs de Pierre ne peuvent tout simplement pas abdiquer.

Paul VI a voulu rappeler la primauté absolue des valeurs spirituelles dans le développement de la vie sexuelle des époux. Il a rappelé, en ce faisant, une vérité essentielle, une vérité qui demeurera aussi longtemps qu'il subsistera dans le monde des traces authentiques, si humbles puissent-elles être, du véritable christianisme.

Ce message est dur à entendre. Il est cependant, quant au fond, dans la plus pure tradition chrétienne. Cette tradition a toujours conçu la liberté véritable non pas comme un fruit facile qu'on peut cueillir n'importe où et n'importe comment, mais plutôt comme le fruit lentement mûri d'une conquête qui passe par les voies exigeantes de la discipline et de l'ascèse.

Sans mettre en doute le bien-fondé de l'appel spirituel lancé par Paul VI, on doit toutefois s'interroger sur certaines conclusions concrètes qu'il tire, à ce moment-ci, des principes qu'il a posés.

Sur le difficile problème de la régulation des naissances, des débats d'une grande importance se poursuivent, depuis des années, à l'intérieur de l'Eglise. Ces débats ont opposé des tenants de deux thèses contraires. D'un côté, l'on a soutenu que la morale conjugale devait continuer, comme par le passé, de se fonder sur le contenu intrinsèque de l'acte conjugal individuel: cela rendait pratiquement impossible tout assouplissement de la discipline traditionnelle de l'Eglise. De l'autre côté, l'on a soutenu que la morale sexuelle devait plutôt s'intégrer dans une vision élargie de la vie du couple et de l'expérience de l'amour humain: cette conception tendait à rendre moins mécanique la discipline de l'Eglise en matière de morale conjugale et à laisser aux époux eux-mêmes plus de responsabilités dans ce domaine.

A la suite des travaux accomplis par la Commission d'étude pontificale sur la régulation des naissances, il fut impossible de faire l'unité entre les deux groupes opposés. Une majorité s'était dégagée en faveur de l'approche plus libérale. Les tenants d'une approche plus traditionnelle avaient aussi fait valoir leurs arguments avec force. Le groupe minoritaire soutenait, en somme, qu'il fallait maintenir l'interdit traditionnel sur les moyens artificiels de contraception. Le groupe majoritaire, sans approuver explicitement le recours à ces moyens, soutenait qu'il fallait, en ces matières, s'éloigner d'une certaine morale à compartiments et accorder une responsabilité plus grande à la conscience éclairée des époux.

De nombreuses raisons — démographiques, sociologiques, psychologiques, biologiques et spirituelles — militaient en faveur de la position du groupe majoritaire. Le pape a jugé, dans sa conscience, qu'il devait rejeter cette position. De très nombreux esprits seront d'autant plus troublés par ce dénouement que jamais l'autorité romaine n'a jugé à propos de livrer officiellement au public, avant la décision du magistère, le texte des documents dont elle avait été saisie, encore moins de permettre que ces textes fassent l'objet d'une confrontation publique entre pasteurs et théologiens. Aucune question n'eût justifié, autant que celle-ci, une décision de type collégial et une approche collante d'après près que possible à la réalité intime de la vie d'aujourd'hui; nous nous trouvons, au contraire, en face d'une décision très personnelle, d'une conclusion qui semble assez éloignée

des expériences et des préoccupations de milliers de fidèles et de pasteurs qui comptent parmi les membres les plus loyaux de la communauté chrétienne.

La prise de position du pape en matière de contraception est d'autant plus déconcertante que rien n'indique qu'elle puisse être sérieusement appliquée dans la vie concrète de tous les jours. Déjà, hier, on pouvait entendre, sur les ondes de la radio, l'écho — mal éclairé peut-être, mais non moins vivant — de douzaines de voix qui s'interrogeaient ouvertement sur la possibilité de mettre en pratique les enseignements du pape. On pourra dire que ces voix ne comptent pas, qu'il les ne font que traduire l'état profond d'aliénation spirituelle dans lequel sont tombés, sous l'empire d'une certaine propagande, des milliers d'esprits. Nous refusons, pour notre part, ce jugement trop pharisaïque. Nous préférons lire, dans ces réactions spontanées des petites gens, l'écho de millions de vies humaines qui sont en proie à des souffrances très réelles et qui ne sont pas fermées pour autant à d'authentiques préoccupations spirituelles et morales.

Etant donné le caractère controversé des réponses que le pape apporte à des questions angoissantes, l'encyclique Humanae Vitae soulèvera de nouveau le difficile problème de l'autorité qu'il faut accorder à un document comme celui-ci.

Doit-on considérer que tous les passages de l'encyclique sont d'égale importance? Peut-on envisager que certains passages, qui énoncent des principes tout à fait fondamentaux, sont immuables, alors que d'autres, qui définissent surtout des applications, sont plutôt de l'ordre de la discipline que de la doctrine fondamentale? Doit-on considérer que la question abordée par le pape est résolue pour toujours aux yeux de la conscience chrétienne, sans aucun espoir de retour ou d'amendement?

Il serait présomptueux d'écarter à la légère un document rédigé d'un ton aussi ferme et solennel. Il serait prématuré, d'autre part, d'accorder une valeur éternelle à chaque mot et à chaque phrase du texte. L'histoire offre plusieurs exemples d'enseignements "officiels" qui furent, plus tard, nuancés, voire modifiés. Il est toujours difficile, pour celui qui formule un enseignement au nom de toute l'Eglise, de discerner avec précision la frontière qui sépare le principe de son application. Nous croyons humblement que, dans le problème de la régulation des naissances, le dernier mot n'a pas été dit et que certains principes pourraient connaître, dans un avenir que nous souhaitons rapproché, des applications inédites.

Claude RYAN

BLOC NOTES

La grève des postiers a déjà trop duré

Le service postal est paralysé depuis douze jours, mais le premier ministre Trudeau a dit hier que la poursuite des négociations lui semble le meilleur moyen, pour le moment, de régler cette grève; il n'écartera pas une intervention possible du parlement, mais cela ne lui paraît pas urgent et il ne prévoit pas une fin prochaine du conflit.

L'on rapporte des progrès dans les négociations qui se poursuivent de façon intense, mais cela peut durer encore longtemps; en effet, les discussions n'ont porté jusqu'ici que sur des clauses normatives et sur les conditions de travail. On n'a pas abordé les questions de salaires et du train où vont les choses la grève menace de se prolonger encore des semaines.

Les progrès et la diversité des communications et des moyens de transport peuvent, à première vue, rendre moins redoutables aujourd'hui des grèves de services publics qui auraient paru intolérables il y a seulement quelques années. C'est ainsi que tout récemment on a laissé durer 24 jours la grève de la Voie maritime du St-Laurent, et cela en dépit du fait qu'elle avait commencé juste avant les élections fédérales.

Après cette expérience, le gouvernement pense peut-être qu'il lui suffira de laisser la grève des postes se prolonger pour qu'un règlement satisfaisant puisse être obtenu par la négociation et que le pays n'en souffrira pas trop de dommage.

Répercussions économiques

Plusieurs grandes entreprises industrielles et commerciales, qui disposent de succursales, de points de ventes et d'un réseau de communication dans tout le pays, ont pu assez facilement mettre sur pied à titre provisoire des moyens de transport, de livraison, de perception et ne souffrent pas trop de la grève. Il en va de même dans une certaine mesure des gouvernements, des municipalités; ainsi Montréal peut se passer de la poste pour distribuer ses comptes de taxes ce jour-ci. Mais tout cela entraîne des frais élevés.

Dans la région de Montréal, les grévistes ont accepté de livrer les chèques de 32.000 assistés sociaux. Ils évitent ainsi qu'on leur reproche d'aggraver le sort des assistés qui attendent ces secours pour vivre. Puisque diverses formes de communications ne sont pas directement affectées, telles la télévision, la radio, le téléphone, et même pour les grands centres la distribution des journaux, le public peut avoir l'impression que la situation n'est pas trop périlleuse et que le gouvernement peut laisser aller les choses.

Il s'agit pourtant d'un service essentiel, non seulement pour le public en général qui est privé de courrier, mais pour la masse des moyennes et petites entreprises qui ne peuvent pas contourner la difficulté et qui subissent des pertes plus ou moins importantes qu'elles ne pourront pas

compenser lorsque le service postal reprendra. C'est l'ensemble de l'économie du pays qui est atteint car la poste est un élément indispensable dans les opérations financières de la grande majorité des entreprises.

L'insouciance du gouvernement

Les grèves se sont multipliées dans les services publics ces dernières années, et les gouvernements ont tendance à attendre le plus longtemps possible avant d'intervenir, afin de respecter la liberté de négociation et d'éviter le reproche d'imposer un arbitrage. Mais chaque fois, c'est toute la collectivité qui est pénalisée. Les syndicats risquent ainsi d'indisposer l'opinion publique et de provoquer des réactions qui pourront être excessives.

Les gouvernements, qui sont les gardiens du bien commun, n'ont pas le droit de céder à la tentation du moindre effort en laissant les choses s'aggraver et s'envenimer. Ils ont le devoir de maintenir les services indispensables à notre société. La grève du service postal a déjà trop duré, le gouvernement fédéral, responsable de ce service, aurait dû intervenir plus tôt; mais puisqu'on sait qu'après douze jours la solution paraît encore loin, il ne doit pas attendre pour imposer par une loi du Parlement la reprise du travail. C'est du reste aussi l'intérêt des syndicats, car si les dégâts causés par la grève s'avèrent trop grands, ils risquent de payer les pots cassés. Le gouvernement fédéral doit donc mettre fin à son attitude insouciante et désinvolte et prendre les mesures énergiques qu'il s'impose pour rétablir le courrier.

Nos chantiers maritimes

Le président de la Upper Lake Shipping Ltd, M. J. D. Leitch, a protesté hier contre l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard des chantiers maritimes du Canada. Il a dit qu'un grand nombre de contrats vont à des chantiers maritimes étrangers, au détriment des constructeurs cana-

diens, et il a demandé au gouvernement de faire connaître sa politique à long terme sur ce sujet, ajoutant que n'importe quelle politique vaudrait mieux que la confusion actuelle.

Cette demande de M. Leitch a été formulée lors du lancement du Canadian Progress, construit pour l'Hydro ontarienne, et qui peut transporter 29.000 tonnes de charbon; ce sera le plus grand et le plus perfectionné des navires des Grands Lacs. Mais le chantier où il a été construit — Port Weller Dry Docks Ltd — n'a pas d'autre commande de navire pour le moment; le ministre ontarien du commerce et du développement, qui participait à la cérémonie, a conseillé à cette entreprise de diversifier davantage sa production.

Dans sa réponse du 23 juillet au président du syndicat des employés de la George T. Davie, M. Jean Marchand signalait que le chantier de Lauzon n'est pas le seul à avoir interrompu ses opérations, et que deux autres chantiers ont été fermés ces mois derniers, l'un en Ontario et l'autre en Colombie-Britannique. Même des chantiers capables de construire des navires de la qualité du Canadian Progress manquent de contrats.

Le gouvernement fédéral a annoncé récemment qu'il réduirait les subventions payées aux chantiers canadiens; malgré ces subventions, les entreprises canadiennes n'arrivent pas à faire face à la concurrence étrangère. Les constructeurs de navires ont demandé à Ottawa du financement à long terme, et aussi l'imposition de tarifs sur les navires construits à l'étran-

ger. Le financement permettrait d'améliorer les installations, mais la concurrence étrangère dépend dans une large mesure du coût inférieur de la main-d'œuvre. Le recours à la protection douanière irait à l'encontre des tendances actuelles du commerce international et de l'orientation du Canada dans le cadre du Kennedy Round.

Ces problèmes sont débattus depuis longtemps et l'on peut reprocher au gouvernement fédéral de ne pas adopter une politique claire. Il tergiverse comme si les choses allaient s'arranger, mais ses hésitations peuvent retarder des décisions qui permettraient à ces entreprises de se lancer dans d'autres domaines où elles pourraient mieux réussir. On a pu voir, durant la campagne électorale, un exemple de cette indécision d'Ottawa. Dans la lettre qu'il a adressée le 23 juillet au syndicat des employés du chantier George T. Davie, M. Marchand explique pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas pu accepter les conditions posées par la compagnie pour la réparation du navire New Liskard. La situation était la même avant le vote du 25 juin, mais M. Marchand s'est alors montré moins catégorique et a préféré entretenir des espoirs illusoire; comment ne pas conclure que c'était pour des fins électorales.

Avec la spécialisation des tâches et la plus forte concurrence internationale, le Canada doit orienter sa production industrielle vers des domaines où il peut rivaliser avec les autres pays; la construction maritime ne paraît pas être de ceux-là.

P.S.

pensées pour notre temps

Origine ethnique et législation

"Bien des raisons — la première d'ordre moral — s'opposent à ce qu'on adopte l'idée de différence ethnique, appuyée soit sur le groupe soit sur l'origine, comme principe organisateur de la société. Cette solution tendrait à créer des groupes fermés excluant d'avance les nouveaux venus; les hasards de la naissance seraient accentués et des barrières rigides érigées entre les gens. Une législation fondée sur l'origine ethnique ou le groupe ethnique irait directement à l'encontre du principe selon lequel tous les hommes sont égaux devant la loi."

(Extrait du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Introduction générale, Livre I, Les langues officielles).

La politique commerciale du Canada

3

La réduction des tarifs douaniers doit aller au-delà du Kennedy Round

par Claude Lemelin

Si l'on excepte les ajustements qui se sont fait dans le cadre des négociations du "Kennedy Round", la structure de la tarification douanière au Canada n'a pas subi de révision en profondeur depuis 1936.

La Commission du tarif, sorte de commission d'enquête permanente, a certes procédé depuis à de nombreuses enquêtes sectorielles et recommande au gouvernement la modification de plusieurs tarifs douaniers. Mais cet organisme n'avait pas pour mandat de repenser la politique tarifaire du pays. Fonctionnant à l'intérieur d'un cadre protectionniste, devant plus ou moins tenir pour constants les autres variables de la politique économique, devant forcément limiter le champ de ses analyses à une industrie ou à une branche industrielle, la commission ne pouvait à vrai dire décider s'il était dans l'intérêt national d'encourager par une intervention publique l'expansion de telle ou telle industrie, ni si la protection douanière était le moyen le plus efficace de la faire.

En d'autres mots, la commission du tarif ne pouvait remplacer la politique tarifaire dans un contexte d'équilibre général; et par voie de conséquence, ses travaux visaient essentiellement à déterminer, "toutes choses étant égales par ailleurs", quel devait être le taux du tarif s'appliquant à telle catégorie de produits importés.

Jusqu'à très récemment, peu de gens à Ottawa trouvaient à redire — du moins publiquement — à cette façon de procéder. Les hommes politiques, tout en criant bien haut les vertus de la concurrence, trouvaient commode de protéger les producteurs canadiens contre celle qu'auraient pu leur faire subir les producteurs étrangers; cela leur évitait d'avoir à se résoudre à d'autres interventions, plus directes, dans le fonctionnement de l'économie privée. Et le réflexe protectionniste était profondément ancré dans les structures mentales du haut-fonctionnaire fédéral, à qui la pusillanimité des hommes politiques faisait rapidement oublier les leçons d'Adam Smith.

En outre, le protectionnisme est chez nous une tradition politique des plus vénérables, puisqu'elle remonte aux Pères de la confédération. C'est également la voie de la facilité lorsqu'un problème d'efficacité se pose dans une industrie, on lui flanque un tarif et on n'a plus à y repenser pendant vingt ans: l'administration douanière est en place depuis plus d'un siècle; le gouvernement n'a pas à rendre compte chaque année du fonctionnement du tarif, comme il doit le faire pour ses autres politiques économiques; la protection douanière est la forme d'assistance publique préférée des entreprises, celles qui redoutent les contrôles dont devrait être nécessairement assortie une assistance plus directe — des subventions, par exemple; toute remise en cause d'un tarif provoque d'ailleurs invariablement les hauts cris des entreprises visées — de quoi compliquer l'existence des hommes politiques et, partant, celle des fonctionnaires; tandis que les consommateurs sont plutôt "bons enfants", car la douane est une taxe "sans douleur", soigneusement camouflée qu'elle est par le prix de vente du produit, même lorsqu'il est fabriqué au pays.

Ottawa a toutefois profité des négociations du "Kennedy Round" pour simplifier sa tarification douanière. "Il en est résulté, écrit la revue gouvernementale "Commerce extérieur", une plus grande uniformité à l'égard de produits différents à chaque échelon de transformation, de même que la baisse de certains des droits les plus élevés".

Les négociateurs canadiens ont finalement consenti des réductions tarifaires équivalentes, globalement, à celles qu'ils ont obtenues et qui touchent des importations évaluées à \$2,5 milliards. Mais dès le début des négociations, ils ont refusé d'envisager une réduction uniforme de tous les tarifs, préférant, à l'instar des Européens mais à l'encontre des Américains, des coupes plus sélectives.

Cette stratégie de négociation était éminemment défendable, dans la mesure où elle permettait aux négociateurs de tenir compte de l'évaluation relative des tarifs dans les divers pays et de profiter de la négociation pour reviser la structure de leurs tarifs. Pour le Canada, il y avait lieu, par exemple, de réduire bien davantage les droits sur les

matières premières, les produits semi-finis et la machinerie — somme toute, les facteurs de production — que les droits sur les produits manufacturés. Mais le gouvernement central semble avoir usé de sa discrétion à cet égard d'une manière souvent aberrante et qui frise parfois le ridicule.

Ottawa s'est enfin décidé, par exemple, à faire disparaître les droits sur les produits tropicaux qu'il avait imposés il y a un siècle pour se procurer des fonds, lorsqu'il traitait de la douane le gros des ses revenus. Mais pour quoi avoir maintenu une taxe de 5% sur le clou de girofle, la cannelle et le gingembre, et de 12,5% sur le macis? Serait-ce pour protéger certains pays en voie de développement, alors pourquoi ne pas avoir augmenté plutôt le budget de l'aide à l'étranger?

De même, pourquoi avoir maintenu un tarif de 15% sur les instruments de musique? Aurions-nous tellement de luthiers à protéger contre la concurrence étrangère?

Pour encourager, semblait-il, la transformation au pays des produits minéraux, Ottawa a maintenu, tout en les réduisant, les droits qu'il percevait sur l'importation de métaux et de produits métalliques. L'imposition de droits à l'exportation n'aurait-elle pas été un moyen plus efficace d'arriver au même résultat?

On ne peut certes prétendre que la sidérurgie est au Canada une industrie "en voie d'établissement". Pourtant, Ottawa continue de percevoir des droits importants — de 12,5% à 20% — sur les produits du fer et de l'acier. Et le tarif sur les crayons de plombagine et les craies à dessiner continue d'être de 20 pour cent, même si leurs fabricants au Canada ont été trouvés coupables de collusion sur le prix — la preuve qu'ils disposent d'un pouvoir monopolistique que une intensification de la concurrence venant de l'étranger aurait heureusement entamé.

Quant aux nouveaux tarifs sur les textiles — 27,5% sur les tricots, 17,5% sur les fils, files et tissus de coton écri non-cilore, 27,5% sur les vêtements et autres articles en fibres végétales — ils ne donnent pas la pleine mesure de ce qu'il en coûte aux consommateurs canadiens pour maintenir le niveau de la production et de l'emploi dans cette industrie, puisqu'on a dû conclure des accords de contingentement avec une vingtaine de pays pour renforcer cette première ligne de défense, depuis longtemps insuffisante. La subsistance de ce réseau complexe d'entraves indique aussi qu'Ottawa ne s'est pas encore résolu à faire ce qu'exige la conversion de cette industrie, en déclin depuis 20 ans.

Une politique trop "politique"

Ces quelques exemples paraissent confirmer ce que de nombreux économistes soupçonnaient déjà: les négociateurs canadiens sont allés à Genève avec l'intention bien arrêtée de "sauver les meubles", c'est-à-dire d'obtenir le maximum d'avantages en faisant le moins de concessions possibles en contrepartie. Pareille stratégie découle d'une conception trop exclusivement "politique" de la politique commerciale, qui n'accorde pas à ses incidences économiques toute l'importance qu'elles méritent.

L'argument dont se servent les planificateurs de notre commerce, lorsqu'on leur suggère de démanteler, graduellement certes, mais inexorablement, l'appareil protectionniste, témoigne lui-aussi de la politisation excessive de la politique commerciale du Canada. La liberté de manoeuvre du pays, répliquent-ils, est limitée par la politique commerciale de ses principaux partenaires commerciaux, en particulier les Etats-Unis. Aussi longtemps que ces derniers seront protectionnistes, le Canada sera forcé de l'être également, car il n'est pas de bonne politique d'accorder sans contrepartie des avantages à ses concurrents, de réduire unilatéralement, en l'occurrence, ses tarifs douaniers.

C'est négliger singulièrement les effets de la protection douanière sur le fonctionnement de l'économie canadienne. Peut-être les Etats-Unis, à cause de la grande dimension de leur marché intérieur et de la forte propension à l'innovation de leurs entrepreneurs, peuvent-ils se payer le luxe de protéger leur industrie; mais le Canada, pour des raisons exactement

contraires, ne peut faire le sacrifice des gains d'efficacité qu'engendrerait l'assujettissement de ses entreprises à la discipline de la concurrence internationale.

Et si vraiment Ottawa ne veut céder rien pour rien, il lui sera toujours loisible, après avoir aboli ses tarifs, de verser des subventions aux exportateurs canadiens; il lui en coûtera toujours quelque chose — probablement moins que le coût global, pour les consommateurs, de la protection douanière — mais il aura récupéré les gains de productivité qu'il cherche à obtenir, à l'heure actuelle, par des moyens plus onéreux.

Les coûts du tarif

De tels propos pourront sembler aberrants dans les milieux fédéraux, où l'analyse économique de la protection douanière n'a jamais été la priorité des priorités. Un haut fonctionnaire fédéral n'opinait-il pas récemment, devant un économiste de passage à Ottawa, qu'il ne valait pas la peine de s'y arrêter? Le ministère du commerce ne s'est-il pas refusé à calculer, avant les négociations du "Kennedy Round", le taux réel de protection accordé par les tarifs aux producteurs canadiens, et qui divergent souvent de leur taux nominal?

Pourtant, la douane a rapporté au trésor fédéral \$778 millions en 1966. Cette somme représente le relevement des prix des marchandises importées imputable à la protection douanière. Mais celle-ci a permis aux producteurs canadiens de relever leur prix d'autant et même davantage; et il est raisonnable de penser que ces hausses de prix ont été réparties sur environ les deux-cinquièmes du P.N.B. Comme les importations brutes équivalent au cinquième environ de la production nationale, la valeur du relevement des prix intérieurs imputable aux tarifs pourrait fort bien avoir été le double du rendement de la douane, soit quelque \$1,5 milliard, auquel il faudrait ajouter la valeur du relevement des prix imputable à la protection par contingentement.

Si l'on fait abstraction du rendement de la douane — taxe qui, si on abolissait les tarifs, devrait être remplacée par une autre — le coût global du protectionnisme se situerait donc entre \$1,5 et \$2,0 milliards. En 1966, les Canadiens auraient donc versé aux entreprises canadiennes des subventions de cet ordre — car la protection douanière ou par contingentement, parce qu'elle augmente le prix qu'il peut exiger du consommateur, n'est rien d'autre qu'une subvention accordée au producteur qui en bénéficie.

\$1,5 milliard, c'est plus de deux pour cent de ce que valait la production nationale en 1966; c'est plus de la moitié du budget global du gouvernement du Québec. Et ce n'est pas là le seul coût économique imputable au protectionnisme. Dans la mesure où celui-ci a favorisé le développement de secteurs où le Canada n'a pas d'avantages concurrentiels — secteurs, donc, à croissance faible — il a pu exercer une pression à la baisse sur le taux de croissance global de l'économie; dans la mesure où il a favorisé le développement des secteurs étroitement associés aux secteurs correspondants de l'économie américaine, il a pu contribuer à la subsistance des disparités interrégionales de revenu; dans la mesure où il a permis à certaines entreprises de réaliser des profits excessifs, il a pu aggraver l'inégalité de la répartition des revenus. Sans parler de l'insuffisance de la productivité dans l'industrie manufacturière canadienne, généralement admise aujourd'hui; car elle est due, moins à la dimension restreinte du marché canadien qu'à la politique commerciale du gouvernement, qui incite depuis cent ans les entreprises canadiennes à s'y cantonner.

D'aucuns répliqueront sans doute que le protectionnisme était un moindre mal, qu'il fallait s'y résoudre pour maintenir l'emploi et la création de nouveaux emplois au niveau qu'exigeait la croissance démographique du Canada, pour éviter que la balance des comptes du pays ne soit trop défavorable.

Ces arguments pouvaient être valables en 1945; ils sont aujourd'hui insoutenables. L'économie canadienne n'est plus, à proprement parler, une économie en voie de développement; elle s'insère dans un

Suite à la page 6

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 30 JANVIER 1910

Claude RYAN

Directeur

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL

Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR

Trésorier: Arthur LEBEVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

Texte de l'encyclique de Paul VI sur la régulation des naissances

● Grâce à la collaboration des Editions Fides, qui doivent publier dès mercredi le document sous forme de brochure, nous sommes heureux de pouvoir livrer à nos lecteurs le texte intégral de l'encyclique "Humanae Vitae" rendu public hier à Rome par le pape Paul VI. Ce texte (y compris les titres et sous-titres) est celui de la traduction en langue française publiée par la Typographie Polyglotte Vaticane. Dans les deux premières parties de l'encyclique, que nous publions ci-dessous, le pape examine certains aspects nouveaux du problème de la régulation des naissances, puis expose la position doctrinale de l'Eglise catholique. Dans une troisième partie que nous publierons demain, Paul VI formule des directives pastorales à l'intention des chrétiens et des hommes de bonne volonté, des gouvernants, des prêtres, des hommes de science des médecins et des évêques.

VENERABLES FRERES ET CHERS FILS

La transmission de la vie

1. Le très grave devoir de transmettre la vie humaine, qui fait des époux les libres et responsables collaborateurs du Créateur, a toujours été pour ceux-ci source de grandes joies, accompagnées cependant parfois de bien des difficultés et des peines.

En tout temps, l'accomplissement de ce devoir a posé à la conscience des époux de sérieux problèmes; mais l'évolution récente de la société a entraîné des mutations telles, que de nouvelles questions se sont posées: questions que l'Eglise ne pouvait ignorer, en un domaine qui touche de si près à la vie et au bonheur des hommes.

I. Aspects nouveaux du problème et compétence du Magistère

Nouvelles données du problème

2. Les changements survenus sont effectivement notables et de plusieurs sortes. Il s'agit tout d'abord du rapide développement démographique. Beaucoup manifestent la crainte que la population mondiale n'augmente plus vite que les ressources à sa disposition; il s'ensuit une inquiétude croissante pour bien des familles et pour des peuples en voie de développement, et grande est la tentation pour les Autorités d'opposer à ce péril des mesures radicales. En outre, les conditions de travail et de logement, comme aussi les exigences accrues, dans le domaine économique et dans celui de l'éducation, rendent souvent difficile aujourd'hui la tâche d'élever convenablement un grand nombre d'enfants.

On assiste aussi à un changement, tant dans la façon de considérer la personne de la femme et sa place dans la société, que dans la valeur à attribuer à l'amour conjugal dans le mariage, comme aussi dans la manière d'apprécier la signification des actes conjugaux par rapport à cet amour.

Enfin et surtout, l'homme a accompli d'étonnantes progrès dans la maîtrise et l'organisation rationnelle des forces de la nature, au point qu'il tend à étendre cette maîtrise à son être lui-même pris dans son ensemble, au corps, à la vie physique, à la vie sociale et jusqu'aux lois qui régissent la transmission de la vie.

3. Un tel état de choses fait naître de nouvelles questions. Etant données les conditions de la vie moderne, étant donnée la signification des relations conjugales pour l'harmonie entre les époux et pour leur fidélité mutuelle, n'y aurait-il pas lieu de réviser les règles morales jusqu'ici

en vigueur, surtout si l'on considère qu'elles ne peuvent être observées sans des sacrifices parfois héroïques?

Etendant à ce domaine l'application du principe dit "de totalité", ne pourrait-on admettre que l'intention d'une fécondité moins abondante, mais plus rationalisée, transforme l'intervention matériellement stérilisante en un licite et sage contrôle des naissances? Ne pourrait-on admettre, en d'autres termes, que la finalité de procréation concerne l'ensemble de la vie conjugale, plutôt que chacun de ses actes?

On demande encore si, étant donné le sens accru de responsabilité de l'homme moderne, le moment n'est pas venu pour lui de confier à sa raison et à sa volonté, plutôt qu'aux rythmes biologiques de son organisme, le soin de régler la natalité.

Compétence du Magistère

4. De telles questions exigeaient du Magistère de l'Eglise une réflexion nouvelle et approfondie sur les principes de la doctrine morale du mariage: doctrine fondée sur la loi naturelle, éclairée et enrichie par la Révélation divine.

Aucun fidèle ne voudra nier qu'il appartient au Magistère de l'Eglise d'interpréter aussi la loi morale naturelle. Il est incontestable, en effet, comme l'ont plusieurs fois déclaré Nos Prédécesseurs (1), que Jésus-Christ, en communiquant à Pierre et aux Apôtres sa divine autorité, et en les envoyant enseigner ses commandements à toutes les nations (2), les constituait gardiens et interprètes authentiques de toute la loi morale: non seulement de la loi évangélique, mais encore de la loi naturelle, expression elle aussi de la volonté de Dieu, et dont l'observation fidèle est également nécessaire au salut (3).

Conformément à cette mission qui est la sienne, l'Eglise a toujours donné — et avec plus d'ampleur à l'époque récente — un enseignement cohérent, tant sur la nature du mariage que sur le juste usage des droits conjugaux et sur les devoirs des époux (4).

Etudes spéciales

5. La conscience de cette même mission Nous a amené à confirmer et à élargir la Commission d'étude que Notre Prédécesseur Jean XXIII, de vénérée mémoire, avait instituée en mars 1963. Cette commission, qui comprenait, outre plusieurs spécialistes des différentes disciplines concernées, également des couples, avait pour but de recueillir des avis sur les nouvelles questions relatives à la vie conjugale, et en particulier celle de la régulation de la natalité, et de fournir d'opportuns éléments d'information, pour que le Magistère put donner, à l'attente non seulement des fidèles, mais de l'opinion publique mondiale, une réponse adéquate (5).

Les travaux de ces experts, complétés par les jugements et conseils que Nous fûmes, soit spontanément, soit sur demande expresse, bon nombre de Nos Frères dans l'Episcopat, Nous ont permis de mieux mesurer tous les aspects de cette question complexe. Aussi exprimons-Nous à tous de grand coeur Notre vive gratitude.

La réponse du Magistère

6. Les conclusions auxquelles était parvenue la Commission ne pouvaient toutefois être considérées par Nous comme définitives, ni Nous dispenser d'examiner personnellement ce grave problème, entre autres parce que le plein accord n'avait pas été réalisé au sein de la Commission sur les règles morales à proposer; et surtout parce qu'étaient apparus certains critères de solutions qui s'écartaient de la doctrine morale sur le mariage proposée avec une constante fermeté par le Magistère de l'Eglise.

C'est pourquoi, ayant attentivement examiné la documentation qui Nous a été soumise, après des mûres réflexions et des prières assidues, Nous allons maintenant, en vertu du mandat que le Christ Nous a confié, donner Notre réponse à ces graves questions.

II. Principes doctrinaux

Une vision globale de l'homme

7. Comme tout autre problème concernant la vie humaine, le problème de la natalité doit être considéré, au-delà des perspectives partielles — qu'elles soient d'ordre biologique ou psychologique, démographique ou sociologique — dans la lumière d'une vision intégrale de l'homme et de sa vocation, non seulement naturelle et terrestre, mais aussi surnaturelle et éternelle. Et puisque, dans leur tentative de justifier les méthodes artificielles de contrôle des naissances, beaucoup ont fait appel aux exigences soit de l'amour conjugal, soit d'une "paternité responsable" il convient de bien préciser la vraie conception de ces deux grandes réalités de la vie matrimoniale, en Nous référant principalement à ce qui a été récemment exposé à ce sujet, d'une manière hautement autorisée, par le Deuxième Concile du Vatican, dans la Constitution pastorale Gaudium et Spes.

L'amour conjugal

8. L'amour conjugal révèle sa vraie nature et sa vraie noblesse quand on le considère dans sa source suprême, Dieu, qui est Amour (6), "le Père de qui toute paternité tire son nom, au Ciel et sur la terre." (7)

Le mariage n'est donc pas l'effet du hasard ou un produit de l'évolution de forces naturelles inconscientes: c'est une sage institution du Créateur pour réaliser dans l'humanité son dessein d'amour. Par le moyen de la donation personnelle réciproque, qui leur est propre et exclusive, les époux tendent à la communion de leurs êtres en vue d'un mutuel perfectionnement personnel, pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies.

De plus, pour les baptisés, le mariage revêt la dignité de signe sacramentel de la grâce, en tant qu'il représente l'union du Christ et de l'Eglise.

Ses caractéristiques

9. Dans cette lumière apparaissent clairement les notes et les exigences caractéristiques de l'amour conjugal, dont il est souverainement important d'avoir une idée exacte.

C'est avant tout un amour pleinement humain, c'est-à-dire à la fois sensible et spirituel. Ce n'est donc pas un simple transport d'instinct et de sentiment, mais aussi et

surtout un acte de la volonté libre, destiné à se maintenir et à grandir à travers les joies et les douleurs de la vie quotidienne, de sorte que les époux deviennent un seul coeur et une seule âme et atteignent ensemble leur perfection humaine.

C'est ensuite un amour total, c'est-à-dire une forme toute spéciale d'amitié personnelle, par laquelle les époux partagent généreusement toutes choses, sans réserves indues ni calculs égoïstes. Qui aime vraiment son conjoint ne l'aime pas seulement pour ce qu'il reçoit de lui, mais pour lui-même, heureux de pouvoir l'enrichir du don de soi.

C'est encore un amour fidèle et exclusif jusqu'à la mort. C'est bien ainsi, en effet, que le conjoint époux et l'épouse le jour où ils assument librement et en pleine conscience l'engagement du lien matrimonial. Fidélité qui peut parfois être difficile, mais qui est toujours possible et toujours noble et méritoire, nul ne peut le nier. L'exemple de tant d'époux à travers les siècles prouve non seulement qu'elle est conforme à la nature du mariage, mais encore qu'elle est source de bonheur profond et durable.

C'est enfin un amour fécond, qui ne s'épuise pas dans la communion entre époux, mais qui est destiné à se continuer en suscitant de nouvelles vies. "Le mariage et l'amour conjugal sont ordonnés par leur nature à la procréation et à l'éducation des enfants. De fait les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes." (8)

La paternité responsable

10. L'amour conjugal exige donc des époux une conscience de leur mission de "paternité responsable", sur laquelle, à bon droit, on insiste tant aujourd'hui, et qui doit, elle aussi, être exactement comprise. Elle est à considérer sous divers aspects légitimes et liés entre eux.

Par rapport aux processus biologiques, la paternité responsable signifie connaissance et respect de leurs fonctions: l'intelligence découvre, dans le pouvoir de donner la vie, des lois biologiques qui font partie de la personne humaine (9).

Par rapport aux tendances de l'instinct et des passions, la paternité responsable signifie la nécessaire maîtrise que la raison et la volonté doivent exercer sur elles.

Par rapport aux conditions physiques, économiques, psychologiques et sociales, la paternité responsable s'exerce soit par la détermination réfléchie et généreuse de faire grandir une famille nombreuse, soit par la décision, prise pour de graves motifs et dans le respect de la loi morale, d'éviter temporairement ou même pour un temps indéterminé une nouvelle naissance.

La paternité responsable comporte encore et surtout un plus profond rapport avec l'ordre moral objectif, établi par Dieu, et dont la conscience droite est la fidèle interprète. L'exercice responsable de la paternité implique donc que les conjoints reconnaissent pleinement leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes, envers la famille et envers la société, dans une juste hiérarchie des valeurs. Dans la tâche de transmettre la vie, ils ne sont par conséquent pas libres de procéder à leur guise, comme s'ils pouvaient déterminer de façon entièrement autonome les voies honnêtes à suivre, mais ils doivent conformer leur conduite à l'intention créatrice de Dieu, exprimée dans la nature même du mariage et de ses actes, et manifestée par l'enseignement constant de l'Eglise (10).

Respecter la nature et les finalités de l'acte matrimonial

11. Ces actes, par lesquels les époux s'unissent dans

une chaste intimité, et par le moyen desquels se transmet la vie humaine, sont, comme l'a rappelé le Concile, "honnêtes et dignes" (11), et ils ne cessent pas d'être légitimes si, pour des causes indépendantes de la volonté des conjoints on prévoit qu'ils seront inféconds: ils restent en effet ordonnés à exprimer et à consolider leur union. De fait, comme l'expérience l'atteste, chaque rencontre conjugale n'engendre pas une nouvelle vie. Dieu a sagement fixé des lois et des rythmes naturels de fécondité, qui espacent déjà par eux-mêmes la succession des naissances. Mais l'Eglise, rappelant les hommes à l'observation de la loi naturelle, interprétée par sa constante doctrine, enseigne que tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie (12).

Deux aspects indissociables: union et procréation

12. Cette doctrine, plusieurs fois exposée par le Magistère, est fondée sur le lien indissoluble, que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal: union et procréation. En effet, par sa structure intime, l'acte conjugal, en même temps qu'il unit profondément les époux, les rend aptes à la génération de nouvelles vies, selon des lois inscrites dans l'être même de l'homme et de la femme. C'est en sauvegardant ces deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens de mutuel et véritable amour et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité. Nous pensons que les hommes de notre temps sont particulièrement en mesure de comprendre le caractère profondément raisonnable et humain de ce principe fondamental.

Fidélité au dessein de Dieu

13. On remarque justement, en effet, qu'un acte conjugal imposé au conjoint sans égard à ses conditions et à ses légitimes desirs, n'est pas un véritable acte d'amour et contredit par conséquent une exigence de bon ordre moral dans les rapports entre époux. De même, qui réfléchit bien devra reconnaître aussi qu'un acte d'amour mutuel qui porterait atteinte à la disponibilité à transmettre la vie, que le Créateur a attachée à cet acte selon des lois particulières, est en contradiction avec le dessein constitutif du mariage et avec la volonté de l'Auteur de la vie. User de ce don divin en détruisant, fût-ce partiellement, sa signification et sa finalité, c'est contredire à la nature de l'homme comme à celle de la femme et de leur rapport le plus intime, c'est donc contredire aussi au plan de Dieu et à sa volonté. Au contraire, user du don de l'amour conjugal en respectant les lois du processus de la génération, c'est reconnaître que nous ne sommes pas les maîtres des sources de la vie humaine, mais plutôt les ministres du dessein établi par le Créateur. De même, en effet, que l'homme n'a pas sur son corps en général un pouvoir illimité, de même il ne l'a pas, pour une raison particulière, sur ses facultés de génération en tant que telles, à cause de leur ordination intrinsèque à susciter la vie, dont Dieu est le principe. "La vie humaine est sacrée, rappelle Jean XXIII; dès son origine, elle engage directement l'action créatrice de Dieu" (13).

Moyens illicites de régulation des naissances

14. En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, Nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques (14).

Suite à la page 7

VOS CHEVEUX!... ET CE QUE VOUS DEVRIEZ EN SAVOIR...



M. R. A. Pierre, Dir-Trichologue, démontrant l'un des foyers d'infection capillaire.

1. En quoi consistent-ils?

Les traitements Pierre sont une composition d'application de rayons ultraviolets, germicides spéciaux, onguents et stimulateurs et massage professionnel appliqué correctement à des intervalles prédéterminés. Le traitement exige environ 15 minutes et il est administré provisionnellement par des opérateurs compétents. Un trichologue vous examine avant chaque traitement.

2. Les résultats tardent-ils?

Il faut habituellement quatre semaines pour que le cuir chevelu retrouve sa santé, qu'il soit remédié aux affections locales, que disparaissent les follicules encrassés, la graisse ou la sécheresse. De nouveaux cheveux apparaîtront en moins de deux mois.

3. Combien coûtent-ils?

Les taux varient selon l'état du cheveu et du cuir chevelu. Franchement, presque tous les trichologues professionnels demandent le même prix par traitement. Les formules spéciales Pierre rendent nos traitements extraordinairement efficaces et économiques.

4. Voici que faire:

Si vos cheveux s'amincissent ou si les pellicules, la démangeaison, le cuir sec ou huileux vous ennuient, nous vous conseillons de ne pas attendre plus longtemps. La plupart des hommes chauves auraient pu sauver leurs cheveux s'ils avaient pris le traitement à temps. Ne risquez pas la calvitie. Venez au bureau Pierre pour un examen aujourd'hui, ou téléphonez pour un rendez-vous, si vous préférez. Mais n'attendez pas une seule autre journée!

5. Nouveau et exclusif

Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à l'une ou l'autre de nos cliniques. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE RÉDUCTION sur le prix demandé en clinique tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRÈS TRAITEMENT.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 490 — Tél.: 288-3823 - 288-7378
Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11h. a.m. à 8h. p.m.
Le samedi, 10h. a.m. à 4h p.m.

LES ETUDES COMMERCIALES DE L'EST INC.

ESC

EASTERN BUSINESS COLLEGE INC.

RECONNU PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

M. G. Bélanger, Dip. Péd.

Inscrivez-vous dans une institution vraiment spécialisée dans le cours commercial
... 10e ... 11e ... 12e ...

Sur rendez-vous
Tél. 523-6138

ou tous les mardis soir
de 7 à 9 hres

3630 EST, rue ONTARIO

Références: Nos résultats exceptionnels aux examens officiels

La plus grande course jamais présentée!

Venez voir les autos et les conducteurs d'Indianapolis, dans une épreuve de 200 milles...

LA LABATT INDY 3, 4 AOÛT

au Circuit Mont-Tremblant/St-Jovite



Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

Suites de la première page

JOURNALISTE

a tous les citoyens les valeurs américaines traditionnelles de la justice et de la liberté.

M. Sherman s'est dit étonné de trouver si peu de Canadiens français à une conférence dont le thème est "The U.S. and us", comme si le "nous" collectif se référait exclusivement aux Canadiens anglais. Plusieurs autres participants se sont également aperçus — et parfois inquiétés — de cette absence; il semble même que l'on tente en sous-main de convaincre M. Trudeau d'y faire une apparition, dans l'espoir que la descente en hélicoptère du premier ministre suffise à donner à la conférence un caractère bicultural.

RONNING

à acquiescer une propriété à Pékin, qui devait être le siège du nouveau gouvernement, comme il avait été celui de tous les gouvernements forts que la Chine a connus dans son histoire. D'ailleurs Pékin, qui a fait languir pendant des mois certaines grandes puissances, accéda rapidement à la requête du Canada que des négociations soient entamées sans délai. Mais le début des hostilités en Corée mit fin, en 1951, à ces efforts, qui n'ont pas été repris depuis.

M. Ronning s'est inscrit en faux contre la déclaration des Nations unies sur la crise coréenne, qui qualifie la Chine continentale "d'agresseur". Selon lui, c'est la Corée du Nord qui est l'unique agresseur; la Chine n'a fait que se protéger en venant au secours des Coréens. En effet, les installations hydroélectriques situées sur le fleuve Jaune, qui desservent le bassin industriel mandchourien, étaient directement menacées par l'avance des forces des Nations unies; en outre, la Mandchourie a été historiquement la principale voie d'entrée des invasions étrangères en Chine.

Il est arrivé souvent, selon M. Ronning, que le Canada modifiât sa politique étrangère après avoir consulté les États-Unis. Ottawa jugeait, devant le désaccord des Américains, que les avantages qu'il pouvait retirer de ces initiatives ne valaient pas le risque d'une

Cinq banques réduisent leur taux d'escompte

TORONTO (PC) — Les cinq grandes banques à chartre du Canada ont réduit hier leur taux d'intérêt préférentiel à la suite d'une diminution du taux d'échange annoncée en fin de semaine par la Banque du Canada. Cette dernière a porté le taux d'échange de sept pour cent à 61,2 pour cent.

Pour les banques le taux d'intérêt qu'elles exigent sur les prêts à leurs bons clients sera de sept pour cent au lieu de 7,14 pour cent.

Ces banques sont la Banque royale du Canada, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Montréal, la Banque de la Nouvelle-Écosse et la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Les autres banques ont indiqué qu'elles étudiaient la question.

détérioration des relations canado-américaines. C'est en gros ce qui est arrivé dans le cas de la Chine.

Mais aujourd'hui, les circonstances ont changé. Il y a, selon le diplomate, des signes certains que la politique américaine à l'égard de la Chine est en train d'évoluer. De plus, tout désengagement des Américains au Vietnam — et ce désengagement est inévitable, car "aucun gouvernement ne peut se maintenir en Asie, au vingtième siècle, avec l'appui des puissances occidentales" — exigera la conclusion d'un accord international; et cet accord sera rien moins que nul si la Chine n'y est pas partie. Et il est vain de prendre prétexte de la révolution culturelle et des poussées de violence qui l'accompagnent pour retarder la reconnaissance diplomatique de la Chine — à moins d'être logique avec nous-mêmes et de rompre nos relations avec d'autres pays — les États-Unis par exemple — dont le gouvernement a parfois du mal à maintenir l'ordre sur son territoire.

Envisageant finalement la politique étrangère du Canada dans son ensemble, M. Ronning a soutenu qu'aucune puissance moyenne ne peut désormais faire sentir son influence dans le monde autrement que par l'entremise des Nations unies. L'expérience des dernières années confirme cette affirmation: les initiatives canadiennes au Moyen-Orient, dans le cadre de l'O.N.U., ont élevé le prestige du Canada bien au-delà de ce que son importance dans le concert des nations aurait pu lui mériter.

D'autre part, on ne peut plus aujourd'hui confier aux grandes puissances le soin d'assurer le maintien de l'ordre dans le monde. C'est donc sur le renforcement des institutions internationales que le Canada devrait faire porter le gros de ses efforts en matière de politique étrangère.

LE FOND

chent maintenant l'union sacrée autour de Dubcek, elles soufflent sur le feu nationaliste, dans l'espoir de rendre le parti tout entier prisonnier de la droite antisovétique. Or, les dirigeants tchécoslovaques sont comme grisés par cette popularité factice qui les entraîne dans la voie qui, il y a douze ans, n'a pas porté beaucoup de chance à Imre Nagy.

À la question de savoir si, dans cette optique, les conversations bilatérales peuvent conduire à autre chose qu'à un constat d'incompatibilité, le journaliste a répondu: "A Moscou, à Varsovie, à Budapest, on compte toujours sur le réveil des forces saines du parti et du peuple tchécoslovaques qui, par la faute de Dubcek, ont été refoulées dans l'arrière-plan et paralysées. C'est avec leur aide qu'une solution politique reste possible. C'est du moins ce qu'espèrent nos diplomates."

HUMPHREY

tenir l'investiture dès le premier tour, c'est la compétition électorale elle-même qui inquiète désormais surtout ses

partisans. Ces craintes sont en partie alimentées par la campagne spectaculaire de l'ex-gouverneur de l'Alabama, M. George Wallace, dont on ignore encore si elle enlèvera plus d'électeurs aux républicains ou aux démocrates. L'éventualité pour M. Humphrey d'avoir à faire face, dans la course à la Maison-Blanche, au gouverneur Nelson Rockefeller, jouissant de sérieux soutiens dans les grandes villes de l'Est et du Middle-West, plutôt qu'à M. Richard Nixon, rendrait sans doute plus impérative encore pour M. Humphrey la nécessité d'un rapprochement tactique avec les partisans de M. McCarthy et avec les anciens fidèles du sénateur Robert Kennedy.

Le programme du G.O.P.

Le parti républicain a commencé hier à Miami, la préparation de la "plate-forme" du parti qui sera présentée la semaine prochaine à la convention nationale et qui constituera la base de la campagne présidentielle des candidats du "Grand Old Party".

L'ouverture des discussions à l'intérieur du parti sous la direction du sénateur de l'Illinois, M. Everett Dirksen, leader de la minorité à la Chambre haute, coïncide avec un nouvel effort de la part du gouverneur Rockefeller de New York pour empêcher M. Richard Nixon d'être choisi comme candidat présidentiel au premier tour de scrutin, qui aura probablement lieu le 7 août.

Cet effort, conjugué avec le renouveau de "force" dont le gouverneur de Californie, M. Ronald Reagan, bénéficie au sein de nombreuses délégations, paraît être parvenu, pour le moment, non seulement à "stopper" la marche en avant de l'ancien vice-président de l'administration Eisenhower, mais aussi à lui faire même perdre quelques voix. En tout état de cause, la campagne de M. Rockefeller, largement financée et menée à grande dose de publicité, a obtenu un premier objectif: semer le doute sur les moyens dont dispose M. Nixon pour être élu à la Maison-Blanche en novembre prochain.

Un jeu d'équilibre

Tandis que la bataille va se poursuivre entre les candidats jusqu'à la semaine prochaine, le travail de base de rédaction de la "plate-forme" se déroule apparemment sans grands heurts. Le parti républicain, absent du pouvoir depuis 1960, cherche à mettre sur pied un programme "modéré" dont les deux chapitres essentiels seront le problème vietnamien et la criminalité dans les villes.

PRAGUE

vaque. La conférence qui se tient dans une région où sont concentrées d'importantes forces soviétiques et qui s'entoure d'un secret absolu, ne durera pas, dit-on, plus de deux jours. Rien ne sera connu de ses résultats avant le communiqué final; cependant, les dirigeants tchécoslovaques ont promis d'avertir le peuple au cas où les choses prendraient un tour trop défavorable.

Voici la liste des négociateurs: pour l'URSS: MM. Brejnev, Voronov, Kossyguine, Mazourov, Pelche, Podgorny, Soulov, Chelapine, Chelst, Demitchev, Machev, Katouchev et Ponomarev. Pour la Tchécoslovaquie: MM. Dubcek, Barbirek, Bilane, Cernix, Kolder, Kriegel, Piller, Rigo, Smrkovski, Spack, Svestka, Kapex, Lenart, Simon. M. Svoboda, président de la République, prend part à la réunion. Il convient de rappeler que pendant la guerre il combattait dans l'armée russe et qu'il compte des amitiés dans le personnel politique de l'URSS.

À Prague, on ne se fait pas d'illusions. L'interlocuteur sera dur. L'objectif de la délégation tchécoslovaque est, mo-

destement, de transformer une crise aiguë en crise prolongée et d'amener les Soviétiques à réexaminer, par des rencontres successives, point par point, l'ensemble des questions litigieuses: protection des frontières, rapport avec les deux Allemagnes, action contre les forces que les "cinq" désignent sous le vocable d'antisocialistes.

Fermeté sur l'essentiel, souplesse dans les moyens

Quant à l'essentiel, la position tchécoslovaque sera ferme: souveraineté du parti et de l'État, représentativité des dirigeants actuels, maintien de la politique de démocratisation. Elle se montrera conciliante dans toute la mesure du possible, comme le montre le récent désaveu infligé au général Prchlik qui avait critiqué l'organisation du pacte de Varsovie. Au nombre des atouts dont elle peut se prévaloir figurent 1) le soutien unanime du peuple, dont les Soviétiques perdraient l'amitié en voulant lui imposer une équipe de conservateurs discrédités; 2) la crainte que les Soviétiques pourraient éprouver de compromettre les dernières chances de la conférence internationale des partis communistes prévue pour novembre à Moscou, en imposant soit la solution hongroise, soit la guerre d'usure menée jadis contre la Yougoslavie; 3) le risque de la tension internationale suivie d'un durcissement de l'Otan qui ne manquerait pas de se produire après un coup de force au cœur de l'Europe.

Un accord à long terme pour les années 1966 à 1970, prévoit que l'URSS vendra à la Tchécoslovaquie 50 millions de tonnes de minerai de fer et 39 millions de tonnes de pétrole.

LA RÉDUCTION

Suite de la page 4

contexte international radicalement différent de celui qui prévalait à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième; les progrès de la science économique ont considérablement élargi l'éventail des instruments de contrôle que ses gouvernements peuvent utiliser.

Pour maintenir et accroître la production et l'emploi, soutiennent désormais la plupart des économistes, une politique monétaire et fiscale résolument et régulièrement expansionniste ferait merveille. En outre, le refus du protectionnisme n'implique pas que l'État doive se refuser à toute intervention sélective dans le processus de développement économique. Il existe au contraire plusieurs formes d'intervention, tout aussi efficaces, sinon davantage, que les tarifs et les contingentes, mais qui ont le grand mérite d'inciter à l'efficacité plutôt que de protéger l'inefficacité.

Nous verrons demain comment le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait amorcer, dans cette optique, la lente reconversion de la politique commerciale et industrielle du Canada.

ÉTUDIANTS

Suite de la page 3

administration scolaire, aux étudiants dont les noms et prénoms apparaissent sur les listes annexées au no 1 du présent contrat.

Ces étudiants seront autorisés à terminer leurs études selon les exigences du programme qui était en vigueur au moment de leur inscription à l'Institut. L'Université se réserve toutefois le droit de modifier l'appellation de certains grades et de certains cours et les règlements pédagogiques, à condition que les modifications aux règlements pédagogiques ne soient pas préjudiciables aux étudiants.

Au moment de l'intégration, en juin 1966, 35 étudiants à temps partiel avaient complété la scolarité et les crédits exigés pour l'obtention de la licence en pédagogie, option orientation scolaire et professionnelle. Il s'agissait pour la plupart de membres du corps enseignant, désireux de devenir conseillers en orientation.

Cependant, avant de recevoir leur grade, ces étudiants devaient d'abord effectuer un stage de "counselling" de 200

heures c'est-à-dire commencer à pratiquer sous surveillance une des fonctions importantes du métier de conseiller en orientation: les entrevues avec les clients.

Selon les requérants, ce stage était décrit dans l'annuaire de 1963 de l'Institut pédagogique Saint-Georges (celui qui fait foi des "exigences du programme en vigueur au moment de leur inscription à l'Institut") comme "une mise en pratique des théories apprises"; ce n'était pas un examen, mais un moyen d'apprentissage. L'annuaire ne faisait aucune mention de réussite ou d'échec au stage; il stipulait qu'il devait être effectué, un point c'est tout.

Toujours selon les requérants, jamais dans l'histoire de l'Institut (fondé en 1929) on n'a fait compter ce stage comme une épreuve éliminatoire.

Or, les "finissants" de 1966, eux, n'ont pu effectuer leur stage sous la responsabilité de leur alma mater: la faculté des sciences de l'éducation en a fait en sorte le 1er juin. La faculté commença par refuser l'accès au stage à 14 étudiants sur 35, alléguant qu'elle n'avait pas assez de superviseurs pour recevoir plus de 21 étudiants. Les 14 autres ont dû attendre à l'été 1967 pour effectuer leur stage, perdant ainsi un an.

Quant aux 21 autres élèves, ils apprirent par la suite que le stage déciderait de l'obtention de la licence, qu'ils croyaient avoir déjà acquise en complétant tous les crédits demandés. En octobre, la faculté annonça les résultats du stage: 12 élèves avaient réussi, 9 étaient refusés.

Les étudiants à temps partiel inscrits à la licence en pédagogie, option orientation, fondèrent une association le mois suivant pour négocier cette affaire avec la faculté, de même qu'une quinzaine d'autres griefs fondés sur des préjudices aux droits acquis: reconnaissance d'équivalences, etc.

Ces négociations ont eu pour effet de régler la plupart des griefs, mais non le cas du stage de counselling. Deux des neuf étudiants refusés réussirent toutefois à obtenir révision de leur cas et décrochèrent le diplôme.

À l'été 1967, les 7 étudiants refusés se présentèrent à nouveau au stage et y furent admis. Ils furent tous recalés à nouveau, avec des notes inférieures à celles de l'année précédente, bien que plusieurs d'entre eux aient de fait pratiqué le "counselling" toute l'année. Les 14 élèves qui avaient été retardés d'un an en 1966 faute de "superviseurs" effectuèrent également le stage, et plusieurs n'obtinrent pas la note de passage.

Parmi tous ces refusés, onze anciens étudiants ont décidé

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE MONTRÉAL

No 751274

FERNAND BIGRAS, domicilié et résident à 7915, des Érables, app. 2, Montréal, Qué.

Demandeur

-VS-

DAME EUGENIE BREAULT, de domicile inconnu, mais travaille pour Crown Waterproof, au 9600, rue St-Laurent, Montréal.

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse DAME EUGENIE BREAULT est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 26 juillet 1968.

H. W. BRODEUR,

Protonotaire adjoint C.S.M.

BOURRET, ALLAIRE,

L'HEUREUX, GRATTON & BLAIN,

Avocats,

801 Est, Sherbrooke, Suite 706,

Montréal.

PROCUREURS DU

DEMANDEUR.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE MONTRÉAL

No 754408

ARTHUR GABBIDON, tailleur, domicilié à 5193 rue Esplanade, dans les cités et district de Montréal,

Demandeur

-VS-

AYODELE JUNAJID, domicilié à 52 Wadland Crescent, St-John's Province de Terre-Neuve,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur AYODELE JUNAJID est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 25 juillet 1968

H. W. BRODEUR

Protonotaire adjoint C.S.M.

FANGER, BLAIN & LONG,

Avocats,

Suite 200,

170 est, Boul. Dorchester,

Montréal 18,

PROCUREURS DU DEMANDEUR

d'un commun accord de porter leur cause devant les tribunaux. Ils demandent à la Cour, non pas des dommages-intérêts, mais plutôt de forcer l'Université à leur confier leur diplôme, conformément aux engagements pris dans le contrat d'intégration de l'Institut pédagogique Saint-Georges en 1966.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(Division des divorces)

No 135

DAME HILDEGARD ELSA KNEPPER, comptable, demeurant et domiciliée au numéro 5850 de la rue Souart, apt 10, dans les cités et district de Montréal.

Requérante

-VS-

ERICH WERNER HAUPTMANN, autrefois de la Cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, et présentement d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Erich Werner Hauptmann, est par les présentes requies de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, 24 juillet 1968

HECTOR PERRIER,

Juge de la Cour Supérieure de Montréal.

Frankel & Frankel,

4 est, rue Notre-Dame,

Montréal, Qué.

PROCUREURS

DE LA REQUERANTE.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE MONTRÉAL

No 311

MICHAEL DAVID SCOTT, intervieweur du personnel, des Cités et district de Montréal,

Requérant

-VS-

DAME CAROLYN DIANE JEAP SCOTT, de la Cité de New York, Etat de New York, un des Etats-Unis d'Amérique

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME CAROLYN DIANE JEAP SCOTT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée au Bureau des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 26 juillet 1968

HECTOR PERRIER

Juge de la Cour Supérieure de Montréal

Mes BENSON, WOLOFSKY & PEARL,

1010 St-Catherine Ouest,

Suite 941,

Montréal.

AVOCATS DE LA

REQUERANTE.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE MONTRÉAL

No 299

THERESE CHARRON, ménagère, résidente et domiciliée au 433 rue Robert, à Ville Brossard, district de Montréal, épouse séparée de corps par jugement de la Cour Supérieure, de Gabriel Lapiere,

Requérante

-VS-

GABRIEL LAPIERRE, de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GABRIEL LAPIERRE est par les présentes requies de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 25 juillet 1968

HECTOR PERRIER

Juge de la C.S.M.

Me GERVAISE BRISSON

4 est, rue Notre-Dame,

Suite 601,

Montréal.

AVOCATE DE LA

REQUERANTE

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 225579

LEOPOLD MONTPETIT, employé de tramways, maintenant décédé, autrefois résident et domicilié au numéro 5803 de la rue Eadie, dans les cités et district de Montréal.

Requérant

-VS-

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté la Reine du Chef de la Province.

Intimé

-ET-

LES HERITIERS LEGAUX DUDIT LEOPOLD MONTPETIT, décédé,

mis-en-cause

AVIS

Aux héritiers légaux de Léopold Montpetit, autrefois du 5803 rue Eadie, Montréal.

Prenez avis que le 4 juin 1968, l'Honorable juge Austin Johnson, un des Juges de la Cour Supérieure à Montréal, a rendu une ordonnance vous enjoignant de comparaître et de reprendre l'instance dans

L'ENCYCLIQUE

Suite de la page 5

Est pareillement à exclure, comme le Magistère de l'Eglise l'a plusieurs fois déclaré, la stérilisation directe, qu'elle soit perpétuelle ou temporaire, tant chez l'homme que chez la femme (15).

Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se propose comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation (16).

Et on ne peut invoquer comme raisons valables, pour justifier des actes conjugaux rendus intentionnellement inféconds, le moindre mal ou le fait que ces actes constitueraient un tout avec les actes féconds qui ont précédé ou qui suivront, et dont ils partageraient l'unique et identique bonté morale. En vérité, s'il est parfois licite de tolérer un moindre mal moral afin d'éviter un mal plus grand ou de promouvoir un bien plus grand, (17) il n'est pas permis, même pour de très graves raisons, de faire le mal afin qu'il en résulte un bien (18), c'est-à-dire de prendre comme objet d'un acte positif de volonté ce qui est intrinsèquement un désordre et par conséquent une chose indigne de la personne humaine, même avec l'intention de sauvegarder ou de promouvoir des biens individuels, familiaux ou sociaux. C'est donc une erreur de penser qu'un acte conjugal rendu volontairement infécond, et par conséquent intrinsèquement déshonorable, puisse être rendu honnête par l'ensemble d'une vie conjugale féconde.

Licéité des moyens thérapeutiques

15. L'Eglise, en revanche, n'estime nullement illicite l'usage des moyens thérapeutiques vraiment nécessaires pour soigner des maladies de l'organisme, même si l'on prévoit qu'il en résultera un empêchement à la procréation, pourvu que cet empêchement ne soit pas, pour quelque motif que ce soit, directement voulu (19).

Licéité du recours aux périodes infécondes

16. A cet enseignement de l'Eglise sur la morale conjugale, on objecte aujourd'hui, comme Nous l'observons plus haut (n. 3), que c'est la prérogative de l'intelligence humaine de maîtriser les énergies offertes par la nature irrésistible et de les orienter vers un but conforme au bien de l'homme. Or certains se demandent: dans le cas présent, n'est-il pas raisonnable, en bien des circonstances, de recourir au contrôle artificiel des naissances, si on obtient par là l'harmonie et la tranquillité du foyer et de meilleures conditions pour l'éducation des enfants déjà nés?

A cette question il faut répondre avec clarté: l'Eglise est la première à louer et à recommander l'intervention de l'intelligence dans une oeuvre qui associe de si près la créature raisonnable à son Créateur, mais elle affirme que cela doit se faire dans le respect de l'ordre établi par Dieu.

Si donc il existe, pour espacer les naissances, de sérieux motifs dus soit aux conditions physiques ou psychologiques des conjoints, soit à des circonstances extérieures, l'Eglise enseigne qu'il est alors permis de tenir compte des rythmes naturels, inhérents aux fonctions de la génération, pour user du mariage dans les seules périodes infécondes et régler ainsi la natalité sans porter atteinte aux principes moraux que Nous venons de rappeler (20).

L'Eglise est conséquente avec elle-même quand elle estime licite le recours aux périodes infécondes, alors qu'elle condamne comme toujours illicite l'usage des moyens directement contraires à la fécondation, même inspiré par des raisons qui peuvent paraître honnêtes et sérieuses. En réalité, il existe entre les deux cas une différence essentielle: dans le premier cas, les conjoints usent légitimement d'une disposition naturelle; dans l'autre cas ils empêchent le déroulement des processus naturels. Il est vrai que, dans l'un et l'autre cas, les conjoints s'accordent dans la volonté positive d'éviter l'enfant pour des raisons plausibles, en cherchant à avoir l'assurance qu'il ne viendra pas; mais il est vrai aussi que dans le premier cas seulement ils savent renoncer à l'usage du mariage dans les périodes fécondes quand, pour de justes motifs, la procréation n'est pas désirable, et en user dans les périodes agénésiques, comme manifestation d'affection et sauvegarde de mutuelle fidélité. Ce faisant, ils donnent la preuve d'un amour vraiment et intégralement honnête.

Graves conséquences des méthodes de régulation artificielle de la natalité

17. Les hommes droits pourront encore mieux se convaincre du bien-fondé de la doctrine de l'Eglise en ce domaine, s'ils veulent bien réfléchir aux conséquences des méthodes de régulation artificielle de la natalité.

Qu'ils considèrent d'abord quelle voie large et facile ils ouvriront ainsi à l'infidélité conjugale et à l'abaissement général de la moralité. Il n'est pas besoin de beaucoup d'expérience pour connaître la faiblesse humaine et pour comprendre que les hommes — les jeunes, en particulier, si vulnérables sur ce point — ont besoin d'encouragement à être fidèles à la loi morale, et qu'il ne faut pas leur offrir quelque moyen facile pour en éluder l'observance. On peut craindre aussi que l'homme, en s'habituant à l'usage des pratiques anticonceptionnelles, ne finisse par perdre le respect de la femme et, sans plus se soucier de l'équilibre physique et psychologique de celle-ci, n'en vienne à la considérer comme un simple instrument de jouissance égoïste, et non plus comme sa compagne respectée et aimée.

Qu'on réfléchisse aussi à l'arme dangereuse que l'on viendrait à mettre ainsi aux mains d'Autorités publiques

peu soucieuses des exigences morales. Qui pourra reprocher à un Gouvernement d'appliquer à la solution des problèmes de la collectivité ce qui serait reconnu permis aux conjoints pour la solution d'un problème familial? Qui empêchera les Gouvernements de favoriser et même d'imposer à leurs peuples, s'ils le jugeaient nécessaire, la méthode de contraception estimée par eux la plus efficace? Et ainsi les hommes, en voulant éviter les difficultés individuelles, familiales ou sociales que l'on rencontre dans l'observation de la loi divine, en arriveraient à laisser à la merci de l'intervention des Autorités publiques le secteur le plus personnel et le plus réservé de l'intimité conjugale.

Si donc on ne veut pas abandonner à l'arbitraire des hommes la mission d'engendrer la vie, il faut nécessairement reconnaître les limites infranchissables au pouvoir de l'homme sur son corps et sur ses fonctions; limites que nul homme, qu'il soit simple particulier ou revêtu d'autorité, n'a le droit d'enfreindre. Et ces limites ne peuvent être déterminées que par le respect qui est dû à l'intégrité de l'organisme humain et de ses fonctions, selon les principes rappelés ci-dessus et selon la juste intelligence du "principe de totalité" exposé par notre Prédecesseur Pie XII (21).

L'Eglise garante des authentiques valeurs humaines

18. On peut prévoir que cet enseignement ne sera peut-être pas facilement accueilli par tout le monde: trop de voix — amplifiées par les moyens modernes de propagande — s'opposent à la voix de l'Eglise. Celle-ci, à vrai dire, ne s'étonne pas d'être, à la ressemblance de son divin Fondateur, un "signe de contradiction" (22) mais elle ne cesse pas pour autant de proclamer, avec une humble fermeté, toute la loi morale, tant naturelle qu'évangélique. Ce n'est pas elle qui a créé cette loi, elle ne saurait donc en être l'arbitre; elle en est seulement la dépositaire et l'interprète, sans pouvoir jamais déclarer licite une chose qui ne l'est pas à cause de son intime et immuable opposition au vrai bien de l'homme.

En défendant la morale conjugale dans son intégralité, l'Eglise sait qu'elle contribue à l'instauration d'une civilisation vraiment humaine; elle engage l'homme à ne pas abdiquer sa responsabilité pour s'en remettre aux moyens techniques; elle défend par là même la dignité des époux. Fidèle à l'enseignement comme à l'exemple du Sauveur, elle se montre l'amie sincère et désintéressée des hommes, qu'elle veut aider, des leur cheminement terrestre, "à participer en fils à la vie du Dieu vivant, Père de tous les hommes" (23).

1. Cfr. Pie IX, Enc. *Qui Pluribus*, 9 nov. 1846, Pii IX, P. M. Acta, vol. 1, pp. 9-10; S. Pie X, Enc. *Singulari Quadam*, 24 sept. 1912, AAS 4 (1912), p. 658; Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, 31 déc. 1930, AAS 22 (1930), pp. 579-581; Pie XII, Alloc. *Magnificat Dominum* à l'Episcopat du monde catholique, 2 nov. 1954, AAS 46 (1954), pp. 671-672; Jean XXIII, Enc. *Mater et Magistra*, 15 mai 1961, AAS 53 (1961), p. 457.

2. Cfr. Mt., 28, 18-19.

3. Cfr. Mt., 7, 21.

4. Cfr. *Catechismus Romanus Concilii Tridentini*, 2ème partie, ch. VIII, Léon XIII, Enc. *Arcanum*, 10 février 1880, Acta L. XIII, 2 (1881), pp. 26-29; Pie XI, Enc. *Divini Illius Magistri*, 31 déc. 1929, AAS 22 (1930), pp. 58-61; Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930), pp. 545-546; Pie XII Alloc. à l'Union Italienne médico-biologique de Saint-Luc, 12 nov. 1944, *Discorsi e Radiomessaggi*, VI, pp. 191-192; au Congrès de l'Union Catholique italienne des sages-femmes, 29 oct. 1951, AAS 43 (1951), pp. 853-854; au Congrès du Front de la Famille et de l'Association des Familles nombreuses, 28 nov. 1951, AAS 43 (1951), pp. 857-859; au 7e Congrès de la Société Internationale d'Hématologie, 12 sept. 1958, AAS 50 (1958), pp. 734-735; Jean XXIII, Enc. *Mater et Magistra*, AAS 53 (1961), pp. 446-447; *Codex Iuris Canonici*, can. 1067, 1068 — 1; 1076 — 1-2; Conc. Vatican II, Const. pastorale *Gaudium et Spes*, nn. 47-52.

5. Cfr. Allocutions de Paul VI, au Sacré Collège, 23 juin 1964, AAS 56 (1964), p. 588; à la Commission pour l'Etude des Problèmes de la Population, de la Famille et de la Natalité, 27 mars 1965, AAS 57 (1965), p. 388; au Congrès National de la Société Italienne d'Obstétrique et de Gynécologie, 29 oct. 1966, AAS 58 (1966), p. 1168.

6. Cfr. I Jo., 4, 8.

7. Cfr. Eph., 3, 15.

8. Cfr. Conc. Vatican II, Const. Pastorale *Gaudium et Spes*, n. 50.

9. Cfr. S. Thomas, *Sum. Theol.* I-II, q. 94, a. 2.

10. Cfr. Const. pastorale *Gaudium et Spes*, nn. 50 et 51.

11. *Ibid.*, n. 49.

12. Cfr. Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930) p. 560; Pie XII, AAS 43 (1951), p. 843.

13. Jean XXIII, Enc. *Mater et Magistra*, AAS 53 (1961), p. 447.

14. Cfr. *Catechismus Romanus Concilii Tridentini*, 2e partie, ch. VIII; Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930), pp. 562-564; Pie XII, Enc. *Discorsi e Radiomessaggi* VI (1944), pp. 191-192; AAS 43 (1951), pp. 842-843; pp. 857-859; Jean XXIII, Enc. *Pacem in Terris*, 11 avril 1963, AAS 55 (1963), pp. 259-260; *Gaudium et Spes*, n. 51.

15. Cfr. Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930), p. 565; Décret du S. Office, 22 févr. 1940, AAS 32 (1940), p. 73; Pie XII, AAS 43 (1951), pp. 843-844; AAS 50 (1958), pp. 734-735.

16. Cfr. *Catechismus Romanus Concilii Tridentini*, 2e partie, ch. VIII; Pie XI, Enc. *Casti Connubii*, AAS 22 (1930), pp. 559-561; Pie XII, AAS 43 (1951), p. 843; AAS 50 (1958), pp. 734-735; Jean XXIII, Enc. *Mater et Magistra*, AAS 53 (1961), p. 447.

17. Cfr. Pie XII, Alloc. au Congrès National de l'Union des Juristes Catholiques Italiens, 6 déc. 1963, AAS 45 (1963), pp. 798-799.

18. Cfr. Rom., 3, 8.

19. Cfr. Pie XII, Alloc. au Congrès de l'Assoc. Ital. d'Urologie, 8 oct. 1953, AAS 45 (1953), pp. 674-675; AAS 50 (1958), pp. 734-735.

20. Cfr. Pie XII, AAS 43 (1951), p. 846.

21. Cfr. AAS 45 (1953), pp. 674-675; Alloc. aux Dirigeants et Membres de l'Assoc. Ital. des Donneurs de la Corne, 8 oct. 1953, AAS 48 (1956), pp. 461-462.

Paul VI condamne toute forme de contraception

Suite de la première page

Analysant le caractère que doit avoir l'amour conjugal, à la fois humain, total, fidèle, exclusif et fécond, le pape parle de la paternité responsable.

Paternité responsable

"Par rapport aux tendances de l'instinct et des passions, la paternité responsable signifie la nécessaire maîtrise que la raison et la volonté doivent exercer sur elles. Par rapport aux conditions économiques, psychologiques et sociales, la paternité responsable s'exerce soit par la détermination réfléchie et généreuse de faire grandir une famille nombreuse, soit par la décision, prise pour de graves motifs, et dans le respect de la loi morale, d'éviter temporairement ou même pour un temps indéterminé une nou-

velle naissance". La paternité responsable comporte des devoirs envers Dieu, eux-mêmes, la famille, la société, c'est pourquoi les parents "ne sont pas libres de procéder à leur guise, comme s'ils pouvaient déterminer de façon entièrement autonome les voies honnêtes à suivre, mais ils doivent conformer leur conduite à l'intention créatrice de Dieu, exprimée dans la nature même du mariage et de ses actes et manifestée par l'enseignement constant de l'Eglise".

Comme on sait l'expression "paternité responsable" a été inventée au concile et se retrouve dans la constitution sur l'Eglise et le monde de ce temps, "Gaudium et Spes". C'est en partie à partir de cette notion qu'un groupe majoritaire d'experts faisant partie de la commission formée

pendant le concile par le pape, avait élaboré une théologie plus souple qui permettait l'emploi des contraceptifs. Paul VI a donc senti le besoin de préciser cette notion pour éviter toute interprétation abusive.

Il est en tout cas permis de penser que c'est à ces experts ou du moins à leurs conclusions que Paul VI, a pensé quand il écrit au début de l'encyclique en parlant de cette commission "que certains critères de solutions s'écartaient de la doctrine morale sur le mariage proposée avec une constante fermeté par le Magistère".

Moyens illicites

Le pape condamne l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, l'avortement, même pour des

raisons thérapeutiques, la stérilisation directe de l'homme ou de la femme tant permanente que temporaire, de même que toute action qui, "soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation". Ce passage constitue implicitement une condamnation de la pilule et de ses autres dérivés.

Les précédentes maternités ne peuvent justifier des actes conjugaux rendus intentionnellement inféconds car, "ce serait une erreur de penser qu'un acte conjugal rendu volontairement infécond, et par conséquent intrinsèquement déshonorable, puisse être rendu honnête par l'ensemble d'une vie conjugale féconde".

Les réactions à travers le monde

Suite de la première page

à Montréal, s'est pour sa part montré beaucoup plus sévère. Pour lui, tous ceux qui ont agi depuis trois ans comme si la loi était changée devaient décidément faire marche arrière. L'atmosphère générale de l'émission a pourtant clairement montré que cette encyclique jettera tout le monde dans un sérieux embarras.

Les réactions dans le monde

Partout dans le monde, les réactions à l'encyclique n'ont pas tardé à venir. Il semble que la consternation chez les fidèles et la surprise, sinon l'embarras, soient les notes dominantes de ces réactions.

Italie: Ni la hiérarchie ni les fidèles ne se sont encore prononcés. Mais les quotidiens romains expriment leur opinion sous de larges titres: "Pas de pilule" annonce "Paesa sera" (communisme) qui reproche notamment au pape de n'avoir pas pris en considération la misère du tiers monde et qu'il déçoit les attentes du monde catholique. "La pilule est immorale" titre "Momento sera" (quotidien d'information) qui souligne que le sujet a été étudié pendant près de deux ans. Quant à "Il Giornale d'Italia" (libéral) sous cette manchette: "Non, à l'emploi de la pilule" se contente de reproduire le document pontifical sans le commenter.

Espagne: Le professeur Sanchez de Muniaín, dont l'opinion selon les observateurs est conforme à

celle de la majorité des catholiques espagnols, estime que la doctrine de l'Eglise sur la natalité n'a pas varié, qu'elle est devenue plus claire et plus riche. Il pense qu'Humanae Vitae, "héroïque initiative de Paul VI, est l'une des plus importantes décisions prises par l'Eglise catholique au cours du XXème siècle, que le pape a affronté l'impopularité des morales faibles et de ceux qui ne font pas confiance à Dieu, mais qu'il s'est acquiescé aux applaudissements de l'histoire future.

Belgique: Pas de surprise où les fidèles s'attendaient à un verdict catégorique; il ne fera que renforcer l'opposition des milieux catholiques et médicaux à tout assouplissement de la répression en matière de propagande anticonceptionnelle.

Royaume-Uni: Révérence, d'ailleurs, la chambre syndicale des médecins de Bruxelles ont publié une mise en garde contre la pilule faisant état d'accidents vasculaires chez celles qui l'utilisent.

Grande-Bretagne: La décision papale est accueillie avec une certaine déception, quoique sans surprise chez les six millions de catholiques du Royaume-Uni.

Du côté anglican, l'archevêque de Canterbury, le Dr Ramsey n'a pas encore commenté l'encyclique.

Hollande: Déception de l'opinion publique qui s'attendait cependant à une telle attitude de Rome, d'autant que les catholiques néerlandais se sentaient depuis longtemps moralement appuyés par leurs évêques dans l'emploi,

très généralisé aux Pays-Bas, des contraceptifs.

Les milieux calvinistes regrettent la prise de position romaine, jugée en retrait sur la situation "de facto".

Allemagne fédérale: Amer dépit chez les croyants et embarras de l'épiscopat; le cardinal Julius Döpfner, archevêque de Munich, président de la conférence des évêques allemands a notamment déclaré: "La nécessité de développer auprès de nos fidèles une compréhension plus exacte de la doctrine contenue dans 'Humanae vitae' et de son application, place nos paroisses et nos prêtres devant une tâche malaisée. Je reste en contact avec mes collègues évêques pour établir, après une étude approfondie du texte, comment nous pourrions, le plus rapidement possible, apporter à cet égard une contribution appropriée."

Suède: Un porte-parole de l'agence suédoise de développement international estime que l'encyclique peut entraver le développement de certains pays et en premier lieu des pays catholiques d'Amérique latine.

Il a exprimé l'avis que ses compatriotes fidèles à l'Eglise de Rome feront face à des cas de conscience, les dernières années ayant été marquées par une libéralisation de l'opinion en matière de régularisation des naissances et que plusieurs prêtres romains avaient joué un rôle actif dans cette évolution.

France: Désappointement, voire rébellion parmi certains catholiques et prêtres. Un dirigeant du

centre de pastorale s'il ne se dit pas surpris par la décision de Paul VI, pense qu'elle peut freiner la tendance à la libéralisation que de nombreux catholiques avaient adoptée. "Mais après tout, a-t-il ajouté, les catholiques ont toujours le choix entre les vues du concile oecuménique permettant une certaine liberté de conscience à cet égard et le texte qui n'exprime qu'une opinion personnelle du pape."

Pour le père Martelet, s.j. qui a donné une conférence de presse au secrétariat de l'information religieuse à Paris, "c'est par un non très net à toute valeur morale de la contraception que répond l'encyclique... mais cette condamnation n'est pas sans appel pour ceux qui se trouvent amenés à la pratiquer".

Etats-Unis: Aucun commentaire depuis que la lettre papale a été rendue publique. Mais avant sa publication, l'association des prêtres de Washington a remis au cardinal O'Boyle, archevêque de la capitale, des lettres envoyées par des groupes de paroissiens qui déclarent ne pouvoir suivre les directives récemment données par le cardinal et cinq autres évêques de l'Est des Etats-Unis. Ces lettres contresignées par 142 prêtres chargés des confessions dans le diocèse de Washington, font état des consignes promulguées par la hiérarchie "qui ne laissent aucune marge d'opinion personnelle dans les problèmes de contraception et ne permettent pas le droit de conscience si clairement énoncé dans les documents de Vatican II".

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

AUX ÉTUDIANTS DU SOIR

INSCRIPTION

Par courrier,

jusqu'au 9 août. Durant la grève des postiers, les candidats doivent se présenter au secrétariat des Cours du Soir entre 2 heures de l'après-midi et 7 heures du soir pour se procurer un prospectus ou pour remettre leur formule d'inscription.

En personne,

au bureau de l'Ecole du 12 au 23 août, de 2h. à 8h. Les 13, 14, 15, 20, 21 et 22 août, des représentants de certaines associations professionnelles avec lesquelles l'Ecole a une entente seront présents à l'Ecole de 6h. à 8h. pour fournir des renseignements pertinents sur leur organisation.

■ On peut suivre un cours de son choix, à titre d'élève libre, ajoutant ainsi un instrument complémentaire à sa fonction ou à sa profession.

■ Si l'on répond aux conditions d'admission, on peut se bâtir une profession: suivre un cours conduisant à un diplôme de l'Ecole ou aux examens d'associations professionnelles reliées aux techniques de l'administration.

Matières enseignées

- Administration
- Banque
- Comptabilité
- Contrôle et vérification
- Direction du personnel et relations humaines
- Economie politique
- Evaluation d'immeubles
- Financement
- Mécanographie et programmation
- Merchandising
- Organisation industrielle
- Systèmes et méthodes
- Traitement des données

Prospectus et renseignements additionnels: Secrétariat des Cours du Soir



ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

535, avenue Viger, Montréal 24

tél.: 844-2821

Bravo! nouvelle réduction des tarifs interurbains!

Nouveaux bas prix au Québec et en Ontario!

Ce tableau donne un exemple des nouveaux tarifs en vigueur du lundi au samedi inclusivement, et le dimanche. Ces tarifs s'appliquent aux appels entre deux points situés à l'intérieur du Québec et de l'Ontario.

APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO Montréal—Toronto	du LUNDI au SAMEDI			le DIMANCHE toute la journée		
	3 min.	5 min.	10 min.	3 min.	5 min.	10 min.
de 6h du matin à 6h du soir	\$1.30	\$2.10	\$4.10			
de 6h à 8h du soir	.90	1.50	3.00	.65	1.05	1.05*
de 8h à 10h du soir	.65	1.05	2.05			
de 10h du soir à minuit	.65	1.05	1.05*			
de minuit à 6h du matin (numéros composés par l'abonné)	.45	.75	.75*	.45	.75	.75*

Le dimanche toute la journée et du lundi au samedi après 10 heures du soir!

*Voici comment les "Périodes d'appels familiaux" de Bell Canada vous font économiser. Chaque fois que vous appelez entre deux points quelconques situés à l'intérieur du Québec et de l'Ontario—vous pouvez parler 10 minutes pour le prix de cinq. Chaque prolongation de 2 minutes coûte le prix d'une minute seulement.

Pour la toute première fois, le coût maximum d'un appel entre deux points quelconques situés à l'intérieur du Québec et de l'Ontario est de \$1 pour 3 minutes, en tout temps après 8 heures du soir et le dimanche toute la journée. Le tarif de minuit à 6h du matin est encore plus bas: 75 cents ou moins pour 3 minutes.



Bell Canada

Entreprise éditée et dirigée par des Canadiens
et appartenant à des Canadiens.

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...



UNE PENIBLE ATTENTE? Ça ne semble pas le cas ici alors que l'ancien pilote des Canadiens de Montréal, Hector "Toe" Blake et l'ailier Claude Provost, attendent, en compagnie de leur avocat Me Elmer Docken, de comparaître en cour à Los Angeles. Tous deux sont accusés d'assaut sur la per-

sonne. L'accusation fait suite à un incident qui remonte au 19 novembre dernier et qui eut Los Angeles comme théâtre. Les deux Montréalais devaient comparaître hier à Los Angeles.

Téléphoto PA

Perry n'accorde que deux coups sûrs et les Giants triomphent

BOSTON — Des doubles consécutifs cœnés par Jose Tartabull et Mike Andrews ont procuré une victoire de 3 à 2 aux Red Sox de Boston, sur les Orioles de Baltimore, hier après-midi, dans la ligue Américaine de baseball. La partie en fut une de 10 manches.

Le lanceur Ray Culp a été crédité de la victoire après avoir accordé sept coups sûrs. Culp a retiré 12 frappeurs à lui faire face.

A Chicago, les Cubs ont encaissé une défaite de 4 à 1 aux mains des Giants de San Francisco, le lanceur gagnant étant Gaylord Perry. Il s'agissait de son troisième triomphe au cours des deux derniers mois. Il a limité les Cubs à seulement deux coups sûrs.

Perry, dont la fiche est de 9-9, fut aidé dans sa tâche par les trois points comptés par ses coéquipiers à la sixième

manche. Des simples de Willie Mays et Jesu Alou ont produit deux des trois points.

Hal Lanier inscrivait le dernier point avec un coup sacrifice.

Sternberg congédié

HAMILTON — Les Tiger-Cats de Hamilton, de la conférence de l'est du football canadien, ont congédié l'ailier défensif américain Whit Canale ainsi que trois joueurs can-

nadiens dont Gerry Sternberg. Whit Canale est un ancien joueur des Dolphins de Miami, de la ligue Américaine. Il avait participé aux parties hors concours des Tiger-Cats.

Atwell croit à une augmentation des assistances à Montréal

La Ligue Canadienne inaugure sa nouvelle saison de football

C'est ce soir qu'aura lieu, à Winnipeg, et à Calgary, l'inauguration de l'édition 1968 de la ligue Canadienne de football, et les partisans seront témoins de changements importants, ceci, non seulement parmi les joueurs.

D'abord, la période de la mi-temps a été réduite de 20 à 15 minutes, donc les spectateurs auront moins de temps pour faire ce qu'ils faisaient habituellement au cours de l'intermission.

Les commentateurs à la télévision n'auront pas besoin de préparer autant de matériel pour la période d'inactivité et les partisans qui doivent les écouter seront également soulagés.

A surveiller aussi l'importé désigné, le nouveau hors-jeu et le fait que tous les arbitres auront des sifflets cette année.

Pour la première fois, en effet, toutes les équipes pourront disposer de 32 joueurs en uniforme au lieu d'avoir un importé et un Canadien à réchauffer le banc. Mais avant chaque match, le pilote de chaque équipe devra nommer ce que la LCF qualifie d'"importé désigné".

Le joueur désigné pourra remplacer n'importe quel autre joueur qui a participé au match. Mais l'homme remplacé ne pourra revenir durant le reste de la joute.

Ce nouveau règlement pourrait

causer des ennuis. Par exemple,

si un pilote décide de remplacer

son quart-arrière par le substitut, le club pourrait bien évoluer

sans les services d'un quart-arrière advenant une blessure au substitut.

Marinoni vainqueur de la 7ème étape!

ST-ROMUALD — Giuseppe Marinoni, qui s'est maintenu dans les premières places depuis le début du Tour cycliste de la Nouvelle-France, a eu son heure de gloire, hier, au terme de la 7ème étape qui conduisait les cyclistes de Chicoutimi à Ste-Foy, Québec. Il s'agissait, en l'occurrence, de la plus longue étape de la classique de cette année.

Marinoni a remporté la victoire dans cette septième étape, compilant un temps de 6 heures, 30 minutes et 30 secondes devant son plus proche concurrent, C. Harris. Sigi Koch, qui demeure le détenteur du maillot bleu du meneur du Tour, a terminé cin-

quième, hier, sur un pied d'égalité avec Butler.

La course a pris fin dans un fouilli indescriptible selon les journalistes qui suivent la compétition. Le service de protection était pitoyable à Québec à l'arrivée des coureurs.

Cette étape, sans doute la plus épuisante du Tour puisqu'elle conduisait les coureurs à travers le parc des Laurentides, a vu l'abandon de huit coureurs, dont sept cyclistes américains. Chez les Canadiens, Denis Ouellet est le cycliste qui s'est retiré, complètement épuisé.

Hier soir, un criterium à St-Romuald constituait la huitième étape.

Le chronomètre

Au cours des dernières minutes de jeu, le chronomètre officiel sera arrêté lors d'une passe incomplète ou lorsque le receveur réussit un hors-jeu en franchissant les limites du terrain. Le chronomètre sera remis en marche sitôt la remise au jeu.

Les arbitres porteront le même numéro sur leurs chandails la saison durant, afin que les partisans puissent facilement reconnaître ceux qui feront l'objet de leurs invectives.

Pour la première fois également, tous les arbitres porteront des sifflets et n'importe quel des cinq pourra imposer des pénalités pour hors-jeu.

Ligue Nationale

San Francisco 010 000 000-4 8
Chicago 100 000 000-1 2 0
Perry et Barton: Ross, Lamabe, Stenman
7. Fair 9 et Hundley, Felske 9 G. — Perry
9-8 P. — Ross 1-1.

Ligue Américaine

Baltimore 100 000 010-0 2 7 2
Boston 100 100 000 1-3 7 1
10 manches.
Bunker Watt 7, Frabowsky 9 et Hendricks,
Culp et Howard-Nixon 6 G. — Culp 14 P. —
Dobrowsky 2-4 C. — Baltimore, Balord 4.

Comme bailleurs de fonds

MM.Lévesque et Bourgie sont déjà remplacés!

Charles Bronfman, un des principaux bailleurs de fonds, de la future équipe de baseball de Montréal dans la ligue Nationale, a déclaré hier matin avoir trouvé de nouveaux associés pour remplacer MM. Marc Bourgie et Jean-Louis Lévesque.

Il n'a pas voulu révéler leur identité tant que la ville de Montréal n'aura pas offert toutes les garanties nécessaires concernant l'utilisation de l'autostade par la future équipe.

Il a ajouté que lui et ses associés, anciens et nouveaux,

avaient en mains les dix millions de dollars nécessaires pour acquitter les droits de franchise et pour assurer le démarrage de l'équipe.

Le premier paiement à la ligue Nationale, lequel est d'un million 120 mille dollars, devra être effectué jeudi prochain

et la majeure partie du solde devra être réglée en janvier 1969.

Concernant la possibilité de doter l'autostade d'un toit, le rapport des ingénieurs n'est pas attendu avant le 15 août prochain.

Les Canadiens joueront à Détroit le 28 septembre

DETROIT — Les Red Wings de Detroit, de la ligue Nationale de hockey, ont annoncé qu'ils disputeraient une partie hors concours à Detroit le 26 septembre contre les

Maple Leafs de Toronto, et une autre le 28 septembre, également à Detroit, contre les champions du monde de l'an dernier, les Canadiens de Montréal.

Sonny Brooks montera Bimini

Le Québec sera dignement représenté lors du concours hippique de Terre des Hommes du 9 au 18 août sur la "Plaine des Jeux" à l'île Sainte-Hélène.

L'un des centres hippiques québécois le plus à l'honneur sera sans doute celui du riche Aubert Brillant. En effet, une douzaine de chevaux du Canadiana Horse

Training Center de Ste-Mar guerite, sont en lice pour les compétitions du mois prochain sur l'ancien site de l'Expo.

Sonny Brooks, un éleveur reconnu sur la scène internationale, et coactionnaire du centre hippique Canadiana tentera de se mettre en vedette une fois de plus, même s'il n'a plus 20 ans.

L'ancien champion mondial des sauts et professeur d'un autre ancien champion mondial, feu Ben O'Mara, décédé dans un accident d'avion, sera en selle sur une dizaine de montures du 9 au 18 août prochain. Il montera entre autres Grey Lady, Hipnotist et Enterprise, des sauteurs qu'il a inscrits dans l'épreuve du Grand Prix de Montréal doté d'une bourse de 5,000 dollars.

Sonny Brooks montera également les chevaux de chasse Red Pal, Abitibi et Bimini. Bimini est l'ancien cheval du chansonnier Jean-Pierre Ferland.

Le sauteur Peter Pan est un autre des favoris de Sonny Brooks qui arrive à peine d'une tournée en Irlande, à Londres et à Paris, d'où il est revenu enchanté après avoir fait l'achat d'une dizaine de chevaux européens qui arriveront incessamment au centre hippique Canadiana, inauguré en septembre dernier et qui jouit déjà d'un certain prestige en raison de son école nationale d'équitation.

Noël Beauchamps, l'un des actionnaires de Canadiana montera le palamino Chateaugay et Alesan, deux sauteurs, lors des prochaines rencontres hippiques.

Les 12 chevaux inscrits à la compétition de Terre des Hommes par le centre hippique Canadiana sont évalués environ à 15,000 dollars.



Dow est la seule bière canadienne à mériter cet honneur international à l'Olympiade Mondiale de la Bière 1968, tenue en Allemagne.

La médaille d'or a été décernée à la bière Dow après qu'elle eut triomphé dans une compétition groupant 81 marques différentes, soumises par 32 brasseries les plus réputées dans le monde entier, à la 7ième Olympiade Mondiale de la Bière tenue à Nürnberg, Allemagne. Ces bières

ont été soumises à 21 épreuves de qualité, de saveur, de présentation; le jury a décerné la médaille d'or à la bière Dow, la seule bière canadienne à mériter un tel honneur. Cette médaille d'or vient confirmer le standard d'excellence de la bière Dow.

LA BIÈRE DOW—MÉDAILLE D'OR

BRASSÉE AU QUÉBEC PAR LES MAÎTRES-BRASSEURS.

INSCRITS AU PARC RICHELIEU

PREMIERE COURSE

TROT - A réclamer \$1,500 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,100.
1. Jay Bob A. Lavallée 3-1
2. Bridger's Day L. Sauer 7-2
3. Old Sereno G. Hest 4-1
4. Foul Ball A. Boucher 9-2
5. Marty's Last B. J. Foley 4-1
6. Notation S. Grise 8-1
7. Early Date B. Côté 10-1
8. Gus The Great M. Lachance 10-1
Aussi éligibles:
Eddie Boy Jr. R. Paradis
Linden Mar J.C. Martineau

DEUXIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$1,500 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,100.
1. Major's Fairy M. Turcotte 3-1
2. Santaley R. Quessy 7-2
3. Peter The Trump P. Laflamme 4-1
4. Burton H. Lee J. Côté 9-2
5. Borderview Sally S. Grise 6-1
6. D & M G. Baillargeon 8-1
7. Deily's Sister Pas nommée 8-1
8. Mr. Waters H. Lamare 10-1
Aussi éligibles:
Michelle C. T. Horton
Karen Mc. M. Brousseau

TROISIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$3,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,200.
1. Tony Clap Y. Plouffe 5-2
2. Kawartha Bee M. Turcotte 7-2
3. Tarlohan J. Côté 4-1
4. May's Choice R. Bardier 9-2
5. Meadow Zealand G. Baillargeon 8-1
6. Sterling Jones M. Lachance 6-1
7. Jacquot H. Hebert 5-1

QUATRIEME COURSE

TROT - Non-gagnants de \$2,500 en 68 - Aussi, gagnants de \$2,500 à \$3,500 en 68. N'ayant pas gagné une course après le 30 juin 68. Ou, non-gagnants de \$2,500 à vie. BOURSE: \$1,400.
1. Ready Mix J.P. Gauthier 7-2
2. Artie Dares B. Côté 4-1
3. Jack The Trump N. Pelletier 9-2
4. Bethel Mar Mir J. Werner 5-1
5. High Darnau P. Robillard 6-1
6. Royal's Van R. Filion 8-1
7. Dave Smith W. Croux 8-1
8. Charley Boy

CINQUIEME COURSE

AMBLE - Pour 2, 3, 4 ans seulement: non-gagnants de \$1,500 à vie. Aussi, gagnants de \$1,500 à \$2,000 n'ayant pas gagné une course après le 30 juin 68. - Ou novices. BOURSE: \$1,100.
1. Early Adios P. Robillard 3-1
2. Houghton Mir M. Dostie 7-2
3. Mamie J. Jodoin 4-1
4. Supreme Yankee B. Côté 8-2
5. Caval Cheneux G. Baillargeon 8-1

SIXIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,100.
1. Direct Grapes A. Bodard 3-1
2. Volo Dares J.C. Gauthier 7-2
3. Good Girl Mir S. Grise 4-1
4. Tuffy Acclaim Pas nommée 9-2
5. Northwood Combat R. Filion 6-1
6. Kirk's Vote L. Desrosiers 8-1
7. Colonel Stone J.C. Martineau 8-1
8. Prince E. Gratian L. Bourgon 8-1

SEPTIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$3,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,200.
1. Lester Hanover M. Turcotte 3-1
2. Ad Da Card S. Grise 7-2
3. Star's Lo J.C. Martineau 4-1
4. Merrie Dazzler C. Pelletier 9-2
5. Admirable Pick R. Bardier 8-1
6. Hobby Horse Rich R. Bardier 8-1
7. Milton Hanover Pas nommée 8-1
8. Queen's Paladin Pas nommée 8-1

HUITIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$5,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,600.
1. Spangier Frost W. Bourgon 3-1
2. Well Away M. Turcotte 7-2
3. Beautiful Katy B. Côté 4-1
4. Coppersmith Y. Plouffe 8-2
5. Little Cherry C. Poulin 9-2
6. Tarr's Blackstone P. Robillard 6-1
7. Juba Pas nommée 6-1
8. Adam Hanover A. Lavallée 8-1
Aussi éligible:
Knight Ray A. Aubin

NEUVIEME COURSE

AMBLE - ASSOCIATION DES ELEVEURS DU QUÉBEC Pour poulaines de 2 ans. BOURSE: \$1,100.
1. Helen Mir (7) J.J. Martineau 3-1
2. Mase (3) Del MacTavish Jr 7-2
3. Mousie Mir (8) Del MacTavish Jr 7-2
4. Pepper Mir (1) S. Grise 4-1
5. Meadow Counsel (5) L. Bourgon 9-2
6. Paula Angus (6) N. Masse 6-1
7. Whispering Adio (2) B. Belanger 10-1
8. Carol Success (4) J. Pelland 3-1

DIXIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$1,500 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE: \$1,100.
1. Handy The Great M. Turcotte 3-1
2. Mousie Mir R. Quessy 7-2
3. Dan Des Direct M. Lachance 4-1
4. Jolie Daisy S. Grise 9-2
5. Richard J. Pless 5-1
6. La Gamme J. Wiener 5-1
7. Billy Gailon P. Leblanc 8-1
8. Northwood Edward M. Amher 8-1
Aussi éligible:
Mighty Kawartha J.C. Martineau

internationales... informations internationales... informations internationales... informations internationales

Malgré l'avance constante des fédéraux

Le Biafra espère faire admettre son indépendance et propose un nouveau "plan de paix" à Lagos

LONDRES, (AFP) — Le Biafra fera au Nigeria, lors des pourparlers qui doivent s'ouvrir au début d'août à Addis-Abeba, des propositions de paix similaires, en substance, à celles présentées lors des négociations infructueuses de Kampala, en mai dernier, mais avec un accent particulier sur l'étendue de la coopération économique possible entre Biafra et Nigeria, une fois la paix revenue.

Ces propositions ont été exposées hier à Londres par le ministre biafrais de l'intérieur, M. Christopher Mokejwu. Elles comportent tout d'abord les trois points déjà énoncés par le colonel Ojukwu : cessation immédiate des combats, levée immédiate du blocus économique contre le Biafra, retrait des troupes derrière les limites antérieures à la guerre.

Le Biafra est en outre prêt à accepter un contrôle international, durant la période intermédiaire précédant un règlement définitif, afin d'assurer qu'aucun des deux camps ne se réarme. Il est prêt en outre à discuter "d'une coopération économique maximale et de services communs avec le Nigeria", y compris la prise en charge d'une partie de la dette extérieure.

Le Biafra se déclare également prêt à examiner l'organisation de plébiscites dans les régions contestées "au Biafra et en dehors", et enfin, la question des compensations pour les victimes biafraises de la guerre et des "pogroms" de 1966 qui déclenchèrent celle-ci.

Ces propositions, a dit le ministre biafrais, sont "fondamentalement les mêmes" que celles avancées sans succès à Kampala, mais cette fois-ci, a-t-il souligné, le Biafra pourrait adopter une attitude plus "souple" particulièrement sur le plan d'une éventuelle coopération économique avec Lagos dans l'avenir. Cependant, a-t-il ajouté, les Biafrais n'accepteraient jamais d'être des "esclaves".

Parlant du problème des réfugiés menacés de famine, M. Mokejwu a affirmé que même à Enugu, pourtant aux mains des fédéraux depuis des mois, "pas une tonne" de secours n'était arrivée alors que l'on vend des rats au marché et que les stocks s'empilent à Lagos. Le "corridor de secours" terrestre, qui devrait partir d'Enugu, est la moins pratique des solutions, la meilleure étant le pont aérien depuis Fernando-Po, a-t-il ajouté.

Le ministre biafrais a déclaré qu'un des quatre terrains d'atterrissage du Biafra était exclusivement affecté à l'arrivée de secours, ainsi que trois des cinq "super-constellations" affrétées par le gouvernement biafrais. Ce terrain, a-t-il ajouté, pourrait être contrôlé par une force internationale.

Nouvelle avance des fédéraux

LAGOS — Les forces armées nigérianes se sont emparées de Ahoda, (au nord-ouest de Port Harcourt), dernière ville importante tenue par les Biafrais dans l'Etat des Rivières, indique un communiqué du gouvernement nigérian publié à Lagos. Les fédéraux se sont également rendus maîtres des localités de Ndiagu et Onole, dans le secteur d'Enugu, précise le communiqué.

D'autre part, le plus impor-

tant envoi de secours jamais expédié au Nigeria quittera les Etats-Unis le 7 août prochain, a annoncé M. Henry Labouisse, directeur de l'UNICEF, hier, à Lagos. Il consistera en cinq mille tonnes d'aliments à forte concentration de protéines offerts par le gouvernement des Etats-Unis et en cinq mille tonnes d'autres marchandises comprenant notamment des médicaments. M. Labouisse a précisé que ces dons seront remis à la Croix-Rouge internationale.

Vols de secours du C.I.C.R. au Biafra, suspendus

GENEVE, (AFP) — Les vols de secours de Fernando Po au Biafra sont suspendus depuis quelques jours, en raison de difficultés techniques d'atterrissage, a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, M. Roger Galopin, directeur général des affaires extérieures du comité international de la Croix-Rouge. Celui-ci a ajouté que M. August Lindt, commissaire général du C.I.C.R. pour les actions d'entraide au Nigeria, attend la reprise de ces vols pour poursuivre sa mission en territoire biafrais.

Soulignant l'importance de cette mission, M. Galopin a indiqué que 600.000 à un million de Nigériens, vivant dans les régions limitrophes du Biafra, étaient dans une "grande détresse" et qu'un quart de la population biafraise (8 millions de personnes) souffrait d'une "sérieuse carence alimentaire".

A propos de l'acheminement des secours, la situation est à présent la suivante :

— voie aérienne : 16 vols Fernando Po-Biafra ont été accomplis depuis avril dernier. Mais, même s'ils reprennent dans quelques jours et bien qu'ils constituent le moyen de secours le plus rapide, ils restent d'un faible débit.

— voie terrestre : les deux parties n'ont pu encore se mettre d'accord sur la création d'un corridor terrestre qui constituerait pour le C.I.C.R., la meilleure solution. La proposition d'un corridor qui partirait d'Oguta, sur le Niger, a dit M. Pierre Gaillard, sous-directeur du C.I.C.R., serait "un moyen technique réaliste", mais en l'occurrence il se pose un problème politique qu'il faut d'abord résoudre.

L'affaire du Boeing israélien

Le Front palestinien maintient ses positions et escompte la fermeté de ses alliés algériens

BEYROUTH (AFP) — Le "Boeing" de la compagnie "El Al" "ne sera jamais rendu à Israël, il nous appartient, nous l'avons gagné au cours d'une opération purement militaire. Il fait partie de notre butin de guerre", a déclaré hier le porte-parole du "Front populaire de libération de la Palestine", au cours d'une conférence de presse.

Evocant en détail le déroulement de l'affaire, devant les journalistes de la presse étrangère à Beyrouth, le porte-parole du FPLP a précisé que "les autorités algériennes n'ont été avisées du détournement du "Boeing" que lorsque l'appareil est entré dans l'espace aérien algérien. En prévision du succès de notre opération, un membre du FPLP avait été envoyé à Alger. Il venait d'Amman. Arrivé à Alger six heures seulement avant l'atterrissage du Boeing israélien, il avait pour mission secrète d'informer en extrême les commandos arabes de l'opération de détournement que ses camarades étaient en train d'exécuter".

En ce qui concerne la position du gouvernement algérien dans cette affaire, le porte-parole palestinien "fait confiance à l'Algérie" dont le gouvernement "a toujours affirmé qu'il était disposé à nous aider moralement, matériellement et financièrement jusqu'à la libération totale de la Palestine (...) pour l'Algérie, la question palestinienne est un problème algérien".

El Al et la "guerre des Six jours"

L'orateur a également fait le procès de la compagnie "El Al" qui n'est pas, a-t-il dit, une compagnie d'aviation civile seulement. "Ses pilotes ont participé aux opérations contre les aéroports arabes en juin 1967. Ses avions ont été utilisés pour le transport du matériel de guerre."

Enfin, il a mis en garde Israël contre la tentation d'exercer des représailles contre les civils arabes, soulignant que les commandos arabes étaient prêts à utiliser dans leurs combats des moyens qu'ils avaient toujours refusés jusqu'alors, notamment les attentats contre les civils et "les assassinats politiques" en Israël.

Bolivie: selon le chef des armées

Le cabinet militaire céderait la place à des civils d'ici un mois

LA PAZ (AFP) — Le cabinet militaire désigné samedi dernier restera en place une vingtaine de jours, a déclaré, lundi matin à la presse, le général Alfredo Ovando, commandant en chef des forces armées boliviennes, citant le président Barrientos.

Le général Ovando estime que le cabinet militaire est temporaire et il a précisé qu'il était possible que le président Barrientos commence ses consultations en vue de constituer un nouveau cabinet civil, dès que la situation se sera éclaircie dans les différents partis politiques. Le général a ajouté que le président Barrientos jouissait de l'appui des forces armées, qui, a-t-il dit, soutiennent également les institutions constitutionnelles du pays.

M. Luis Siles Salinas, vice-président de la République, estime également que le nouveau gouvernement militaire n'est que temporaire. Selon lui, un cabinet militaire qui se maintiendrait trop longtemps au pouvoir ne pourrait que finir par porter préjudice aux forces armées. Le président Barrientos, a-t-il dit, n'a voulu que combler, de toute urgence, un vide en désignant un cabinet militaire.

De son côté, le général Barrientos a passé le week-end dans son fief électoral de Cochabamba, où il s'est entretenu avec les leaders paysans de son parti sur l'évolution de la situation politique.

Le tandem Barrientos-Ovando

Le président René Barrientos Ortuno, qui vient de renforcer sa position en formant un cabinet entièrement militaire, passe pour un homme favorisé par le sort.

La crise qu'il vient de résoudre et qui avait été provoquée par la fuite au Chili de son ministre de l'intérieur, M. Antonio Arguedas, aurait pu lui être fatale. Or, il semble bien que le général conserve le pouvoir jusqu'en 1970, date à laquelle son mandat présidentiel prendra fin.

Le président a d'autre part échappé à quatre attentats au cours de sa carrière et une fois, il fut sauvé par son insigne métallique d'aviateur qui fit dévier la balle qui lui était destinée.

Agé de 45 ans, le général Barrientos a fait ses études militaires à La Paz et a suivi un stage de perfectionnement aux Etats-Unis. Il a été le pi-

lote personnel du président Victor Paz Estenssoro, qu'il devait renverser par la suite (4 novembre 1964) et commandant en chef de l'armée de l'air bolivienne. Il a créé le premier corps de parachutistes de son pays.

On le compare souvent au général Alfredo Ovando Candia, le chef de l'armée de l'air, qui a assumé avec lui la présidence de l'Etat pendant un an après le coup d'Etat de novembre 1964 et qui lui succédera probablement. Les deux hommes sont à la fois des amis et des rivaux. On dit du général Barrientos qu'il est l'homme fort du régime et que le général Ovando en est l'émancipation grise.

Cancer guéri par vaccin au Japon

TOKYO (AFP) — Pour la première fois au monde, un vaccin a permis de traiter avec succès, une méningite cérébro-spinale cancéreuse et un cancer du sein, par des médecins de l'hôpital universitaire de Tokyo, sous la direction du professeur Keiji Sano.

Dans les petits paquets, les bonnes cigarettes.

(et elles sont douces)



la compacte au goût discret de du Maurier



Arts et spectacles



Un entracte dans la vie d'Elizabeth Taylor

LONDRES — L'actrice Elizabeth Taylor est en bonne voie de guérison après avoir subi une intervention chirurgicale qui a mis fin à ses possibilités de mettre au monde d'autres enfants. La comédienne âgée de 36 ans, mère de trois enfants et d'une quatrième enfant adoptive, a été opérée récemment pour une hystérectomie partielle au Fitzroy Nuffield Nursing Home de Londres. C'était la seconde intervention en moins d'une semaine.

Richard Burton, cinquième mari de Liz Taylor, est demeuré au chevet de sa femme durant et après l'opération. L'actrice n'eut pas d'enfant de son premier mariage à Nicky Hilton, héritier d'une fortune des magnats du même nom dans le domaine de l'hôtellerie.

Liz Taylor eut deux enfants de son second mariage avec Michael Wilding, et un autre avec son troisième mari, Mike Todd maintenant décédé. Elle épousa ensuite le chanteur Eddie Fisher et plus tard l'acteur gallois Richard Burton.

Elle a également adopté une fille, Maria, maintenant âgée de 6 ans. Un porte-parole de l'actrice a fait savoir que tous ses enfants se trouvent actuellement à Londres. Originaire de Londres, Liz Taylor était devenue citoyenne américaine, pour reprendre plus tard sa nationalité britannique après son mariage avec Burton.

Celui-ci avait déclaré, en mars dernier, que sa femme et lui ne comptaient pas avoir des enfants. Burton craignait pour la santé de sa femme qui a toujours eu des grossesses difficiles.

Entourée de roses rouges, ses fleurs favorites, la malade dans sa chambre d'hôpital, paraissait un peu mieux hier, et bien que souffrant encore de douleurs post-opératoires, elle songeait déjà à son nouveau film.

Son agent, Bernard Hunter, a confirmé qu'elle jouera dans une nouvelle production d'ici la fin de l'année.

Dans la chambre se trouvaient aussi des bouteilles de champagne qui attendent pour être débouchées que l'actrice soit rétablie.

THÉÂTRE

EXPO-THÉÂTRE: Péguyon de Shaw (adaptation de Eliot de Gaudmont) 20h30

JAZZTEK: le quatuor Pierre Leher - tous les soirs sauf les lundis

THÉÂTRE DE LA MARQUAINE: "L'arche de Noé" de Carver - Leveillé - sur semaine 21h - le dimanche à 20h; relève les lundis

THÉÂTRE DE LA POUDRIÈRE: "A Wife in the Hand" de Jack Cope - du lundi au vendredi - 20h30 - le samedi: 18h30 - et 21h30 - relève dimanche et lundi

LE PATRIMOINE: Normand Hudon et son jeu de mots - la Fantaisie Claire Leroux

THÉÂTRE DES MARGUERITES: "Mary Mary" de Kern - tous les soirs à 21h, sauf les lundis et vendredis

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AMHERST - "Le Gendarme de St-Tropez" 11h00 - 21h00 - 6.00 - 9.50 - 12.50 - 15.50 - 18.50 - 21.50 - 24.50 - 27.50 - 30.50 - 33.50 - 36.50 - 39.50 - 42.50 - 45.50 - 48.50 - 51.50 - 54.50 - 57.50 - 60.50 - 63.50 - 66.50 - 69.50 - 72.50 - 75.50 - 78.50 - 81.50 - 84.50 - 87.50 - 90.50 - 93.50 - 96.50 - 99.50 - 102.50 - 105.50 - 108.50 - 111.50 - 114.50 - 117.50 - 120.50 - 123.50 - 126.50 - 129.50 - 132.50 - 135.50 - 138.50 - 141.50 - 144.50 - 147.50 - 150.50 - 153.50 - 156.50 - 159.50 - 162.50 - 165.50 - 168.50 - 171.50 - 174.50 - 177.50 - 180.50 - 183.50 - 186.50 - 189.50 - 192.50 - 195.50 - 198.50 - 201.50 - 204.50 - 207.50 - 210.50 - 213.50 - 216.50 - 219.50 - 222.50 - 225.50 - 228.50 - 231.50 - 234.50 - 237.50 - 240.50 - 243.50 - 246.50 - 249.50 - 252.50 - 255.50 - 258.50 - 261.50 - 264.50 - 267.50 - 270.50 - 273.50 - 276.50 - 279.50 - 282.50 - 285.50 - 288.50 - 291.50 - 294.50 - 297.50 - 300.50 - 303.50 - 306.50 - 309.50 - 312.50 - 315.50 - 318.50 - 321.50 - 324.50 - 327.50 - 330.50 - 333.50 - 336.50 - 339.50 - 342.50 - 345.50 - 348.50 - 351.50 - 354.50 - 357.50 - 360.50 - 363.50 - 366.50 - 369.50 - 372.50 - 375.50 - 378.50 - 381.50 - 384.50 - 387.50 - 390.50 - 393.50 - 396.50 - 399.50 - 402.50 - 405.50 - 408.50 - 411.50 - 414.50 - 417.50 - 420.50 - 423.50 - 426.50 - 429.50 - 432.50 - 435.50 - 438.50 - 441.50 - 444.50 - 447.50 - 450.50 - 453.50 - 456.50 - 459.50 - 462.50 - 465.50 - 468.50 - 471.50 - 474.50 - 477.50 - 480.50 - 483.50 - 486.50 - 489.50 - 492.50 - 495.50 - 498.50 - 501.50 - 504.50 - 507.50 - 510.50 - 513.50 - 516.50 - 519.50 - 522.50 - 525.50 - 528.50 - 531.50 - 534.50 - 537.50 - 540.50 - 543.50 - 546.50 - 549.50 - 552.50 - 555.50 - 558.50 - 561.50 - 564.50 - 567.50 - 570.50 - 573.50 - 576.50 - 579.50 - 582.50 - 585.50 - 588.50 - 591.50 - 594.50 - 597.50 - 600.50 - 603.50 - 606.50 - 609.50 - 612.50 - 615.50 - 618.50 - 621.50 - 624.50 - 627.50 - 630.50 - 633.50 - 636.50 - 639.50 - 642.50 - 645.50 - 648.50 - 651.50 - 654.50 - 657.50 - 660.50 - 663.50 - 666.50 - 669.50 - 672.50 - 675.50 - 678.50 - 681.50 - 684.50 - 687.50 - 690.50 - 693.50 - 696.50 - 699.50 - 702.50 - 705.50 - 708.50 - 711.50 - 714.50 - 717.50 - 720.50 - 723.50 - 726.50 - 729.50 - 732.50 - 735.50 - 738.50 - 741.50 - 744.50 - 747.50 - 750.50 - 753.50 - 756.50 - 759.50 - 762.50 - 765.50 - 768.50 - 771.50 - 774.50 - 777.50 - 780.50 - 783.50 - 786.50 - 789.50 - 792.50 - 795.50 - 798.50 - 801.50 - 804.50 - 807.50 - 810.50 - 813.50 - 816.50 - 819.50 - 822.50 - 825.50 - 828.50 - 831.50 - 834.50 - 837.50 - 840.50 - 843.50 - 846.50 - 849.50 - 852.50 - 855.50 - 858.50 - 861.50 - 864.50 - 867.50 - 870.50 - 873.50 - 876.50 - 879.50 - 882.50 - 885.50 - 888.50 - 891.50 - 894.50 - 897.50 - 900.50 - 903.50 - 906.50 - 909.50 - 912.50 - 915.50 - 918.50 - 921.50 - 924.50 - 927.50 - 930.50 - 933.50 - 936.50 - 939.50 - 942.50 - 945.50 - 948.50 - 951.50 - 954.50 - 957.50 - 960.50 - 963.50 - 966.50 - 969.50 - 972.50 - 975.50 - 978.50 - 981.50 - 984.50 - 987.50 - 990.50 - 993.50 - 996.50 - 999.50 - 1002.50 - 1005.50 - 1008.50 - 1011.50 - 1014.50 - 1017.50 - 1020.50 - 1023.50 - 1026.50 - 1029.50 - 1032.50 - 1035.50 - 1038.50 - 1041.50 - 1044.50 - 1047.50 - 1050.50 - 1053.50 - 1056.50 - 1059.50 - 1062.50 - 1065.50 - 1068.50 - 1071.50 - 1074.50 - 1077.50 - 1080.50 - 1083.50 - 1086.50 - 1089.50 - 1092.50 - 1095.50 - 1098.50 - 1101.50 - 1104.50 - 1107.50 - 1110.50 - 1113.50 - 1116.50 - 1119.50 - 1122.50 - 1125.50 - 1128.50 - 1131.50 - 1134.50 - 1137.50 - 1140.50 - 1143.50 - 1146.50 - 1149.50 - 1152.50 - 1155.50 - 1158.50 - 1161.50 - 1164.50 - 1167.50 - 1170.50 - 1173.50 - 1176.50 - 1179.50 - 1182.50 - 1185.50 - 1188.50 - 1191.50 - 1194.50 - 1197.50 - 1200.50 - 1203.50 - 1206.50 - 1209.50 - 1212.50 - 1215.50 - 1218.50 - 1221.50 - 1224.50 - 1227.50 - 1230.50 - 1233.50 - 1236.50 - 1239.50 - 1242.50 - 1245.50 - 1248.50 - 1251.50 - 1254.50 - 1257.50 - 1260.50 - 1263.50 - 1266.50 - 1269.50 - 1272.50 - 1275.50 - 1278.50 - 1281.50 - 1284.50 - 1287.50 - 1290.50 - 1293.50 - 1296.50 - 1299.50 - 1302.50 - 1305.50 - 1308.50 - 1311.50 - 1314.50 - 1317.50 - 1320.50 - 1323.50 - 1326.50 - 1329.50 - 1332.50 - 1335.50 - 1338.50 - 1341.50 - 1344.50 - 1347.50 - 1350.50 - 1353.50 - 1356.50 - 1359.50 - 1362.50 - 1365.50 - 1368.50 - 1371.50 - 1374.50 - 1377.50 - 1380.50 - 1383.50 - 1386.50 - 1389.50 - 1392.50 - 1395.50 - 1398.50 - 1401.50 - 1404.50 - 1407.50 - 1410.50 - 1413.50 - 1416.50 - 1419.50 - 1422.50 - 1425.50 - 1428.50 - 1431.50 - 1434.50 - 1437.50 - 1440.50 - 1443.50 - 1446.50 - 1449.50 - 1452.50 - 1455.50 - 1458.50 - 1461.50 - 1464.50 - 1467.50 - 1470.50 - 1473.50 - 1476.50 - 1479.50 - 1482.50 - 1485.50 - 1488.50 - 1491.50 - 1494.50 - 1497.50 - 1500.50 - 1503.50 - 1506.50 - 1509.50 - 1512.50 - 1515.50 - 1518.50 - 1521.50 - 1524.50 - 1527.50 - 1530.50 - 1533.50 - 1536.50 - 1539.50 - 1542.50 - 1545.50 - 1548.50 - 1551.50 - 1554.50 - 1557.50 - 1560.50 - 1563.50 - 1566.50 - 1569.50 - 1572.50 - 1575.50 - 1578.50 - 1581.50 - 1584.50 - 1587.50 - 1590.50 - 1593.50 - 1596.50 - 1599.50 - 1602.50 - 1605.50 - 1608.50 - 1611.50 - 1614.50 - 1617.50 - 1620.50 - 1623.50 - 1626.50 - 1629.50 - 1632.50 - 1635.50 - 1638.50 - 1641.50 - 1644.50 - 1647.50 - 1650.50 - 1653.50 - 1656.50 - 1659.50 - 1662.50 - 1665.50 - 1668.50 - 1671.50 - 1674.50 - 1677.50 - 1680.50 - 1683.50 - 1686.50 - 1689.50 - 1692.50 - 1695.50 - 1698.50 - 1701.50 - 1704.50 - 1707.50 - 1710.50 - 1713.50 - 1716.50 - 1719.50 - 1722.50 - 1725.50 - 1728.50 - 1731.50 - 1734.50 - 1737.50 - 1740.50 - 1743.50 - 1746.50 - 1749.50 - 1752.50 - 1755.50 - 1758.50 - 1761.50 - 1764.50 - 1767.50 - 1770.50 - 1773.50 - 1776.50 - 1779.50 - 1782.50 - 1785.50 - 1788.50 - 1791.50 - 1794.50 - 1797.50 - 1800.50 - 1803.50 - 1806.50 - 1809.50 - 1812.50 - 1815.50 - 1818.50 - 1821.50 - 1824.50 - 1827.50 - 1830.50 - 1833.50 - 1836.50 - 1839.50 - 1842.50 - 1845.50 - 1848.50 - 1851.50 - 1854.50 - 1857.50 - 1860.50 - 1863.50 - 1866.50 - 1869.50 - 1872.50 - 1875.50 - 1878.50 - 1881.50 - 1884.50 - 1887.50 - 1890.50 - 1893.50 - 1896.50 - 1899.50 - 1902.50 - 1905.50 - 1908.50 - 1911.50 - 1914.50 - 1917.50 - 1920.50 - 1923.50 - 1926.50 - 1929.50 - 1932.50 - 1935.50 - 1938.50 - 1941.50 - 1944.50 - 1947.50 - 1950.50 - 1953.50 - 1956.50 - 1959.50 - 1962.50 - 1965.50 - 1968.50 - 1971.50 - 1974.50 - 1977.50 - 1980.50 - 1983.50 - 1986.50 - 1989.50 - 1992.50 - 1995.50 - 1998.50 - 2001.50 - 2004.50 - 2007.50 - 2010.50 - 2013.50 - 2016.50 - 2019.50 - 2022.50 - 2025.50 - 2028.50 - 2031.50 - 2034.50 - 2037.50 - 2040.50 - 2043.50 - 2046.50 - 2049.50 - 2052.50 - 2055.50 - 2058.50 - 2061.50 - 2064.50 - 2067.50 - 2070.50 - 2073.50 - 2076.50 - 2079.50 - 2082.50 - 2085.50 - 2088.50 - 2091.50 - 2094.50 - 2097.50 - 2100.50 - 2103.50 - 2106.50 - 2109.50 - 2112.50 - 2115.50 - 2118.50 - 2121.50 - 2124.50 - 2127.50 - 2130.50 - 2133.50 - 2136.50 - 2139.50 - 2142.50 - 2145.50 - 2148.50 - 2151.50 - 2154.50 - 2157.50 - 2160.50 - 2163.50 - 2166.50 - 2169.50 - 2172.50 - 2175.50 - 2178.50 - 2181.50 - 2184.50 - 2187.50 - 2190.50 - 2193.50 - 2196.50 - 2199.50 - 2202.50 - 2205.50 - 2208.50 - 2211.50 - 2214.50 - 2217.50 - 2220.50 - 2223.50 - 2226.50 - 2229.50 - 2232.50 - 2235.50 - 2238.50 - 2241.50 - 2244.50 - 2247.50 - 2250.50 - 2253.50 - 2256.50 - 2259.50 - 2262.50 - 2265.50 - 2268.50 - 2271.50 - 2274.50 - 2277.50 - 2280.50 - 2283.50 - 2286.50 - 2289.50 - 2292.50 - 2295.50 - 2298.50 - 2301.50 - 2304.50 - 2307.50 - 2310.50 - 2313.50 - 2316.50 - 2319.50 - 2322.50 - 2325.50 - 2328.50 - 2331.50 - 2334.50 - 2337.50 - 2340.50 - 2343.50 - 2346.50 - 2349.50 - 2352.50 - 2355.50 - 2358.50 - 2361.50 - 2364.50 - 2367.50 - 2370.50 - 2373.50 - 2376.50 - 2379.50 - 2382.50 - 2385.50 - 2388.50 - 2391.50 - 2394.50 - 2397.50 - 2400.50 - 2403.50 - 2406.50 - 2409.50 - 2412.50 - 2415.50 - 2418.50 - 2421.50 - 2424.50 - 2427.50 - 2430.50 - 2433.50 - 2436.50 - 2439.50 - 2442.50 - 2445.50 - 2448.50 - 2451.50 - 2454.50 - 2457.50 - 2460.50 - 2463.50 - 2466.50 - 2469.50 - 2472.50 - 2475.50 - 2478.50 - 2481.50 - 2484.50 - 2487.50 - 2490.50 - 2493.50 - 2496.50 - 2499.50 - 2502.50 - 2505.50 - 2508.50 - 2511.50 - 2514.50 - 2517.50 - 2520.50 - 2523.50 - 2526.50 - 2529.50 - 2532.50 - 2535.50 - 2538.50 - 2541.50 - 2544.50 - 2547.50 - 2550.50 - 2553.50 - 2556.50 - 2559.50 - 2562.50 - 2565.50 - 2568.50 - 2571.50 - 2574.50 - 2577.50 - 2580.50 - 2583.50 - 2586.50 - 2589.50 - 2592.50 - 2595.50 - 2598.50 - 2601.50 - 2604.50 - 2607.50 - 2610.50 - 2613.50 - 2616.50 - 2619.50 - 2622.50 - 2625.50 - 2628.50 - 2631.50 - 2634.50 - 2637.50 - 2640.50 - 2643.50 - 2646.50 - 2649.50 - 2652.50 - 2655.50 - 2658.50 - 2661.50 - 2664.50 - 2667.50 - 2670.50 - 2673.50 - 2676.50 - 2679.50 - 2682.50 - 2685.50 - 2688.50 - 2691.50 - 2694.50 - 2697.50 - 2700.50 - 2703.50 - 2706.50 - 2709.50 - 2712.50 - 2715.50 - 2718.50 - 2721.50 - 2724.50 - 2727.50 - 2730.50 - 2733.50 - 2736.50 - 2739.50 - 2742.50 - 2745.50 - 2748.50 - 2751.50 - 2754.50 - 2757.50 - 2760.50 - 2763.50 - 2766.50 - 2769.50 - 2772.50 - 2775.50 - 2778.50 - 2781.50 - 2784.50 - 2787.50 - 2790.50 - 2793.50 - 2796.50 - 2799.50 - 2802.50 - 2805.50 - 2808.50 - 2811.50 - 2814.50 - 2817.50 - 2820.50 - 2823.50 - 2826.50 - 2829.50 - 2832.50 - 2835.50 - 2838.50 - 2841.50 - 2844.50 - 2847.50 - 2850.50 - 2853.50 - 2856.50 - 2859.50 - 2862.50 - 2865.50 - 2868.50 - 2871.50 - 2874.50 - 2877.50 - 2880.50 - 2883.50 - 2886.50 - 2889.50 - 2892.50 - 2895.50 - 2898.50 - 2901.50 - 2904.50 - 2907.50 - 2910.50 - 2913.50 - 2916.50 - 2919.50 - 2922.50 - 2925.50 - 2928.50 - 2931.50 - 2934.50 - 2937.50 - 2940.50 - 2943.50 - 2946.50 - 2949.50 - 2952.50 - 2955.50 - 2958.50 - 2961.50 - 2964.50 - 2967.50 - 2970.50 - 2973.50 - 2976.50 - 2979.50 - 2982.50 - 2985.50 - 2988.50 - 2991.50 - 2994.50 - 2997.50 - 3000.50 - 3003.50 - 3006.50 - 3009.50 - 3012.50 - 3015.50 - 3018.50 - 3021.50 - 3024.50 - 3027.50 - 3030.50 - 3033.50 - 3036.50 - 3039.50 - 3042.50 - 3045.50 - 3048.50 - 3051.50 - 3054.50 - 3057.50 - 3060.50 - 3063.50 - 3066.50 - 3069.50 - 3072.50 - 3075.50 - 3078.50 - 3081.50 - 3084.50 - 3087.50 - 3090.50 - 3093.50 - 3096.50 - 3099.50 - 3102.50 - 3105.50 - 3108.50 - 3111.50 - 3114.50 - 3117.50 - 3120.50 - 3123.50 - 3126.50 - 3129.50 - 3132.50 - 3135.50 - 3138.50 - 3141.50 - 3144.50 - 3147.50 - 3150.50 - 3153.50 - 3156.50 - 3159.50 - 3162.50 - 3165.50 - 3168.50 - 3171.50 - 3174.50 - 3177.50 - 3180.50 - 3183.50 - 3186.50 - 3189.50 - 3192.50 - 3195.50 - 3198.50 - 3201.50 - 3204.50 - 3207.50 - 3210.50 - 3213.50 - 3216.50 - 3219.50 - 3222.50 - 3225.50 - 3228.50 - 3231.50 - 3234.50 - 3237.50 - 3240.50 - 3243.50 - 3246.50 - 3249.50 - 3252.50 - 3255.50 - 3258.50 - 3261.50 - 3264.50 - 3267.50 - 3270.50 - 3273.50 - 3276.50 - 3279.50 - 3282.50 - 3285.50 - 3288.50 - 3291.50 - 3294.50 - 3297.50 - 3300.50 - 3303.50 - 3306.50 - 3309.50 - 3312.50 - 3315.50 - 3318.50 - 3321.50 - 3324.50 - 3327.50 - 3330.50 - 3333.50 - 3336.50 - 3339.50 - 3342.50 - 3345.50 - 3348.50 - 3351.50 - 3354.50 - 3357.50 - 3360.50 - 3363.50 - 3366.50 - 3369.50 - 3372.50 - 3375.50 - 3378.50 - 3381.50 - 3384.50 - 3387.50 - 3390.50 - 3393.50 - 3396.50 - 3399.50 - 3402.50 - 3405.50 - 3408.50 - 3411.50 - 3414.50 - 3417.50 - 3420.50 - 3423.50 - 3426.50 - 3429.50 - 3432.50 - 3435.50 - 3438.50 - 3441.50 - 3444.50 - 3447.50 - 3450.50 - 3453.50 - 3456.50 - 3459.50 - 3462.50 - 3465.50 - 3468.50 - 3471.50 - 3474.50 - 3477.50 - 3480.50 - 3483.50 - 3486.50 - 3489.50 - 3492.50 - 3495.50 - 3498.50 - 3501.50 - 3504.50 - 3507.50 - 3510.50 - 3513.50 - 3516.50 - 3519.50 - 3522.50 - 3525.50 - 3528.50 - 3531.50 - 3534.50 - 3537.50 - 3540.50 - 3543.50 - 3546.50 - 3549.50 - 3552.50 - 3555.50 - 3558.50 - 3561.50 - 3564.50 - 3567.50 - 3570.50 - 3573.50 - 3576.50 - 3579.50 - 3582.50 - 3585.50 - 3588.50 - 3591.50 - 3594.50 - 3597.50 - 3600.50 - 3603.50 - 3606.50 - 3609.50 - 3612.50 - 3615.50 - 3618.50 - 3621.50 - 3624.50 - 3627.50 - 3630.50 - 3633.50 - 3636.50 - 3639.50 - 3642.50 - 3645.50 - 3648.50 - 3651.50 - 3654.50 - 3657.50 - 3660.50 - 3663.50 - 3666.50 - 3669.50 - 3672.50 - 3675.50 - 3678.50 - 3681.50 - 3684.50 - 3687.50 - 3690.50 - 3693.50 - 3696.50 - 3699.50 - 3702.50 - 3705.50 - 3708.50 - 3711.50 - 3714.50 - 3717.50 - 3720.50 - 3723.50 - 3726.50 - 3729.50 - 3732.50 - 3735.50 - 3738.50 - 3741.50 - 3744.5

La construction domiciliaire diffère quelque peu des autres industries canadiennes

potins financiers

La semaine a plus ou moins bien débuté sur la Bourse de N.Y et l'indice des industriels clôture à 388,36, après avoir perdu la semaine dernière 25,45 points, à 888,47. L'allure des stocks était erratique, hier, sur la Bourse de Londres. La Bourse de Paris reflétait, hier, l'incertitude quant à l'évolution de la situation économique en France et les transactions y furent peu considérables. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, les stocks perdaient encore du terrain au début de cette semaine. Sur le dernier marché, les transactions furent suspendues hier sur Cons. Marcus Gold Mines et New Tackus Mines Limited.

La tension persistante concernant les relations entre Prague et Moscou et le pessimisme régnant sur les profits de bien des entreprises corporatives des E.U. d'ici la fin de l'année expliqueraient la prudence des spéculateurs à Wall Street, présentement. Il va sans dire que les spéculateurs canadiens sont dans l'expectative et pour cause... n'y a-t-il pas interdépendance des économies, canadienne et américaine?

En outre de la Banque Royale, la Banque Toronto-Dominion a réduit hier son taux bancaire de 7 1/2 à 7%. Ce taux est celui chargé aux meilleurs clients des instituts bancaires.

La lourdeur des actions de Ling-Temco-Vought (baisse d'une quinzaine de points) est attribuable à la négation des rumeurs de recapitalisation de l'entreprise.

Greater Winnipeg Gas Co. a annoncé, hier, son 1er dividende depuis 1965.

La baisse du taux d'escompte à 6 1/2%, annoncée par la Banque du Canada, est une preuve de l'affermissement de la position de notre dollar et il devrait en résulter un regain de confiance des Canadiens dans les stocks boursiers de leur pays.

Campbell Red Lake Mines a gagné 36 cts l'action durant le 1er

semestre vs 31 cts durant la même période l'an dernier.

La Banque de Montréal a abaissé, hier après-midi, son taux d'intérêt préférentiel de 7 1/4 à 7%. C'est donc la 3e banque à avoir agi ainsi.

C'est aujourd'hui que la Bell Telephone fera connaître ses recettes pour le dernier semestre.

Universal Systems Limited a acquis par l'intermédiaire de sa filiale Lightsteel-Gero Ltd, un intérêt majoritaire dans Alva-Craft Company de Montréal.

Le comportement de Wall Street ces jours derniers est considéré par maints observateurs du marché comme "un signe avant-coureur d'un ralentissement de l'activité outre-Atlantique qui se répercutera sur l'économie mondiale", d'où l'emprisonnement de bien des détenteurs de valeurs mobilières, canadiennes comme américaines, à prendre leurs profits.

C'est aujourd'hui que la Société Générale de Financement annoncera, par l'intermédiaire de son président, l'acquisition de l'usine Bonnex, de Laval.

Granby Mining Co., a gagné \$541.000 durant les 6 mois terminés le 30 juin 1968 vs \$650.000 durant le même semestre l'an dernier.

MCA projeterait de se fusionner avec Westinghouse Electric des E.U.

L'or cotait, hier, sur le marché à \$38.90 l'once vs \$38.75 durant la dernière séance et, sur le marché libre de Paris, le Napoléon-or se vendait hier \$61.70 vs \$61.40 la veille.

Hiram Walker-Gooderham & Worts Ltd. paiera, le 15 octobre, un supplément de 25 cts, en plus du dividende régulier trimestriel de 30 cts à ses actionnaires immatriculés le 13 septembre 1968. A la même époque en 1967, et 1966, le supplément n'avait été que de 15 cts l'action.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Les Placements Thibault Ltée et le centre industriel, projeté sur la Rive Sud

La cérémonie de la levée de la première pelle de terre du nouveau centre manufacturier de St-Hubert aura lieu le mardi 13 août 1968 à 3 hrs de l'après-midi, en présence des autorités civiles et des représentants de diverses industries. Cette cérémonie marquera le début des travaux pour la construction de ce centre manufacturier d'industrie légère couvrant une superficie de 40,000 pi. carrés et se situera au Parc Industriel Pilon sur la route #1, à un demi-mille de l'échangeur de St-Hubert.

Un projet des Placements Thibault Ltée., de St-Lambert, propriétaires du nouvel établissement, la construction abritera trois compagnies reliées entre elles Commercial Litho Plate Graining Ltd., Comm-Lith Chemicals Ltd., et Canadian Graphic Arts Supplies Ltd., toutes trois déjà au service de l'imprimerie "Offset" et présentement établies à Montréal. Les projets immédiats sont d'invoquer une Compagnie de Consultants en matière d'imprimerie "offset" à venir ouvrir leurs bureaux et laboratoires dans le nouvel édifice, ce qui aurait pour avantage de doter l'industrie de la lithographie d'un service complet. Depuis les dix dernières années le nombre de ceux qui font usage du procédé "Offset" est phénoménal et les journaux qui connaissent l'avantage du procédé y recourent maintenant sans hésiter. Le rendement ne peut être comparable à nul autre et ceci est particulièrement vrai dans le cas des journaux ou l'impression en ressort des plus nettes.

Charterhouse Canada Ltd, de Toronto a acheté un bloc d'actions de Fibracan Incorporée de Montréal

M. D.L. Sinclair, président, annonce que Charterhouse Canada Limited, institution financière de Toronto, vient d'acheter un bloc d'actions et de consentir un prêt à Fibracan Incorporée de Montréal.

Fibracan fabrique des contenants en papier et en polystyrène, principalement des gobelets, des coupes à soufflés, des tabliers et autres objets de papier réutilisables.

Fondée depuis à peine cinq ans, cette entreprise vend ses produits dans toutes les provinces canadiennes et ses exportations aux E.U. et aux Antilles représentent une fraction importante de ses ventes.

M. Edgar D'Souza, vice-président et directeur général de Fibracan, mentionne que cette injection de capital permettra à Fibracan d'entreprendre la fabrication de nouveaux produits et de pénétrer ce nouveaux marchés.

W.J. Rae représentera Charterhouse au sein du Conseil d'Administration de Fibracan.

Comme objectifs, Charterhouse investit dans de petites et moyennes entreprises et son association à Fibracan porte à plus de \$20 millions sa participation au financement de 28 entreprises canadiennes.

Depuis hier, le taux d'escompte de la Banque du Canada est de 6 1/2 %

Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, a fait savoir en fin de semaine que le taux d'escompte de la banque avait été réduit de un demi de point cent et il serait de 6 1/2 pour cent à compter du 29 juillet. Il a déclaré que cette mesure était conforme à la baisse des taux d'intérêt survenue sur le marché depuis quelques semaines.

Le gouverneur a aussi fait savoir que la Banque du Canada avait remboursé la dernière tranche de 125 millions de dollars d'un tirage effectué en janvier dernier aux termes de l'accord avec le Federal Reserve System, prévoyant l'octroi de crédits réciproques. Un remboursement de 125 millions a été effectué en juin. Cette facilité réciproque ne comporte plus de crédits en cours mais le plein montant de un milliard de dollars E.-U. prévu par l'accord reste désormais disponible.

M. Rasminsky a aussi déclaré que la Banque du Canada avait renoncé aux facilités de crédits à court terme consenties en mars dernier par la Banque des règlements internationaux, qui avait engagé 100 millions de dollars, et par la Deutsche Bundesbank et la Banca d'Italia qui avaient engagé 150 millions chacune. Il a ajouté que, même, si ces concours n'avaient pas été touchés, ils s'étaient quand même avérés très utiles en contribuant au rétablissement du dollar canadien.

Inscription, hier, sur la Bourse Canadienne d'actions privilégiées de Power Corporation of Canada

1,194,570 actions privilégiées participantes, à 6% non cumulatif, ayant des "warrants" d'achat d'actions de Power Corporation non-détachables, ont été admises sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture lundi le 29 juillet 1968, sur une base "cum-warrants", en substitution des actions privilégiées participantes, 6% non cumulatif, de la même entreprise. Leur symbole sur le téléscripteur demeura POW 11 1/2. Les actions privilégiées participantes, 6% non cumulatif, de Power Corp. ont été rayées de la liste de la Bourse Canadienne à son ouverture lundi le 29 juillet. Il est à noter que seules les actions privilégiées, ayant les "warrants" attachés, sont acceptées pour livraison. La date de présentation et de remise des dits certificats d'actions aux fins d'y attacher les "warrants" d'achat d'actions non-détachables, participantes, 6% non cumulatif, a été prolongée jusqu'à la fermeture des affaires le 30 septembre 1968. Les "warrants" d'achat d'actions comportent le privilège pour leurs détenteurs de souscrire à \$12.50 chacune, à une (1) action privilégiée participante 6% non cumulatif, de Power Corp. pour chaque 3 actions privilégiées détenues, jusqu'à et y compris le 31 mai 1973 et au prix de \$15.00, du 1er juin 1973 jusqu'à et y compris le 31 mai 1978.

Marcel CLEMENT

Goodyear Tire & Rubber of Canada

A vu ses profits baisser

(CNW) — Le profit net consolidé de The Goodyear Tire and Rubber Company of Canada, Limited, pour le premier semestre de 1968, a été de \$201,915, une baisse de \$1,441,203 sur la même période en 1967, a-t-on annoncé hier à la suite d'une réunion du conseil d'administration. Les ventes nettes s'établissent à \$74,709,907, un gain de 6.8 pour cent sur 1967. Le profit net consolidé est égal à 38 cts par action sur les actions ordinaires en circulation, au regard de \$5.97 pour le premier semestre de l'an dernier.

Les administrateurs ont déclaré le dividende trimestriel régulier sur les actions privilégiées de 4 pour cent, payable le 31 octobre aux actionnaires enregistrés le 10 octobre.

A cause des sévères répercussions des longues grèves à la compagnie et dans le but de conserver des fonds, les administrateurs ont décidé de ne pas déclarer de dividende sur les actions ordinaires. Ce dividende est habituellement versé le 3 septembre.

Le 3 mai, les usines de la compagnie à Toronto et Bowmanville ont dû fermer leurs portes à cause de grèves. La production a repris le 24 juin à Bowmanville, mais l'usine de Toronto est toujours en grève.

Goodyear est le seul fabricant canadien de pneus à faire connaître les résultats de son exploitation au public.

Bourse de Montréal

Debut de semaine irrégulier sur la place locale

Les services publics et les papeteries ont pris de l'avance sur le marché de Montréal, lundi, alors que les industrielles et les banques reculaient, donnant suite à la tendance de la semaine dernière dans les prix.

L'indice composite a perdu 39 à 158.75, alors que les déclinés surpasseaient les gains par 48 sur 152 valeurs. Trente-sept valeurs sont demeurées inchangées.

B.C. Telephone a gagné 1 à 59, CPR, 1-2 à 59 et Bell Telephone, 3-8 à 43.34. Les valeurs des pâtes et papiers ont enregistré de petits profits.

Parmi les industrielles, Rothmans a perdu 1-2 à 26, Radio Engineering, 1-2 à 34, Hudson's Bay, 1-3 à 25 et Famous Players, 1-57.

Argus a gagné 1-2 à 16.14, Industrial Acceptance, 1-4 à 24.34, Financial Collection, 1-4 à 17.34 et Oshawa A, 1-8 à 41.18. Parmi les mines seniors, Denison a perdu 1-2 à 73, Inco, 1 à 43 et Noranda, 1 à 49.12.

La Banque Canadienne Nationale a perdu 3-8 à 11.12 et la Banque de Montréal, 1-4 à 13.12. La Banque Royale est demeurée inchangée à 19.18 à la suite d'une annonce voulant qu'elle ait réduit son taux de prêt de 7 1/4 à 7 pour cent, à partir du 1er août.

Seaway Hotels, a gagné 1-4 à 19.14. Cette compagnie a consenti à acheter Beverley Hills Motel Ltd., à Toronto, au moyen de la vente d'actions et de dettes de trésor.

Silver Regent a gagné 1 cent à 53 cts et Consolidated Proprietary a perdu 2 cts à 82 cts.

A l'indice, les industrielles ont perdu 60 à 156.24 et les banques, 1-22 à 151.23. Les papeteries ont gagné 57 à 81.79 et les services publics, 63 à 135.58.

Hudson Bay Mining and Smelting Co Ltd

Le bénéfice net de Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd., pour la période intermédiaire de six mois qui s'est terminée le 30 juin dernier, s'est chiffré par \$9,467,258, ce qui ressort à \$3.36 par action.

Au cours du même semestre en 1967, le bénéfice avait porté sur \$6,783,507 ou \$2.27 l'action.

Les revenus bruts de la compagnie ont atteint \$36,624,711, comparativement à \$31,684,236 pour la période de comparaison.

Le communiqué adressé aux actionnaires impute l'augmentation des ventes et du bénéfice à l'accroissement de sa production de cuivre et de zinc et à de meilleurs prix de vente du cuivre.

Mais ce document prévoit une réduction des bénéfices du troisième trimestre par suite d'une chute de prix de la production de cuivre.

Mais ce document prévoit une réduction des bénéfices du troisième trimestre par suite d'une chute de prix de la production de cuivre.

COURS DU DOLLAR

MONTREAL (PC) — Le dollar américain, par rapport à la devise canadienne, est demeuré inchangé à \$1.07-14.

La livre sterling a gagné 1-8 à \$2.56-78.

La Banque Royale réduit son taux

MONTREAL (PC) — La Banque Royale du Canada a annoncé hier sa décision de réduire de 7 1/4 p.c. à 7 p.c. le taux d'intérêt, à partir du 1er août, et ce par suite de la décision de la Banque du Canada, à Ottawa, de réduire le taux d'escompte de 7 1/4 à 6 1/2 p.c.

Cours des changes

Afrique du Sud	Rand	1.50
Allemagne	Deutsche Mark	2.574
Angleterre	Livre	2.5708
Argentine	Peso	0.001
Autriche	Dollar	1.20
Australie	Australian	0.417
Belgique	Franc	0.0215
Bresil	Cruzeiro Novo	3.363
Chili	Escudo	1.373
Danemark	Coronane	1.428
Espagne	Peseta	0.0153
France	Franc	2.134
Hollande	Florin	2.962
Italie	Lire	0.01726
Japon	Yen	0.00906
Mexique	Peso	0.059
Etats-Unis	Dollar	1.075-16
Norvège	Krone	1.540
Nouvelle Zélande	Dollar	1.2021
Pérou	Sol	0.0247
Saoudite	Riyal	0.0278
Suisse	Franc	2.499
Tchécoslovaquie	Coronane	1.487
Venezuela	Bolivar	2.390

Selon le bulletin de la Banque Provinciale

Dans la seconde partie du premier bulletin que la Banque Provinciale vient de publier, il est mentionné ce qui suit:

"Un autre parallèle que l'on peut établir entre la construction des maisons et celle des usines, c'est que dans les deux cas le volume s'en élève continuellement, mais qu'à l'instar de la marée, il monte par vagues. On peut le constater, en ce qui concerne la construction domiciliaire, dans le tableau suivant:

	Canada	Québec	Ontario	Nouveau Brunswick	Île du Prince Edouard
1958	164,632	46,324	63,753	2,718	227
1959	141,345	36,265	54,158	1,828	434
1960	108,858	28,589	42,282	1,780	272
1961	125,577	34,215	48,144	2,078	910
1962	130,095	40,152	44,306	2,307	377
1963	148,624	43,391	55,957	1,669	529
1964	165,658	43,194	65,617	3,044	373
1965	166,565	44,437	66,767	2,829	643
1966	134,747	35,911	52,355	2,530	413
1967	164,123	37,718	68,121	2,546	459
1968 (est.)	175,000				

De 1958 à 1960, le nombre des logements mis en chantier a baissé de 165,000 à 109,000, ce dernier chiffre ne représentant que les deux-tiers du volume de 1958. Ensuite, une amélioration graduelle s'est produite, le nombre des logements atteignant 166,000 unités en 1964. Aucun progrès n'est manifesté en 1965 et une chute de presque 20 pour cent est survenue en 1966. L'activité s'est ranimée en 1967 et pour l'année courante, on prévoit que 175,000 habitations seront mises en chantier.

Un mot d'explication au sujet de ces statistiques est à propos. Les données ne correspondent pas à des constructions distinctes, mais plutôt à des unités de logements. Une maison unifamiliale équivaut à une unité, tandis qu'une maison de rapport comprend trente unités de logements. L'augmentation des logements mis en chantier donne à un grand nombre de ménages la chance de se trouver un foyer. Elle ne garantit pas qu'un père de famille peut s'acheter une maison, moins encore qu'il peut l'acheter à un prix convenable.

La construction domiciliaire possède certaines caractéristiques qui la mettent un peu à part des autres industries. Les sous-entrepreneurs et les ouvriers préfèrent généralement les projets de construction industriels donnant de l'emploi régulier pour un an ou plus aux projets domiciliaires complétés en quelques mois. L'entrepreneur qui construit des maisons peut en conséquence embaucher plus facilement des charpentiers, des plombiers, des peintres et des électriciens dans les périodes où la construction industrielle n'emploie pas toute la main-d'oeuvre disponible.

Il en va de même pour le financement. Il est plus facile pour les institutions financières de prêter des montants considérables aux gouvernements ou aux grandes entreprises en achetant des obligations, que de prendre des décisions sur une foule de petits prêts hypothécaires, chacun différent quant à la qualité de construction de la maison, aux avantages ou désavantages de l'emplacement et quant à la solvabilité du débiteur.

Bourse de Toronto

Les stocks, en équilibre instable

Les valeurs à la Bourse de Toronto ont continué à perdre du terrain, lundi, bien que les déclinés n'aient pas été aussi prononcés que ceux de la semaine dernière.

Les transactions étaient modérées, et seulement 2,807,000 actions ont changé de main.

Parmi les groupes d'industrielles, seules les actions des compagnies de fiducie et les compagnies de prêts ont connu une hausse significative, bien que les aciéries, la construction et les services de communication soient demeurés fermes.

Parmi les industrielles, la perte la plus considérable a été enregistrée par Goodyear Canada. Cette valeur a perdu 13 à 172, après que la compagnie ait annoncé qu'elle retirait son dividende régulier.

Interprovincial Pipe and Northern and Central Gas ont enregistré des pertes légères, baissant de 1-4 à 19.12 et de 1-8 à 14.2 respectivement.

A l'indice, les industrielles ont baissé de 71 à 185.37, les aurifères, de 1.99 à 194.47 et les pétroliers, de 2.89 à 199.51. Les métaux vils ont gagné 27 à 103.53.

À noter...

Nos expéditions de papier journal ont atteint 599,265 tonnes durant le 1er semestre vs 506,330 durant la même période en 1967. Cela compense pour les envois moindres aux E.-U.

Selon Reuters, International Nickel of Canada Limited a signé un contrat pour l'exploitation d'un gisement de nickel en Indonésie, représentant une dépense de \$100 à \$150,000,000.

Les actions des entreprises suivantes se vendront ce matin ex-dividende: Abitibi Paper Company 67.8082 cts par action privilégiée A; Power Corporation of Canada Ltd., actions de second privilège 5% A, 7.561 cts par action.

L'usine de camions d'Oakville et l'usine de montage de St-Thomas construisent leurs derniers modèles 1968 le 2 août. A St-Thomas, les opérations recommenceront le 12 août et à l'usine de camions, le 19 août.

La production de laine des E.-U. se chiffrera à 175.8 millions de livres (base suints) en 1968, en baisse de 7 pour cent par rapport aux 188.1 millions de livres de 1967, estime le département américain du commerce dans son dernier bulletin lanier. Sur une base lavée, la production totale sera 83.8 millions de livres comparé à 89.7 millions de livres en 1967.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 25 288-2152

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave. Rosemont

Bourse de N-Y

Wall Street affronte plus de résistance aux pressions des ventes

NEW YORK (AFP) — Le marché a subi une baisse assez sensible en début de semaine dans le cadre d'une activité nettement inférieure à la moyenne de la semaine passée. Le repli a été continu après une ouverture plutôt soutenue. Les dégagements ont été inspirés par l'atmosphère de crise, entourant les pourparlers tchécoslovaques et par la perspective d'une sensible diminution des bénéfices des entreprises. Les prévisions en ce domaine sont fondées sur les incidences de la surtaxe fiscale et sur l'évolution des stocks. Les baisses ont affecté les "blue chips" autant que l'ensemble de la cote. En clôture, on dénombrait 987 baisses contre 379 hausses. Les premières ont été quatre fois plus actives que les secondes. La plupart des compartiments ont été en baisse, en particulier en ce qui concerne les automobiles, les ordinateurs, les chimiques, les métaux non ferreux, les mines d'or, les machines de bureau, les pétroles et les alimentaires. Une certaine résistance s'est manifestée parmi les télévisions, les tabacs, les matériaux de construction et les magasins. Les aciéries ont été bien tenues, en raison des progrès apparents dans les négociations destinées à renouveler les conventions collectives des aciéries. Occidental Petroleum, la plus active à être déprimée par un procès, intenté à la compagnie par Texaco, McDonnell-Douglas a perdu une avance initiale, due au redressement financier de la firme. Chrysler a été affectée par une menace de grève dans une de ses usines.

DENREES ALIMENTAIRES

Beurre: Arrivages courants, 92.62, 93.63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole: 63.

Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, québécois blanc en gros 47-12, coloré 47-34.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs: 17-1-2 à 22, procédé par rouleur, No 1 en sacs: 17-1-2 à 18-1-2, autre catégorie pour nourrissage 13-1-2 à 14.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 13-1-2 à 14, poudes de lait 5 à 1-4.

Pommes de terre: prix de gros: Québec, nouvelles \$1.25 à \$1.40 les 50 livres. Aucun prix établi pour les patates de l'I.P.E. et du N.B. Les prix des patates nouvelles devraient être établis à la fin de septembre.

Prix des oeufs: en cartons d'une douzaine: A-extra gros, 52.8; A-gros 50.8; A-moyens 43.5; A-petits 32.4.

Si les services postaux sont encore paralysés le 31 juillet 1968, les actionnaires pourront, par arrangement spécial, toucher leurs chèques de dividendes et rapports trimestriels aux bureaux du Montreal Trust, 777 Dorchester Blvd. O., Montréal en établissant leur identité.

Si les services postaux sont encore paralysés le 31 juillet 1968, les actionnaires pourront, par arrangement spécial, toucher leurs chèques de dividendes et rapports trimestriels aux bureaux du Montreal Trust, 777 Dorchester Blvd. O., Montréal, en établissant leur identité.

FONDS MUTUELS

Cours fournis par Francis J. Dupont et Co.

	Offre net
Adams Mutual Funds	2.58 2.82
x All Canadian Inv. Cam	8.99 8.73
All Canadian Fund	7.81 8.54
All Canadian Inv.	9.45 10.33
All Canadian Venture	9.50 10.38
x American Business Shares	3.59 3.89
American Growth	7.12 7.97
André Equities	3.81 4.16
Associated Investors	5.03 5.07
Bearman Corporation	41.15 44.69
x Boston Fund Ltd	16.36 17.92
Can. Gas & Energy Fund	7.53 8.27
Can. Growth Fund	4.53 4.89
Can. Growth Fund PFD	12.72 13.86
Can. Investment Fund	4.09 4.48
Can. Trust Fund	4.55 4.97
Can. Venture Fund	36.75 39.59
Champion Mutual Fund of Can.	7.42 8.06
C.I. Leverage	14.68 16.09
Fonds Desjardins	7.07 7.72
Commonwealth Int'l	11.56 12.67
Competitive Capital	9.92 10.84
Corporate Investors	5.85 6.40
x Dividend Shares	4.00 4.39
Dreyfus Fund Inc.	14.81 16.18
Dynasty Fund	19.31 21.05
Eastern Growth Fund	8.92 9.30
Exec. Fund of Can. Ltd	7.59 7.96
Exec. Int'l Fund	8.29 8.73
Federated Financial	6.15 6.72
Federated Growth	7.30 7.98
Fidelity Trend	30.10 32.70
Fonds Collectif "A"	6.85 7.45
Fonds Collectif "B"	4.79 4.94
Fonds Collectif "C"	9.09 9.87
Fonds Desjardins "A"	

BOURSE DE NEW YORK

[illegible]

SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
Roger Massier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Régent Gauthier, C.A.
Morcel Saint-Denis, C.A.
Jacques Lefebvre, C.A.
Jacques Martin, C.A.
(Associée Joliette)

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE											
Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.	Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.		
CF 22.20	39	62	61 1/2	51 1/2	-	Midatl 1.40	55	28	28 1/2	-	
Adelphi 1.40	226	74	73	73 1/2	-	MMR 1.45	55	29 1/2	99	100	-
Alcan 1.10	128	23	23	19 1/2	-	Myasac 1.2	62	25 1/2	28 1/2	29	-
Alcan Al 1	128	23	23	23	-	Maant 1.60	230	45	45	45	-
Alcan Al 2	177	15	15	15 1/2	-	MontW 1	256	13	13	33	-
Alcan Al 3	212	17	17	17 1/2	-	Motorola 1	53	136	131	36	-
Alcan Al 4	84	82	81	81	-	N Cash 1.20	61	124	123	123	-
Alcan Al 5	218	26	25	25 1/2	-	N Dairy 1.60	52	38	38	39	-
Alcan Al 6	218	26	25	25 1/2	-	N Dist 1.80	106	41	40	40	-
Alcan Al 7	199	36	26	26	-	NatGas 1	71	65	65	55	-
Alcan Al 8	105	60	59	60 1/2	-	N Lead 1.50	71	64	62	62	-
Alcan Al 9	67	80	78	78 1/2	-	NorPac 2.60	52	52	52	52	-
Alcan Al 10	105	60	59	60 1/2	-	NorPac 1	75	40	38	38	-
Alcan Al 11	105	60	59	60 1/2	-	OutStar 1	415	29	28	29	-
Alcan Al 12	105	60	59	60 1/2	-	PackTel 156	106	41	40	40	-
Alcan Al 13	105	60	59	60 1/2	-	Pankam 40	281	21	20	21	-
Alcan Al 14	105	60	59	60 1/2	-	Parkeba 1	112	26	25	25	-
Alcan Al 15	105	60	59	60 1/2	-	PerCent 2.00	106	41	40	40	-
Alcan Al 16	105	60	59	60 1/2	-	PepsiCo 90	65	46	44	45	-
Alcan Al 17	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 18	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 19	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 20	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 21	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 22	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 23	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 24	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 25	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 26	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 27	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 28	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 29	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 30	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 31	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 32	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 33	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 34	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 35	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 36	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 37	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 38	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 39	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 40	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 41	105	60	59	60 1/2	-						
Alcan Al 42	105	60	59								

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE									
Ventes	Mout	Bus	Ferm.	Ch.	Ventes	Mout	Bus	Ferm.	Ch.
CF 220	39	62	61 1/2	51 1/2	Midatl 140	50	28	28	1/2
Adelphi 140	226	74	73	73 1/2	MMR 145	55	29 1/2	99	100
Alcan 1	128	23	23	19 1/2	Malaco 1	62	25	28	29
Alcan Al 1	128	23	23	19 1/2	Maat 1 600	230	45	45	45
Alcan Al 2	128	23	23	19 1/2	MontW 1	256	13	32	33
Alcan Al 3	212	17	15	15 1/2	Motorola 1	53	136	111	36
Alcan Al 4	212	17	15	15 1/2	N Cash 1 20	61	124	123	123
Alcan Al 5	212	17	15	15 1/2	N Dairy 160	52	38	38	38
Alcan Al 6	212	17	15	15 1/2	N Dist 180	106	41	40	40
Alcan Al 7	212	17	15	15 1/2	NatGas 70	51	55	55	55
Alcan Al 8	212	17	15	15 1/2	N Lead 1 50	71	64	62	62
Alcan Al 9	212	17	15	15 1/2	NorPac 2 50	52	52	52	52
Alcan Al 10	212	17	15	15 1/2	NorPac 3 50	52	52	52	52
Alcan Al 11	212	17	15	15 1/2	NorPac 4 50	52	52	52	52
Alcan Al 12	212	17	15	15 1/2	NorPac 5 50	52	52	52	52
Alcan Al 13	212	17	15	15 1/2	NorPac 6 50	52	52	52	52
Alcan Al 14	212	17	15	15 1/2	NorPac 7 50	52	52	52	52
Alcan Al 15	212	17	15	15 1/2	NorPac 8 50	52	52	52	52
Alcan Al 16	212	17	15	15 1/2	NorPac 9 50	52	52	52	52
Alcan Al 17	212	17	15	15 1/2	NorPac 10 50	52	52	52	52
Alcan Al 18	212	17	15	15 1/2	NorPac 11 50	52	52	52	52
Alcan Al 19	212	17	15	15 1/2	NorPac 12 50	52	52	52	52
Alcan Al 20	212	17	15	15 1/2	NorPac 13 50	52	52	52	52
Alcan Al 21	212	17	15	15 1/2	NorPac 14 50	52	52	52	52
Alcan Al 22	212	17	15	15 1/2	NorPac 15 50	52	52	52	52
Alcan Al 23	212	17	15	15 1/2	NorPac 16 50	52	52	52	52
Alcan Al 24	212	17	15	15 1/2	NorPac 17 50	52	52	52	52
Alcan Al 25	212	17	15	15 1/2	NorPac 18 50	52	52	52	52
Alcan Al 26	212	17	15	15 1/2	NorPac 19 50	52	52	52	52
Alcan Al 27	212	17	15	15 1/2	NorPac 20 50	52	52	52	52
Alcan Al 28	212	17	15	15 1/2	NorPac 21 50	52	52	52	52
Alcan Al 29	212	17	15	15 1/2	NorPac 22 50	52	52	52	52
Alcan Al 30	212	17	15	15 1/2	NorPac 23 50	52	52	52	52
Alcan Al 31	212	17	15	15 1/2	NorPac 24 50	52	52	52	52
Alcan Al 32	212	17	15	15 1/2	NorPac 25 50	52	52	52	52
Alcan Al 33	212	17	15	15 1/2	NorPac 26 50	52	52	52	52
Alcan Al 34	212	17	15	15 1/2	NorPac 27 50	52	52	52	52
Alcan Al 35	212	17	15	15 1/2	NorPac 28 50	52	52	52	52
Alcan Al 36	212	17	15	15 1/2	NorPac 29 50	52	52	52	52
Alcan Al 37	212	17	15	15 1/2	NorPac 30 50	52	52	52	52
Alcan Al 38	212	17	15	15 1/2	NorPac 31 50	52	52	52	52
Alcan Al 39	212	17	15	15 1/2	NorPac 32 50	52	52	52	52
Alcan Al 40	212	17	15	15 1/2	NorPac 33 50	52			

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE											
Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.		
CF 22.20	39	62	61 1/4	-1 1/4	Midatl 1.40	55	28	28 1/2	-1 1/2		
Adelphi 1.40	226	74	73	73 1/2	-1	MMR 1.45	55	29 1/2	99	100	-1 1/2
Alcan 1.20	62	20 1/2	19 1/2	-1 1/2	Myasac 1.2	62	25 1/2	28 1/2	29	-1 1/2	
Alcan Al 1	128	23 1/2	23	-1 1/2	Maart 1.60	230	45 1/2	45 1/2	45 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 2	177	15 1/2	15 1/2	-1 1/2	MontW 1	256	13 1/2	13 1/2	13 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 3	212	17 1/2	17 1/2	-1 1/2	Motorola 1	53	13 1/2	13 1/2	13 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 4	84	82 1/2	81	81	-2 1/2	N Cash 1.20	61	124 1/2	123 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 5	218	26 1/2	25 1/2	-1 1/2	N Dairy 1.60	52	38 1/2	38 1/2	38 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 6	218	26 1/2	25 1/2	-1 1/2	N Dist 1.80	106	41 1/2	40 1/2	40 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 7	199	36 1/2	36 1/2	-1 1/2	NatGas 1	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 8	105	60 1/2	60 1/2	-1 1/2	N Lead 1.50	71	64 1/2	62 1/2	62 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 9	67	80 1/2	78 1/2	-1 1/2	NorPac 2.50	52	52 1/2	52 1/2	52 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 10	55	36 1/2	36 1/2	-1 1/2	NorPac 1	75	40 1/2	38 1/2	38 1/2	-2 1/2	
Alcan Al 11	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2	OutStar 1	415	29 1/2	29 1/2	29 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 12	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2	PackTel 15g	106	41 1/2	40 1/2	40 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 13	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2	Pankam 40	281	21 1/2	21 1/2	21 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 14	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2	Parkeba 1	112	26 1/2	25 1/2	25 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 15	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2	PerCent 40	106	41 1/2	40 1/2	40 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 16	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2	PepsiCo 90	65	46 1/2	45 1/2	45 1/2	-1 1/2	
Alcan Al 17	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 18	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 19	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 20	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 21	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 22	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 23	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 24	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 25	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 26	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 27	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 28	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 29	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 30	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 31	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 32	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 33	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 34	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 35	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 36	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							
Alcan Al 37	127	30 1/2	30 1/2	-1 1/2							

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIÉE											
Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.	Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.		
CF 22.20	39	62	61 1/2	51 1/2	-	Midatl 1.40	55	28	28 1/2	-	
Adelphi 1.40	226	74	73	73 1/2	-	MMR 1.45	55	29 1/2	99	100	-
Alcan 1.10	128	23	23	19 1/2	-	Myasac 1.2	62	25 1/2	28 1/2	29	-
Alcan Al 1	128	23	23	19 1/2	-	Maart 1.60	230	45 1/2	45 1/2	45 1/2	-
Alcan Al 2	128	23	23	19 1/2	-	MontW 1	256	133	133	133	-
Alcan Al 3	212	173	173	15 1/2	-	Motorola 1	53	136	133	136	-
Alcan Al 4	212	173	173	15 1/2	-	N Cash 1.20	61	124	123	123	-
Alcan Al 5	212	173	173	15 1/2	-	N Dairy 1.60	52	38	38	38	-
Alcan Al 6	212	173	173	15 1/2	-	N Dist 1.80	106	41 1/2	40 1/2	40 1/2	-
Alcan Al 7	212	173	173	15 1/2	-	NatGas 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 8	212	173	173	15 1/2	-	N Lead 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 9	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 2.50	52	52 1/2	52 1/2	52 1/2	-
Alcan Al 10	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 11	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 12	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 13	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 14	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 15	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 16	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 17	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 18	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 19	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 20	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 21	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 22	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 23	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 24	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 25	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 26	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 27	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 28	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 29	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 30	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 31	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71	55 1/2	55 1/2	55 1/2	-
Alcan Al 32	212	173	173	15 1/2	-	NorPac 1.50	71				

Selon la Cour européenne des droits de l'homme

La législation linguistique belge ne viole pas les libertés fondamentales

STRASBOURG (Le Monde) — On se souvient qu'entre juin 1962 et juin 1964 des habitants de six communes de la périphérie de Bruxelles: Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeck-Oppem, représentant huit cents enfants d'âge scolaire, avaient introduit devant la Cour européenne des requêtes contre certains aspects du régime linguistique et scolaire instauré en Belgique par les législations de 1932 puis de juillet 1962 et d'août 1963.

Les requérants reprochaient notamment à l'Etat belge de n'organiser aucun enseignement en langue française dans leurs communes, de priver de subventions les établissements qui, dans ces communes, ne se conforment pas aux clauses linguistiques de la législation scolaire, de refuser d'homologuer les certificats délivrés par ces établissements, de fermer à leurs enfants l'accès des classes françaises en certains endroits, de les obliger à envoyer leurs enfants dans des écoles françaises de Bruxelles-ville et de la Wallonie.

Les requérants alléguaient ainsi que l'Etat belge allait à l'encontre des différents articles de la Convention européenne, notamment ceux qui garantissent le droit à l'instruction, le respect de la vie familiale, le respect de toute liberté sans distinction de langue.

Après avoir minutieusement étudié la législation scolaire et linguistique belge, la Cour européenne des droits de l'homme, unanime, vient de déclarer dans un arrêt que, malgré ses rigueurs, cette législation ne violait pas les libertés fondamentales.

Les dispositions incriminées, a expliqué M. Cassin, qui la présidait, ont pour but de réaliser l'unité linguistique à l'intérieur des deux grandes régions linguistiques. Cette législation tend à décou-

rager, dans un régime unilingue néerlandais, l'existence d'écoles dont l'enseignement serait dispensé en français. Cette disposition s'inspire de l'intérêt de l'Etat. Elle ne viole pas le droit de l'individu puisque les textes incriminés ne concernent que l'enseignement officiel et subventionné. Elle n'empêche pas la survivance dans la région néerlandaise d'un enseignement privé francophone.

Les requérants ont obtenu satisfaction sur un seul point: par 8 voix contre 7, la Cour a, en effet, jugé discriminatoire la mesure qui interdit aux enfants demeurant en zone flamande de venir fréquenter les écoles francophones dans les

six communes requérantes. L'Etat belge est désormais moralement tenu de modifier cette disposition. La modification pourrait avoir des conséquences intéressantes pour les requérants, puisqu'il est prévu dans la législation scolaire que l'Etat doit organiser à l'échelon primaire un enseignement ou flamand ou français lorsque seize chefs de famille en font la demande.

Une nouvelle affaire linguistique belge sera évoquée par la Cour d'ici la fin de l'année: celle des Fourons, région francophone dans laquelle des immigrants flamands réclament l'organisation d'un enseignement en langue néerlandaise.

"Intérêts de l'Etat et droits des minorités"

Le verdict de Strasbourg a été accueilli avec amertume par les francophones des Flandres qui, depuis plusieurs années, espéraient voir condamner par la Cour européenne des droits de l'homme les aspects, à leurs yeux scandaleux de la législation linguistique belge. Une telle condamnation équivalait politiquement à juger fautive l'ensemble de l'évolution qui, depuis les lois de 1932, conduit la Belgique à renforcer constamment, par des mesures contraignantes, l'homogénéité des régions linguistiques. Le gouvernement belge redoutait une telle interprétation, et le 18 novembre 1965, lorsqu'il renouvela sa reconnaissance de la juridiction obligatoire de la Cour européenne des droits de l'homme pour une durée de deux ans, il fit valoir dans une déclaration politique qu'il considérait "les lois linguistiques belges comme affectant directement la structure de l'Etat et comme conformes aux droits individuels garantis par la convention".

En jugeant les plaintes des requérants recevables, la commission s'était montrée moins bien disposée que ne devait l'être la Cour à l'égard de certains aspects de la législation linguistique. Outre le point précis sur lequel la

juridiction a donné tort à l'Etat belge, la commission, dans sa majorité, s'étonnait de ce qu'une école subventionnée perdît cette subvention lorsqu'elle créait une annexe donnant un enseignement dans la langue non prescrite par les lois de 1963. La minorité de la commission justifiait cette "anomalie" par l'infraction qu'elle constituerait à l'égard de la "territorialité linguistique". De même la commission trouvait anormal qu'un diplôme en tous points conforme au programme des études ne pût être homologué si les études qui l'ont précédée avaient été faites dans une langue autre que celle de la région. La Cour n'a pas retenu la une entorse aux droits dont elle assure la défense.

Interprétation restrictive

La seule décision de la Cour qui donne satisfaction aux requérants juge discriminatoire l'interdiction faite par la loi de 1963 à certains enfants — les francophones qui ne résident pas dans la commune — de fréquenter les écoles francophones des six communes à "facilités" de la périphérie bruxelloise. La législation belge devra donc être modifiée sur ce point.

PRESTIGE DU CUIR

Matière racée, vivante, souple, le cuir dans ses innombrables variétés, cuir de vache, porc suédé, toison de mouton, chevreau glacé ou antilope, tient toujours la vedette. Cette saison, il se présente sur la scène de la mode sous les formes les plus originales pour vous donner une silhouette moderne, élégante ou raffinée. Modèles à la taille marquée, aux jupes en forme qui suivent vos mouvements. Modèles en cuir et fourrure, cuir et tweed, cuir et tricot. Vos accessoires de la tête aux pieds seront en cuir. Pour vous séduire, il prendra les teintes: puce, sang de boeuf, vert foncé ou gris gorge-de-pigeon. Etage des modes, chez Morgan, Centre-Ville, Dorval, Rockland et Boulevard.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



AVIS AUX CONSIGNATAIRES

Les consignataires sont priés de se rendre aux bureaux des agents maritimes dont les noms sont inscrits ci-dessous, afin de se procurer leurs cartes d'avis, car les agents sont dans l'impossibilité de leur faire parvenir, à cause de la grève des postiers. La Fédération des Armateurs du Canada, sollicite, au nom des agents maritimes, votre collaboration, laquelle sera appréciée afin d'éviter l'encombrement des hangars du Port.

Nom de navire	Zone de chargement	Agent
LEARINA HILDEGARDE DIERENKAMP TRANSMICHIGAN	Continent	B & K Shipping Agency Ltd.
"STOCKSUND" "PRINCESS MARIA"	Continent R.U.	Canadian Overseas Shipping Ltd.
"EMPRESS OF CANADA" "ALEX"	R.U. R.U./Continent	Canadian Pacific Steamships Ltd.
"NETANYA"	Méditerranée	Clarke Agencies
"GORDIAN" "SNELAND I"	Japon Continent	Federal Commerce & Navigation Co. Ltd.
"MANCHESTER MARINER" "TORONTO CITY" "MANCHESTER SPINNER"	R.U. R.U. R.U.	Furness Withy & Co. Ltd.
"ERNST MITTMAN"	Continent	Hurum Shipping & Trading
"LARS MELING" "SPICA"	Afrique S. & E. et Angola Continent	Kerr Steamships Ltd.
"CITY OF AUCKLAND"	Nouvelle Zélande	Manx Line Ltd.
KIROVSK "WHITE OCEAN" "KRAS NOUFINSK" "DALILIA"	Continent Australie La Havane Brésil	March Shipping Agency Ltd.
CARRIGAN HEAD "BATORY" "CITY OF EASTBOURNE"	R.U. Pologne Asie	McLean Kennedy Limited
"VACCARES" "NOTOS" "MONTCLAM" "HERMION" "HOEGH ORRIS"	Méditerranée Méditerranée Méditerranée Japon Extrême-Orient	Montreal Shipping Co. Ltd.
"TOBIAS MAERSK"	Extrême - Orient	Robert Reford Co. Ltd.
"SUNCORONA" "SOMERVILLE"	Caraïbes	Saguenay Shipping Ltd.
"FLYING SPRAY" "MARINERO"	Méditerranée Amérique du Sud	Shipping Limited
TOPDALSFJORD	Scandinavie	Swedish Atlantic Line
"STEINTOR"	Extrême - Orient	Transworld Shipping Ltd.

La Fédération des Armateurs du Canada donne ces informations de la part de tous ses membres, afin d'assurer un travail efficace et ininterrompu dans le Port de Montréal et continuera ce service jusqu'à ce que la grève des postiers soit réglée. Les consignataires sont priés de consulter cette annonce chaque jour, jusqu'à nouvel avis.

**FÉDÉRATION DES ARMATEURS
DU CANADA INC.**